Jean-Carles Grelier

en collaboration avec le Dr Antoine Reydellet



2019 V S 2022



SOMMAIRE

CONTRIBUTION JEAN-CARLES GRELIER P.4

CONTRIBUTION JEAN SIBILIA P.10

AUVERGNE RHONE ALPES

ISÈRE P.70 **AIN P.48** ALLIER P.50 LOIRE P.72 ARDÈCHE P.58 PUY-DE-DÔME P.74 RHÔNE P.76 CANTAL P.62 DRÔME P.64 SAVOIE P.78 HAUTE-LOIRE P.66

CENTRE VAL-DE-LOIRE

HAUTE-SAVOIE P.68

CHER P.122 EURE-ET-LOIR P.126 INDRE P.130 INDRE-ET-LOIRE P.132 LOIR-ET-CHER P.134 LOIRET P.136

HAUTS DE FRANCE

AISNEP.176 NORD P.178 **OISE P.182** PAS DE CALAIS P.186 SOMMEP.188

NOUVELLE AQUITAINE

CHARENTE P.236 HAUTE-VIENNE P.250 CHARENTE-LANDES P.252 MARITIME P.238 LOT-ET-CORRÈZE P.240 GARONNE P.254 PYRÉNÉES-CREUSE P.242 DEUX-SÈVRES P.244 ATLANTIQUES P.256 DORDOGNE P.246 VIENNE P.260 GIRONDE P.248

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

ALPES-DE-HAUTE- HAUTES-PROVENCE P.320 ALPES P.326 ALPES-**VAR P.328** MARITIMES P.322 VAUCLUSE P.330

BOUCHES-DU-RHÔNE P.324

CONTRIBUTION DR ANTOINE REYDELLET P.6

CONTRIBUTION THIERRY CARRERE P.12

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

CÔTE-D'OR P.84 YONNE P.98 DOUBS P.8 TERRITOIRE DE HAUTE-SAÔNE P.88 BELFORT P.102 JURA P. NIÈVRE P.92 SAÔNE-ET-LOIRE P.96

CORSE

HAUTE-CORSE P.142 CORSE-DU-SUD P.144

ILE DE FRANCE

ESSONNE P.192 SEINE-SAINT-HAUTS-DE-DENIS P.202 SEINE P.194 VAL-DE-PARIS P.196 MARNE P.204 SEINE-ET-VAL-D'OISE P.206 MARNE P.198 **YVELINES P.208**

OCCITANIE

ARIÈGE P.266 HÉRAULT P.284 AUDE P.268 LOT P.286 AVEYRON P.270 LOZÈRE P.288 GARD P.274 PYRÉNÉES-GERS P.276 ORIENTALES P.292 HAUTE-**TARN P.294** GARONNE P.280 TARN-ET-HAUTES-**GARONNE P.300** PYRÉNÉES P.282

LA RÉUNION

CONTRIBUTION DR FONTANEL RÉMY P.8

ANALYSE 2019 P.16 à 25 ANALYSE 2022 P.26 à 31 TABLEAUX RÉSUMÉS P.32 à 43

BRETAGNE

CÔTES-D'ARMOR P.108 FINISTÈRE P.112 MORBIHAN P.11 ILLE-ET-VILAINE P.116

GRAND EST

ARDENNES P MARNE P.162 AUBE P.152 MEURTHE-ET-MOSELLE P.164 BAS-RHIN 154 MEUSE P.166 HAUTE-MARNE P.15 MOSELLE P.168 HAUT-RHIN P.158 VOSGES P.170

NORMANDIE

CALVADOS P.214 **EURE P.216** MANCHE P.224 **ORNE P.226** SEINE-MARITIME P.230

PAYS DE LA LOIRE

LOIRE - ATLANTIQUE P.306 MAINE ET LOIRE P.308 MAYENNE P.310 SARTHE P.312 VENDÉE P.314

GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE



O PAS DE RÉPONSE À L'ENQUÊTE

• 66/100 DÉPARTEMENTS QUI ONT RÉPONDU À L'ENQUÊTE

PAS D'AIDE À L'INSTALLATION MÉDICALE

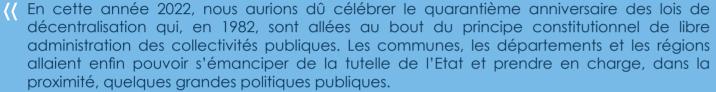




LA RÉUNION



ÉDITO



Las, l'Etat gardant la haute main sur les finances des Collectivités, il faut bien constater que la décentralisation a, certes, fait quelques pas en avant mais largement compensés par de nombreux pas en arrière. Si les collectivités locales s'administrent bien librement, si le contrôle de l'Etat sur leurs actes ne s'effectue bien qu'a posteriori, les moyens donnés aux communes, à leurs regroupements depuis 1992, aux départements et aux régions sont, désormais, très fortement contingentés.

Le vieux terreau jacobin demeure vivace et nombreux sont encore les contempteurs de la décentralisation, se défiant des élus locaux qui seraient évidemment trop liés à leurs territoires, à leurs électeurs, qui seraient naturellement dispendieux et finalement irresponsables. Et certains n'hésitent même plus à tenter de passer des intentions aux actes en mettant en cause les conditions dans lesquelles seraient mises en œuvre quelques politiques publiques décentralisées.

Les mêmes pleurent et déplorent ce temps béni où les décisions ruisselaient depuis Paris jusqu'au plus petit canton, au plus petit village. Les temps ont cependant changé et l'organisation des services publics aussi. De déconcentrés sur l'ensemble des territoires, ils se sont progressivement recentrés sur les chefs-lieux départementaux et régionaux, laissant en déshérence une France périphérique dont les habitants n'ont jamais été aussi nombreux.

Comment, dès lors, s'étonner que les citoyens se soient naturellement tournés vers ceux qui, contre vents et marées, restaient leurs interlocuteurs privilégiés ?

Combien sont les Maires, les Conseillers départementaux à recevoir les doléances, les angoisses parfois aussi, de ces millions de Français en quête d'un médecin ? Combien d'élus locaux qui s'inquiètent pour le devenir et le développement de leur territoire quand les professionnels de santé s'en vont un à un ?

Alors, depuis des années, désespérant de voir l'Etat se saisir de cette question, qui reste de sa compétence, les Conseils départementaux ont tenté de trouver des solutions pour attirer vers leurs populations des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux. Et comme en cette



matière, il n'est ni science infuse, ni vérité révélée, toutes les initiatives méritent d'être saluées. Elles correspondent toutes à ce que les élus départementaux ont jugé utile et nécessaire de faire pour leurs concitoyens.

En 2018, le docteur Antoine REYDELLET, alors Président de l'Intersyndicale nationale des Internes, en avait fait un recensement exhaustif. M'accompagnant, aujourd'hui, en qualité de Conseiller santé, il a actualisé son atlas de l'attractivité médicale des Départements, décrit dans les pages qui suivent. Qu'il en soit très chaleureusement remercié.

Je veux aussi remercier tous les Départements, et chacun de leurs élus, pour leur engagement à la cause de la santé des Français. Je veux saluer leur inventivité dans les dispositifs créés et déployés. Je veux souligner l'originalité et l'efficacité de la plupart d'entre eux. Ils portent en germe l'émergence d'un nouveau paradigme pour notre système de santé qui doit passer de l'offre de soins faite par l'Etat aux Français, à la demande en santé exprimée par chacun de nos compatriotes, là où ils vivent, aux côtés de leurs enfants et de leurs parents âgés.

Alors que, depuis plus de quinze ans, chacun mesure la catastrophe sanitaire qui s'annonce, l'Etat n'a pas été en mesure d'apporter une réponse pertinente à cette demande forte des Français : se faire soigner dans les meilleures conditions et au plus près de chez eux.

J'invite ceux qui continuent de penser que l'Etat serait à lui seul l'alpha et l'oméga de toute politique publique, à bien mesurer ce qu'aura permis la décentralisation en matière de démographie médicale et quels sont les efforts, y compris financiers, réalisés par les collectivités territoriales pour répondre à cette attente forte.

Parce que la santé est la seule politique publique à s'intéresser à tous les Français, à part égale, de la néonatalité jusqu'à la fin de vie, il lui faut des hommes et des femmes de bonne volonté, prêts à s'engager.

Je vous invite à vous plonger, sans tarder, dans la France des territoires, la France que nous aimons et avons en partage.

JEAN-CARLES GRELIER
Député de la Sarthe
Conseiller départementa



LES SOLUTIONS SE TROUVENT AU-DELA DE L'AVENUE DUQUESNE!

((J'ai réalisé un mandat en tant que président de l'ISNI (inter Syndicale Nationale des Internes) en 2018-2019 et, depuis, le sujet de la lutte contre les déserts médicaux ne m'a jamais quitté.

Avec une population mondiale et une espérance de vie qui augmente chaque jour, la demande en médecins n'a jamais été aussi forte.

Cependant, nous n'avions pas anticipé cela suffisamment tôt et nous n'avons pas su augmenter nos capacités de formation à temps.

Parallèlement à ça, la profession semble être en perte d'attractivité et l'on voit de plus en plus de médecins se réorienter vers d'autres professions, laissant ainsi perdu le bénéfice de leur formation.

Le tableau semble être bien sombre...

Il suffit pourtant de visiter notre beau pays pour apercevoir des éclaircies dans nos départements, notamment ruraux, qui ont su anticiper.

Ce guide ne présente pas une solution mais des solutions innovantes, dont la plupart sont mises en application depuis plusieurs années et ont déjà produit d'incomparables résultats.

Un premier recensement des aides mises en place par les départements pour lutter contre la désertification médicale avait été fait en 2019. C'est donc avec un peu de recul que nous vous présentons ce jour cet atlas 2022.

En tant que médecin, j'ai pu expérimenter certain de ces dispositifs et voir par moi-même leurs efficacités.

Comme en 2019, ma conviction reste la même sur le fait que la solution viendra de nos territoires. Cette même conviction se retrouve dans les initiatives du CNR santé qui voient le jour partout à travers le pays.

En conclusion, je dirais que le problème de l'attractivité médicale en France n'est pas une problématique financière mais une problématique humaine. On ne peut pas faire le métier de soignant sans avoir la conviction d'être utile ni surtout sans pouvoir être soutenu dans notre pratique.

Ce soutien peut venir de nos proches, qui parfois ont du mal à nous accompagner sur ces territoires ruraux, de nos confrères qui sont de moins en moins nombreux ou bien d'élus bienveillants qui nous font aimer leurs territoires.

Il faut nous redonner l'amour de notre métier et la passion de nos territoires ruraux. Mais n'oublions pas qu'on ne suscite ni amour ni passion avec de la contrainte.

}}

DR ANTOINE REYDELLET

Président de l'ISNI (2018-2019)



SANTÉ EN ZONE RURALE ET SDIS, DES ENJEUX COMMUNS, DES RELATIONS A RENFORCER

(\langle L'Ardèche est un département rural confronté à la désertification médicale avec une densité médicale nettement inférieure à la moyenne nationale. De nombreux habitants n'ont pas de médecin traitant.

Cette carence de réponse médicale dans certains territoires est responsable d'une hausse de l'activité dite de secours à personnes réalisée par le SDIS. En effet, souvent dernier acteur présent, il apporte une réponse aux usagers.

Cependant cette augmentation du nombre et de la durée des interventions est responsable d'une mise en tension des moyens de secours avec une sollicitation toujours plus importante des sapeurs-pompiers responsable d'un épuisement de la ressource volontaire mais aussi d'un surcoût pour la structure.

Le SDIS rencontre des difficultés pour proposer des visites médicales d'aptitude pour ses sapeurs-pompiers avec de moins en moins de médecins.

L'ARS est responsable de l'offre de soins sur les territoires.

Finalement les collectivités territoriales, l'ARS et les SDIS partagent des enjeux communs.

Le SDIS de l'Ardèche a fait le pari d'accueillir des étudiants en médecine pour densifier son service de santé et rendre le territoire plus attractif dans un département dépourvu de faculté de médecine. Les facultés de Lyon, Saint Étienne, Grenoble et Montpellier accueillent la plupart des étudiants ardéchois.

A travers un binôme innovant avec les infirmiers lors de garde postée à Tournon et Aubenas et sous l'égide des protocoles du médecin chef, l'étudiant en médecine est confronté à des situations d'urgences et peut commencer à les appréhender en sécurité. Cela participe à sa formation, l'intègre dans le territoire, lui permet de tisser un réseau solide et de connaître les acteurs de la chaîne de secours levant ainsi certains freins à l'installation en zone rurale. Ce dispositif innovant a pu se développer en partenariat avec les collectivités et notamment le conseil départemental de l'Ardèche qui finance ce dispositif avec une enveloppe spécifique pour favoriser l'attractivité du territoire. A l'avenir, l'État devra probablement prendre sa part dans cet outil innovant au travers de l'ARS et du SAMU.

Le SDIS devient un véritable outil pédagogique au profit de l'attractivité des territoires. Il les forme aux techniques de secourisme, aux gestes de soins d'urgence dans l'attente d'une équipe SMUR. Les étudiants y découvrent le territoire, et s'y ancrent. En contrepartie, les terrains de stage, les formations suivies et les engagements des étudiants sont valorisés et reconnus par la faculté.

Ce partenariat avec les étudiants en médecine puis la Faculté de médecine de Lyon Sud, d'où ils sont originaires, a permis d'envisager à l'horizon 2024 de réaliser en Ardèche la PASS (Parcours d'accès spécifique santé), idée initiée par le CODASAM (Collectif de défense de l'accès aux soins en Ardèche méridionale) et portée par le département de l'Ardèche et l'ensemble des acteurs du territoire.

Avec une prise en charge globale de l'étudiant dès la première année de médecine et jusqu'à la fin de son cursus, le SDIS propose une solution pour lutter contre la désertification médicale. Il accueille 280 étudiants en médecine par an dont 50 avec un engagement citoyen de sapeur-pompier volontaire. Parmi eux 30 souhaitent s'installer sur l'ensemble du département et une dizaine l'ont déjà fait.

Finalement dans un système de santé en souffrance, accueil bienveillant et empathie ne sont-ils pas la clef de la réussite des territoires pour lutter contre la désertification médicale ?

DR FONTANEL RÉMY,
Médecin généraliste nouvellemen
installé au Chevlard en Ardèche



Conférence des **Doyens** des facultés de **Médecine** santé FORMATION RECHERCHE

DES TERRITOIRES UNIVERSITAIRES DE SANTE AU SERVICE DE TOUS

(\langle Nous avons la responsabilité collective de faire vivre l'offre de soins de nos territoires par tous les moyens à notre disposition. L'université, forte de sa responsabilité sociétale s'est engagée avec tous ses partenaires (ARS, collectivités, Conseil de l'Ordre, acteurs de soins...) pour améliorer l'offre de formation en développant le concept de territoire universitaire de santé au service de tous.

Conscients de l'importance des initiatives territoriales, cette nouvelle organisation se met en place avec les régions et avec les collectivités notamment grâce aux contrats locaux de santé. Nous devons partager ces plans d'action, en assurant avec la rigueur et la légitimité de l'université, la formation initiale mais aussi la formation continue. Il faut former tous les professionnels de santé avec une vision pluridisciplinaire et pluri-professionnelle qui va implicitement améliorer l'offre mais aussi la qualité des soins. Cet engagement de l'université doit aussi de construire de nouveaux métiers dits « intermédiaires ». Ces métiers ne se limitent pas aux IPA (Infirmiers en pratiques avancées), car nous avons aussi besoin d'assistants coordonnateurs, d'assistants numériques, d'assistants médicotechniques et médicosociaux. Il faut construire ensemble dans les territoires cette nouvelle organisation qui doit être adaptée à la spécificité de chacun d'entre eux.

Cette transformation de la politique territoriale de santé doit venir du terrain en s'appuyant sur la force de l'initiative et du projet. C'est ce qu'illustre parfaitement bien cette nouvelle version du travail de recensement initié et renouvelé par Antoine REYDELLET et son équipe. Cet inventaire souligne la formidable créativité de chaque territoire. Que tous ceux qui font la « richesse d'idées » de notre pays soient remerciés pour cet engagement qui fait résonner l'altruisme et la solidarité.

Ce sont des valeurs fondamentales que l'université veut faire briller dans un élan collectif qui est indispensable dans le contexte plein d'incertitudes que nous traversons.

Nous devons aussi retrouver une confiance partagée entre les citoyens et ceux qui sont ou deviendront des patients, les collectivités et l'Etat. Il faut que, par toutes les actions que nous menons, nous retrouvions un nouveau pacte de confiance, conscients que nous sommes liés par un destin commun qui dépasse les frontières. Notre vision solidaire doit être celle d'une

santé globale, plus ambitieuse pour prévenir et prédire mais aussi qui doit être beaucoup plus engagée à respecter nos écosystèmes. Nous attendons que notre Etat « stratège » définisse le cadre en donnant aux territoires, riches de leurs collectivités et de leurs universités, des moyens concrets pour mettre en place une nouvelle organisation qui améliorera progressivement la prise en charge des patients mais aussi plus globalement la préservation de la santé de tous. L'enjeu est immense, le moment est arrivé de changer de modèle en faisant fi des réticences et des peurs qu'induit tout changement.

Il faut agir local en pensant global. Inspirons-nous des exemples décrits dans ce document et ne lâchons rien.

Nous avançons ensemble.

JEAN SIBILIA.

Doyen de la Faculté de médecine maïeutique et sciences de la santé de Strasbourg Vice-président Politique hospitalo-universitaire et territoriale en santé de l'Université de Strasbourg Ancien Président de la Conférence nationale des Doyens des Facultés de médecine françaises





PRESENTATION DU DISPOSITIF PRESENCE MEDICALE 64

((Présence médicale 64 est un dispositif innovant dédié à l'accueil et à l'installation des internes et médecins généralistes dans les Pyrénées-Atlantiques. Innovant par son approche, résolument centrée sur l'humain, aussi bien dans son offre d'accompagnement que dans le pilotage de son collectif. Innovant car sa proposition ne comprend pas d'aide financière à l'installation, ni de salariat des professionnels de santé, mais repose sur une démarche simple : tendre la main à chaque interne ou médecin généraliste ayant un projet dans les Pyrénées-Atlantiques, pour co-construire avec lui une solution adaptée à son besoin, ses contraintes et sa temporalité, aussi bien sur le plan personnel que professionnel.

« Présence médicale 64 est une initiative exemplaire qui vise à améliorer l'accès au soin des habitants dans les territoires des Pyrénées-Atlantiques. Plus qu'un dispositif d'accompagnement pour les internes et les médecins, c'est avant tout une aventure humaine, une démarche incarnée par un collectif de femmes et d'hommes investis, avec qui il est facile et agréable de collaborer. Je suis ravi de pouvoir contribuer à un projet qui fait sens : internes, médecins et population ont tous à y gagner. »

Quentin Vernes, 25 ans, Président du syndicat des internes en médecine générale de Bordeaux, délégué à Présence médicale 64

En effet, que ce soit pour une installation, un remplacement, un stage d'internat, une demande de mise en réseau, une difficulté administrative, une aide pour l'accueil du conjoint, un simple passage ou un projet à plus long terme... chaque situation est différente, chaque cas est particulier. Au sein du collectif Présence médicale 64, nous sommes convaincus qu'une installation est avant tout une aventure humaine, qui nécessite une réponse adaptée et surmesure.

« C'est grâce à Présence médicale 64 que mon projet s'est concrétisé. Leur démarche est la bonne pour que ça marche : une équipe réduite et de qualité, un contact personnalisé, un travail sur-mesure et adapté pour répondre à tout un tas de questions, pro et perso. » Dr Tiffany Ertaud, 33 ans, Docteur installée à Ger en novembre 2021 par Présence médicale 64

Pour pouvoir apporter ces réponses personnalisées et disposer de l'ensemble des leviers nécessaires à l'accompagnement, l'ensemble des acteurs de la santé et des territoires de notre département sont rassemblés au sein du guichet unique "Présence médicale 64". Grâce à ce collectif, créé sous couvert de la Préfecture dans le cadre du SDAASP dès 2017 et placé sous le pilotage du Conseil départemental et de l'ARS, Présence médicale 64 est capable

de proposer à chaque interne ou médecin généraliste un accueil unique personnalisé. Un accompagnement sur-mesure dans son projet de vie personnel et professionnel, dans une approche à 360° des situations rencontrées. Isolé, chacun de ses membres est contraint par les limites de son champ d'intervention et de sa spécialité. Réunis, chacun met ses compétences au service de tous, dans le respect des prérogatives de chacun, pour inventer des solutions agiles, pragmatiques et coordonnées aux problématiques rencontrées.

« Nous sommes partis à la rencontre de tous les professionnels de santé, élus et agents territoriaux, en réfléchissant à la manière de travailler collectivement pour trouver des solutions, pour redonner l'envie de nos territoires aux jeunes médecins généralistes. »

Thierry Carrère, Vice-président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, délégué à Présence médicale 64

La finalité de ce rassemblement ? Œuvrer, main dans la main, autour d'une mission d'intérêt général essentielle : améliorer l'accès de la population aux soins de premier recours, en mettant au coeur du dispositif les professionnels de santé eux-mêmes (CDOM, URPS, Université de médecine, syndicats d'internes et jeunes médecins généralistes, centres hospitaliers), mais également l'ensemble des élus et des organismes de santé du territoire (Intercommunalités, CLS, CPAM, MSA, CTS...).

« Présence médicale 64 c'est un état d'esprit et une rencontre. Un état d'esprit positif, ouvert et curieux. Une rencontre entre une idée, somme toute très simple (aider les jeunes médecins à s'installer), et des volontés. Une rencontre entre de jeunes médecins et des territoires, tout ce qui fait de Présence médicale 64 un dispositif unique. »

Maritxu Blanzaco, Directrice de la délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence Régionale de Santé, co-pilote du dispositif Présence médicale 64

Plus qu'un dispositif, Présence médicale 64 est ainsi une nouvelle manière de conduire une politique publique, au service de sa population : co-construite, co-financée, évaluée, transparente et partagée. En 2022, son budget s'élevait au total à 419 000€, dont 75% fléchés sur le financement de l'équipe dédiée à sa mise en œuvre : 8 agents aux compétences pluridisciplinaires (ingénierie, pilotage, communication, marketing, data, cartographie...), permettant une intégration complète du projet. Le département des Pyrénées-Atlantiques a choisi de miser sur l'humain, y compris d'un point de vue financier, en constituant une équipe jeune, à haut niveau d'ingénierie, dédiée à cette politique publique.

« Présence médicale 64 sort des solutions "déjà-vues" en partant des étudiants et de leurs aspirations. L'idée de projet de vie est ainsi placée au coeur des réflexions et des actions pour faciliter l'accueil et l'installation des jeunes médecins généralistes. » Dr Lisa Bourdin, membre du syndicat des jeunes médecins généralistes AquiReAGJIR, déléguée

Dr Lisa Bourdin, membre du syndicat des jeunes médecins généralistes AquiReAGJIR, déléguée à Présence médicale 64

Après une phase d'expérimentation réussie en 2017 dans les territoires les plus en difficulté du département, le dispositif s'est déployé sur l'ensemble des Pyrénées-Atlantiques dès 2019. Depuis lors, Présence médicale 64 a installé 21 médecins généralistes, essentiellement dans ses territoires ruraux et ses vallées. 21 accompagnements supplémentaires sont actuellement en cours pour des installations pressenties en 2023 et 2024. Il y a bien sur eu d'autres installations durant ce laps de temps, qualifiées de "naturelles" et qui ne sont pas comptabilisées dans l'évaluation du dispositif. La dynamique collective créée dans le territoire est néanmoins réelle et les Pyrénées-Atlantiques font partie des départements français à avoir vu la courbe de leur démographie médicale s'inverser entre 2021 et 2022 (+2% de médecins généralistes installés selon le CNOM), après une phase de décroissance.

« Au sein de Présence médicale 64, nous avons la volonté de tous discuter ensemble, médecins et acteurs du territoire. Nous dépassons la théorie et faisons des choses concrètes en termes d'aide à l'installation et cela fonctionne : on a eu des arrivées de jeunes car on les a écoutés et qu'on a pu faciliter leurs démarches quand c'était nécessaire. »

Dr Jean-François Grange, membre du Conseil départemental et du Conseil régional de l'Ordre des Médecins, délégué à Présence médicale 64

Présence médicale 64 ne revendique pas le statut de solution unique, ni même idéale, face à la crise de la démographie médicale qui touche l'ensemble du pays. De la même manière que nous considérons chaque projet d'installation comme étant unique, nous sommes convaincus que chaque territoire l'est aussi. Notre démarche a néanmoins fait ses preuves et nous pensons que son approche collective et agile, partant des besoins réels du terrain, dans le respect des politiques nationales de santé, en fait une des solutions pertinentes face à la problématique de la désertification médicale.

« Un mot pour qualifier Présence médicale 64 ? Sans hésiter : considération ! La soirée d'accueil des internes m'a permis de mieux connaître le dispositif, la manière dont il peut nous aider dans notre quotidien d'interne...c'est un vrai plus après les années d'externat qui représentent un parcours difficile avec parfois la sensation d'être isolé, peu écouté. Avec l'équipe PM64, il y a une écoute et une volonté de comprendre les internes, en tant que personnes. »

Mélanie, 26 ans, Interne en second semestre de médecine générale, témoignage récolté lors de la soirée d'accueil des internes en stage dans les Pyrénées-Atlantiques de mai 2022

THIFRRY CARRÈRE

Vice-président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques en charge de l'attractivité et du développement des territoires, délégué à l'agriculture et à Présence médicale 64

p. 14

2019 ANALYSE

| LES AIDES FINANCIERES |

LES BOURSES D'ÉTUDES:

Il s'agit de bourses qui peuvent être complémentaires des autres dispositifs financiers incitatif comme le CESP. Ces dispositifs peuvent être accessibles lors de l'externat, mais c'est souvent lors de l'internat qu'ils sont mis en place. Il y est bien sûr associé la promesse d'une l'installation sur le territoire, dans une zone déficitaire, le plus souvent pour 5 ans.

Comme cela a pu se voir dans certains départements, comme par exemple les Landes : cette aide est inefficace sur l'attractivité s'il n'y a pas un réel suivi et accompagnement des professionnels lors de leur projet d'installation.

Ainsi, c'est un facteur d'attractivité mais ce n'est pas le principal comme cela a été montré sur l'enquête «déterminant à l'installation» réalisée par les structures jeunes et l'ordre des médecins. Seulement 48% des internes considèrent les aides financières comme un facteur déterminant.

De plus, ces aides sont souvent mal connues par les étudiants de 2º et 3º cycle du fait d'un défaut de communication et cette aide présente des contraintes importantes pour les internes.

Le CESP (contrat d'engagement de service public) est l'aide la plus pertinente de ce type selon nous. Elle ne nécessite pas de doublons départementaux ou régionaux. Le principal défaut du CESP est le manque d'accompagnement des signataires bien qu'il soit normalement prévu dans les textes.

Selon le Bilan du CNG en 2016, 1 509 contrats ont été signés entre 2010 et 2015 avec seulement 35 ruptures de contrat.

L'enjeu doit être de taire connaître ce dispositit et d'en tavoriser le déploiement.

LES AIDES FINANCIÈRES À L'INSTALLATION :

Ces aides

peuvent jouer un rôle dans l'attractivité. De nombreux dispositifs nationaux existent permettant de limiter le coût financier d'une installation et les difficultés des premiers mois d'exercice

peuvent être intéressantes mais ce n'est pas un facteur principal.

doivent être liées à un travail en amont, avec la découverte du territoire et l'accompagnement de l'installation du praticien et de sa famille. Ainsi, l'enquête «déterminant à l'installation» révèle que 48% des internes pensent que les aides financières déterminent "Peu ou Partiellement" leur installation contre 41% qui pensent que celles-ci sont "Tout à fait ou Plutôt" déterminantes et 10% qui pensent que les aides financières ne jouent "Pas du tout" dans leur choix l'installation.

| AIDE AU LOGEMENT |

Cette aide est très appréciée, notamment par les étudiants en deuxième et troisième cycle lorsqu'ils viennent faire des stages dans les territoires. Elle peut passer par la mise à disposition de logement à titre gracieux ou avec des loyers attractifs.

L'Indre, l'Eure et la Loire ont été précurseurs en la matière.

La mise en place peut se faire sur du foncier déjà existant par les départements, les mairies ou les réaions.

Ces logements doivent être mis en place en lien avec les représentants étudiants pour qu'ils puissent répondre à leurs besoins tant en termes de localisation que de besoins/nécessités.

Nous sommes favorables à des logements regroupant l'ensemble des étudiants de la filière sante en stage sur un territoire afin de lutter contre l'isolement et les risques psycho-sociaux.

Les logements permettent aux internes de s'insérer dans la vie du territoire et de réellement le découvrir. Idéalement cela doit s'accompagner d'aides à la découverte du lieu de stage : Passculture, week-end ou journée de découverte...

Une charte sur les hébergements territoriaux en santé a été récemment signée avec l'ensemble des acteurs. Elle résume en 16 points essentiels, les clés pour un logement territorial en santé réusset attractif

- 1. A l'échelle de la subdivision universitaire ou de la région le cas échéant, établissements publics de santé, instituts de formation et écoles, collectivités le cas échéant dans le cadre des contrats locaux de santé, et organisations étudiantes s'engagent à mettre en place un dispositif coordonné d'information à destination des étudiants, capitalisant sur les dynamiques territoriales.
- 2. A l'échelle de chaque territoire, les établissements et les collectivités s'organisent pour présenter l'offre de soins et médico-sociale. Ils exposent les opportunités de formation et à terme de projets professionnels dans les territoires
- 3. Les collectivités communiquent sur le cadre de vie : les réseaux de mobilité, l'offre de loisirs disponible dans leur région/ ville.
- 4. Les établissements publics de santé s'engagent à mettre en place en début de stage un dispositif d'accueil visant à informer les étudiants sur le fonctionnement de l'établissement et à assurer la promotion des démarches engagées par les collectivités, que ce soit lors d'une journée d'information ou en prenant appui sur tout autre outil (application ad hoc, livret d'accueil, visites de sites...)
- 5. Un interlocuteur est désigné par les établissements et le cas échéant par les collectivités pour répondre aux questions des étudiants. Il est un appui et un relai pour les étudiants pendant leur stage

2019 ANALYSE

- 6. Les professionnels encadrant les étudiants pendant leur stage sont formés au tutorat pour les professionnels paramédicaux et à la pédagogie pour les professionnels médicaux, et disposent du temps nécessaire pour ce faire. Cet investissement suppose :
 - a. Une répartition des stages stable dans le temps et équilibrée dans le territoire, en cohérence avec les projets territoriaux de santé;
 - b. Un accompagnement national avec l'inscription de la formation des maîtres de stage et tuteurs comme action prioritaire de DPC (développement professionnel continu) et une valorisation de cet investissement dans le cadre de la recertification pour les professionnels médicaux.
- 7. Afin que les étudiants puissent accéder aux modules de formation à distance, les collectivités s'engagent aux côtés de l'Etat à aider, dans le cadre de leurs compétences, les lieux de stage non encore équipés à se doter de connexion haut débit.
- 8. Les établissements publics de santé identifient les locaux pouvant accueillir les étudiants, organisent l'accueil des étudiants dans ces loaements et en assurent l'entretien et la maintenance.
- 9. Les Régions participent le cas échéant au financement de leur réhabilitation/construction, selon les modalités de leurs cadres d'intervention.
- 10. En l'absence d'internat hospitalier, les collectivités locales identifient les logements pouvant être proposés aux étudiants en santé en stage dans le territoire. Elles en informent la faculté, les organisations étudiantes, les établissements, et les instituts de formation, et en font la promotion via le dispositif d'information défini supra.
- 11. Enfin, les étudiants s'engagent à prendre soin des locaux dont l'accès est facilité par les établissements et les collectivités locales
- 12. Les étudiants de 3e cycle des études médicales et pharmaceutiques participent à la continuité et à la permanence des soins dans le territoire.
- 13. Les étudiants participent, directement ou via leurs représentants, aux travaux et dynamiques locales sur l'attractivité.
- 14. Les étudiants s'engagent à considérer toutes les offres de stages, quel que soit le territoire, à qualité pédagogique équivalente, et à évaluer le stage le cas échéant.
- 15. Une évaluation annuelle des démarches déployées est organisée localement, au niveau de chaque territoire, et est transmise aux signataires de la charte nationale.
- 16. Les engagements de la présente charte font l'objet d'une évaluation annuelle partagée associant l'ensemble des parties.

| LA COMMUNICATION |

Probablement le facteur d'attractivité le plus important entre tous. Les étudiants en médecine n'iront pas s'installer dans un territoire dont ils n'ont pas entendu parler et dont ils ianorent les facteurs d'attractivité.

Ainsi dans l'enquête «déterminant à l'installation» réalisée en 2019 avec le CNOM, la présence de "services publics" (62% pour les internes) est un déterminant majeur. Avoir un "réseau de transport" est le troisième déterminant le plus mis en avant par les internes (52%) et les remplaçants (37%), pour lesquels il arrive à égalité avec "l'attachement au territoire" (37%).

Communiquer dessus semble donc indispensable mais également sur la présence des autres professionnels de santé. L'enquête réalisée avec le CNOM montre que pour 81% des internes, il s'agit d'un déterminant important à l'installation.

Cette communication est retrouvée notamment en Aveyron qui a réalisé un guide pointant ville par ville les professionnels présents sur place.

Cependant, l'attractivité d'un territoire ne se résume pas à la présence d'autres professionnels du soin. La richesse et la culture du terroir peuvent également être partagées et retrouvées au cours de week-ends ou de soirées comme c'est le cas dans certains départements comme la Nièvre par exemple.

Cette communication passe par des rencontres avec les internes de la subdivision et une présen tation des offres d'installation, de remplacement et des opportunités dans le territoire. Les weekends de découverte du territoire pour les internes en stage sont très appréciés. La découverte de la zone de stage est importante pour préparer une installation future.

2019 ANALYSE

| L'ACCOMPAGNEMENT DU CONJOINT |

Les études de médecine étant des études longues, la majorité des diplômés terminent leur cursus aux alentours de leurs 30 ans. 59% des internes ayant répondu à l'enquête «déterminant à l'installation» sont en couple et 10% des internes ont des enfants.

Ainsi, il semble nécessaire d'un accompagnement de ces couples/familles lors de l'installation, notamment via l'aide à l'obtention d'un emploi pour le conjoint ou la présence de structures adaptées pour l'épanouissement des familles (écoles, collèges crèches ...)

On peut retrouver cela dans certains départements, notamment en Haute-Loire ou dans l'Aveyron.

La proximité familiale reste importante pour 61% des internes interrogés lors de l'enquête «déterminant à l'installation»

| FORMATION MSU |

LES MAÎTRES DE STAGE UNIVERSITAIRE:

Les maitres de stage universitaire sont probablement les meilleurs ambassadeurs pour l'attractivité d'un territoire. Ainsi, c'est une réelle opportunité pour les étudiants de découvrir le territoire et d'y revenir si leur stage a été de bonne qualité.

L'intérêt pédagogique reste le facteur indispensable à l'ouverture d'un stage chez un MSU ou dans un établissement de Santé. Les départements qui ont sollicité leurs praticiens déjà installés ont pu tout de suite constater les effets sur l'installation de la présence de MSU sur le territoire.

Beaucoup d'efforts ont été faits afin de former le plus de MSU possible, cependant leur nombre est encore trop faible (exemple dans l'Yonne où moins de 10% des praticiens sont MSU), notamment pour permettre à l'ensemble des étudiants du deuxième cycle de réalisel un stage en médecine générale.

Un travail commun entre université, faculté, département, ordre des médecins et ARS semble nécessaire pour continuer le travail entamé et multiplier les possibilités de terrain de stage sur les territoires.

2019 ANALYSE

I L'AİDE AUX MAİSONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE |

| LE SALARIAT DES MÉDECINS PAR LE DÉPARTEMENT

l'exercice regroupé. Il est encore à ses débuts et devrait évoluer prochainement notamment dans

De plus, le dispositif ne semble pas pouvoir se reproduire aussi facilement dans les départements

La question de la pérennité du modèle financier pose plus de questions bien que le dispositif 400 MG va aider pendant 2 ans les créations de postes.

2019 A N A L Y S E

| UN İNTERLOCUTEUR UNİQUE |

Cet interlocuteur unique est mis en place dans certains départements.

Il semble indispensable d'avoir un interlocuteur unique connu par l'ensemble des acteurs. C'es le cas pour les départements, mais également pour les ARS, les universités, les représentants d'internes et les internes eux-mêmes.

Le guichet unique est déjà en place dans certaines ARS et certains départements (Aveyron Essonne, Meurthe et Moselle).

Dans ces départements, une personne ressource bien identifiée aide les internes et les jeunes professionnels à construire leur projet d'installation, de remplacement et répondre aux questions sui ces sujets.

La bonne échelle pour ce dispositif semble départementale vu le nombre d'informations à connaître (projet de MSP et d'installation en cours, départs à la retraite, aides financières et matérielles ...).

Afin d'accompagner individuellement les jeunes médecins vers leur installation, la Faculté de Médecine de Nancy, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle de l'Ordre des Médecins, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, l'Union Régionale des Professionnels de Santé des Médecins libéraux et le Conseil Régional ont signé le 5 septembre, une convention visant la mise en place d'un dispositif innovant : un laboratoire territorial d'aide à l'installation.

Nommé La Passerelle, ce nouveau dispositif porté par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle de l'Ordre des Médecins en lien étroit avec les structures représentatives des jeunes médecins, a pour objectif de renforcer l'offre régionale de soins primaires en facilitant l'installation des étudiants de la Faculté de Médecine de Nancy dans leur région de formation.

Agnès PILLONEL, chargée de mission en charge du dispositif, présente au sein du Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine de Nancy, se tient à disposition des étudiants pour les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de leur projet professionnel, mettre en place un accompagnement personnalisé, les informer sur les lieux et modes d'exercice, les aides à l'installation, ou tout simplement pour lever les barrières et les craintes liées à leur projet.

L'ARS Guyane a décidé de faire des prises en charge personnalisées au moment de la demande. Ainsi, quand un praticien appelle l'ARS, celle-ci va prendre une journée pour chercher les informations qui pourraient être pertinentes pour son installation (présence d'autres professionnels médicaux, de service public, aide dont le praticien pourrait bénéficier...). Ce mode de fonctionnement permet une optimisation et une personnalisation de la réponse apportée au futur installé.

Ce manque d'identification de l'interlocuteur unique fait actuellement défaut dans certaines ARS et empêche les aides personnalisées à l'installation qui sont normalement prévues dans le CESP.

Ces interlocuteurs uniques doivent travailler en lien avec les Syndicats d'internes afin de répondre réellement aux besoins des internes.

L'interlocuteur unique défini au niveau du département permettra de suivre l'évolution de projets et la cohérence des aides avec les besoins de terrain.

L'un des principaux leviers d'attractivité et d'aide à l'installation est ce dispositif. Il permet d'accompagner les internes dans leur projet. Nous demandons une généralisation de ce dispositif.

2022 ANALYSE

| LES AIDES FINANCIERES |

LES BOURSES D'ÉTUDES :

Les aides financières à destination des étudiants en médecine restent d'actualité en 2022. Il est intéressant de noter l'important recul de la demande des contrats d'engagement de service public (CESP), par rapport à 2019.

Le manque de communication sur ce dispositif peut être un des facteurs expliquant ce fort recul de la demande, mais cela ne suffit pas à justifier ce désamour de la part des étudiants en médecine pour ces aides financières.

Les bourses d'études ne sont réellement efficaces que si elles font l'objet d'un encadrement et d'un suivi par une entité bien identifiée par les étudiants. L'accumulation des aides financières n'est pas non plus conseillée car cela ne ferait que contribuer à une surenchère entre les départements/réaions/institutions.

Le choix de la région Auvergne-Rhône Alpes d'aider financièrement les étudiants en médecine, lors de leurs stages uniquement, s'ils ne disposent pas déjà d'une aide de la part du département dans lequel ils effectuent leurs stages, semble être la marche à suivre.

Un peu plus d'un quart des départements qui composent la région ARA mettent déjà à disposition des aides pour leurs internes en stage chez eux, la région peut ainsi plus facilement aider les internes qui sont sur les autres territoires.

Depuis 2019, les départements semblent avoir bien compris qu'une bourse d'étude doit être accompagnée d'une réelle promotion du territoire et d'un suivi personnalisé de l'étudiant en médecine. Ainsi les choses semblent avancer dans la bonne direction car il n'y a plus aucun département à proposer uniquement des aides financières, sans accompagnement.

LES AIDES FINANCIÈRES À L'INSTALLATION:

Tout comme les bourses d'études, les aides financières à l'installation sont globalement inefficaces et favorisent davantage un effet d'aubaine qu'une installation sur le long terme.

Dans un sondage réalisé par le Syndicat des internes en médecine générale de Paris (SRP-IMG), les aides à l'installation n'apparaissent pas comme le déterminant principal à l'installation d'un praticien sur le territoire. Cette aide reste plébiscitée par de nombreux jeunes installés, notamment en libéral où l'achat de matériels représente un coût important pour un jeune débutant son activité.

| LES AİDES AUX LOGEMENTS |

Cela reste une des aides les plus demandées par les étudiants en médecine.

Source de coût important durant les études, peu d'étudiants en médecine ont malheureusement accès aux logements CROUS. Les étudiants en troisième cycle sont confrontés à des problématiques supplémentaires. Le changement de lieu de stage tous les 6 mois fait qu'ils sont souvent sans lieu de vie fixe, empêchant un réel attachement à un territoire donné. A cela il faut ajouter le stress du déménagement régulier et parfois aussi celui de l'isolement, quand l'étudiant se trouve en stage chez un praticien exerçant en zone sous-dense

Des solutions existent et certains départements les mettent déjà en application. En 2019, nous évoquions l'Indre, l'Eure et la Loire. Ils ont depuis été rejoints par d'autres départements tels que le Cher, les Pyrénées Atlantiques, l'Yonne ou la région ARA.

Le Cher pour commencer a construit plusieurs logements permettant de créer une petite communauté d'internes en collocation. Les Pyrénées Atlantiques, tout comme l'Yonne, ont signé des partenariats avec les acteurs locaux, notamment les Gîte de France, afin d'aider au logement des internes sur leurs territoires.

Enfin, la Région ARA, en partenariat avec le Syndicat des internes de Lyon, réfléchit au financement de la construction d'un internat pour les internes en stage à Lyon, l'internat actuel ne pouvant loger....au'une dizaine d'internes.

Plus à l'Est, on retrouve la Meuse et la Meurthe et Moselle qui ont également décidé de soutenir les logements pour les internes. Afin de favoriser l'installation des internes, il semble important d'encourager les ARS et les Facultés de santé, à poursuivre leurs efforts d'accompagnement dans le fléchage des parcours pédagogiques afin de limiter ce nomadisme, peu propice à l'enracinement local et donc à une future installation.

Ce fléchage est déjà mis en pratique pour les étudiants ayant signé un CESP. Il pourrait être judicieux de l'appliquer à un plus grand nombre d'étudiants.

2022 ANALYSE

| LA COMMUNICATION |

Pilier central de la stratégie pour attirer les jeunes étudiants en médecine à s'installer sur leurs territoires, de plus en plus de départements ont fait le choix d'embaucher des chargés de mission sur la question. Que ce soit l'Aveyron, qui a une personne dédiée à la question depuis plusieurs années, les Pyrénées Atlantiques, qui ont basé une grande partie de leurs stratégie aganante sur cet atout : cette mesure semble être la plus efficace.

Cependant, force est de constater que là où les départements ont fortement progressé sur cette problématique les ARS ont quant à elle, fortement régressé, voire dans certains cas abandonné le suivi des étudiants en santé, notamment ceux avant signé des CESP.

Ce manque de communication peut également interroger concernant la fonction de Maître de stage universitaire (MSU). Une importante campagne de communication sur cette fonction, avec une ouverture plus grandes des stages en milieu libéral pour toutes les spécialités, semble nécessaire si l'on veut augmenter le nombre de MSU et favoriser l'installation en zones sous denses

Lors d'une mission en Martinique, effectuée par le député Grelier, il avait été recueillis plusieurs témoignages concordant sur la difficulté du recrutement des MSU, d'une part en raison du côté peu attractif de cette fonction et, d'autre part, à cause de la méconnaissance par les étudiants en médecine de celle-ci.

La mesure d'Adjoint au médecin, développée par l'Eure et Loir semble intéressante à surveiller dans ce contexte.

| L'ACCOMPAGNEMENT DU CONJOINT |

L'accompagnement du conjoint reste une importante préoccupation pour les jeunes médecins dans leur activité. Dans son enquête de 2023, le Syndicat des internes de médecine générale de Paris pointe même cette préoccupation dans le top 3 des déterminants à l'installation.

Que ce soient des cours de langue française pour les conjoints des médecins étranger, ou un numéro unique, comme cela a pu être mis en place par l'Ardèche, ou la conciergerie mise en place par le Cantal pour la gestion des enfants, ou l'accompagnement dans l'emploi du conjoint par les Vosges, etc..., les exemples ne manquent pas de département s'étant saisis de cette problématique.

| LA FORMATION DE MSU |

Le Maitre de Stage Universitaire reste la porte d'entrée principale pour l'installation des jeunes médecins. Cependant, comme évoqué précédemment, la fonction pâtit d'un fort manque d'attractivité et peu de communication est réalisé sur cet exercice.

Au demeurant, la réforme de l'internat de médecine générale, par la création d'une quatrième année, risque d'accentuer fortement la problématique du manque de MSU sur les territoires.

Certains départements se sont saisis du sujet. C'est le cas, notamment, du Doubs, des Côtes d'Armor ou bien de l'Eure et Loir avec son dispositif d'Adjoint au médecin. Certains mettent en place des subventions, notamment le Loir et Cher. Le modèle de l'aide financière pour les MSU, mise en place par l'Aisne, semble le plus adapté à ce-jour.

Une augmentation significative du nombre de MSU ne pourra intervenir que via une refonte du statut, avec une réelle réflexion pour augmenter l'attractivité de cette fonction essentielle à la formation des étudiants en médecine. La présence de MSU sur les territoire est la condition sine aug non à l'accueil de futurs professionnels.

| L'AİDE AUX MAİSONS DE SANTÉ PLURİDİSCİPLİNAİRES |

Ce dispositif a été poursuivi par de nombreux départements. Même si les incitations financières ne sont pas un facteur déterminant majeur à l'installation, l'achat de matériel et le coût que cela représente, peuvent être un frein à l'installation. La participation au coût de construction d'une MSP n'est donc pas envisageable dans le budget d'un jeune diplômé.

La Loire-Atlantique, l'Hérault... la liste des départements pratiquant cette aide est assez longue. Le Tarn et Garonne a décidé de participer à ce déploiement via le développement d'un GIP. Cette mesure semble être intéressante à surveiller.

La Lozère avec sa promotion des MSP déjà existantes a permis, également, d'optimiser ses moyens et d'éviter la construction de nouvelles MSP qui seraient probablement restées vides, par manque de praticiens comme on a pu le voir par le passé. Le béton seul ne suffit pas.

La Manche a, pour sa part, décidé de réorganiser les MSP déjà existantes, optimisar également ses moyens en faisant ce choix.

2022 ANALYSE

| LE SALARIAT DES MÉDECINS PAR LES DÉPARTEMENTS |

Depuis 2019, de nombreux départements se sont lancés dans ce dispositif. Le salariat est un mode d'exercice de plus en plus plébiscité par les praticiens las de la perte de temps en tâches administratives et soucieux d'avoir plus de sécurité en cas de problème de santé.

Cela est également plébiscité par de plus en plus de praticiens en cumul emploi-retraite. Le Pas de Calais, la Saône et Loire, l'Orne... nombreux sont les départements à avoir franchi le pas. L'Orne et la Saône et Loire restent les départements ayant le plus développé ce dispositif.

Il est, cependant, important de rappeler que c'est un dispositif coûteux et qu'il ne peur présenter un réel intérêt pour le territoire sur le long terme que si ces structures de médecins salariés accueillent des MSU pour former des internes en médecine générale et donc assurelle renouvellement des effectifs.

I UN INTERLOCUTEUR UNIQUE I

Nous avons mentionné l'importance, pour les étudiants en médecine de disposer d'un interlocuteur unique dans l'analyse sur la communication.

Une communication adaptée, sur le long terme, ne peut être réalisée que si les étudiants en médecine, ainsi que les institutions, ont bien identifié leur interlocuteur auprès du département. La Drôme, l'Aveyron, les Pyrénées Atlantiques l'ont déjà mis en œuvre et le nombre de départements ayant mis en place ce dispositif a fortement augmenté.

Ce poste de dépense reste important pour les départements mais son efficacité n'est plus à prouver. L'interlocuteur unique de l'Aveyron a permis à ce département de faire évoluer son offre à destination des étudiants en santé et d'ainsi l'optimiser.

	e le	e ^t	,6	JEREN ON	ERECH	, ETUPE			*	0101	EH ^C	
	e interne	UELL	of oto	ALL EL	ANCIATIRSEE	LATION LENGT	enth's	FRAN		ENRION OF VESAL	ANT NOTAL	OIRE ACCEUTES EN
AUVERGNE RHONE ALPES	PLUT ST	PINEST	PS PS IN	PIDEIM	BONTA	sout Me	O STEAT	A A BEST	P) PECO.	O USA	2014	CAFER
RHONE ALPES AIN	ENTRE 200 & 600 €/MOIS FONCTION ÉLOIGNEMENT											
ALLIER	FONCTION ÉLOIGNEMENT											
ARDÈCHE	400 €/MOIS											
CANTAL												
DRÔME												
HAUTE-LOIRE												
HAUTE-SAVOIE							•					
ISÈRE				0	0			•		0	0	
LOIRE	•	0										
MÉTROPOLE DE LYON												
PUY-DE-DÔME				•		•				0		
RHÔNE												
SAVOIE			•			•						•
11/11												
		R.E.		ENT	. & .s.	.04				N	4	
	EH AE	S	OES .	CHESTION	CIERION	ETU	A		10H	MP.	ENEM'	OIRE CCEUNES A
	EXITER	UEIK	St OKO	HALL ELA	ARTY RSEE	LATIO LENG	ENETES	EPRA	rio rior	Solve Oping of	ENT SPONGER	o' o'er
	PIOT STR	P. H. S.	Pot Six	SOFIN	\$ OBAN	501+ W2	OUR RA	L'ES	A TOP CO	EVEAL	SEULER	COLERT
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	1		1	'*				*° *		,	`o` 	,/2
CÔTE-D'OR						•		•				
DOUBS	0							•				
HAUTE-SAÔNE						0						
JURA			0	0		0						
NIÈVRE						0	VIA MSP	0			0	
SAÔNE-ET-LOIRE				0	0					0		
YONNE	600€ POUR 6 MOIS	0			0	•	0				0	
TERRITOIRE DE BELFORT		•				•						•
5/7												

	A DE THE REAL PORTION OF THE PERSON OF THE P	et Cuente	es Consta	CHEMENT ON STALL AND A THE	ANCIERE H TALLATION SEE	LATION SOUTHERS P	OUR RHE	Note of	A PEROF	EMPLOI JOHN	RIAL PROMOTION	TO IRE CCEUTES EN PAI
BRETAGNE CÔTES-D'ARMOR	•	0	•	•		•	•	•			•	
FINISTÈRE MORBIHAN						0						
ILLE-ET-VILAINE 1/4				•								
CENTRE VAL-DE-LOİRE	A DE FINANCIE	At CURING	es Versin	ONERED ON STALL A PORTING	ACIEREON TALLATION TALLATION TOURTE	ETUPE LATION	O UP PHE	A PERM	A POECO	ENRIO PEUR SAL	ENEM' PROMOTIO	TO IRE CEUTIES EN PAI
CHER EURE-ET-LOIR	•		•	•	•	<u> </u>	(14 PLACES, 40€/MOIS)	0			•	
INDRE INDRE-ET-LOIRE						0						
LOIR-ET-CHER	300€			0			•				0	
LOIRET	•				•						•	
6/6	A DE HARRE	RE CUEILE	es Poursing	ONFRENT ON STALL A PARTY NO	ALIERON ALIA BONSTA	LATION SOUTHERS	OUR ARE	A PES AS	A POR CON	EMPLOI JOHN DEVESAL	RIAT PROMERE	NOIRE CEUILDES PAI
CORSE HAUTE CORSE												
COPSE DII SIID												

	E HORINGE	, e	es L MPA	OMEREN ON	ACIERE A	ETION CH	NEW'S	<i>المر</i> يدة	710 [#]	EWS PO	PROMOTION PROMOTION	Olat OF CEUINES
	FIDT STA	PARESTA	PORTING PRESING	AIPEINE	\$00478	s of the	COLETA!	P. Pes	Plot Con	ENAT OF TEST	PONTER!	CELLAE
GRAND EST	, in the second second		· ·					·	· ·			
ARDENNES												
AUBE	200€ PAR MOIS					•	•				•	
BAS-RHIN												
HAUTE-MARNE	•											
HAUT-RHIN												
MARNE												
MEURTHE-ET-MOSELLE						0					•	
MEUSE						0	•					
MOSELLE						0	0					
VOSGES												
V030E3												

HAUTS DE FRANCE	A POLY STACE	ACCUENTS ACTUENTS ACTUENTS	St CAN	CHERENT ON CHESE TO A LOCAL ME	ANCIERTON TALLATION TALLATION	LATION SOUTHER	O UP RALES	L'AES L'AES	A PECON	EMPLO'S PLUES OF	EMENT PROPORTION	O'RE ACTUALS SHOW
AISNE	•					•		•			•	
NORD	0	0	0									
OISE	•		•	0		0					•	
PAS DE CALAIS										0		
SOMME												

ILE DE FRANCE	A PER HARRE	AE S S CUENTE ANTESTA	St CONSTA	CHERENT ON CHESE TO A LAND STALL A DELINE	ALLATION ANCIERED ANC	ETUDE LATION SOUTHERSP	OUR ATER ATER	A PES AS	A DE CON	EMPLOI JOHN PRIVER	RENT PROTOTOR	COLUMN SEST
ESSONNE	•	•	•									
HAUTS-DE-SEINE												
PARIS												
SEINE-ET-MARNE												
SEINE-SAINT-DENIS												
VAL-DE-MARNE												
VAL-D'OISE												
YVELINES												

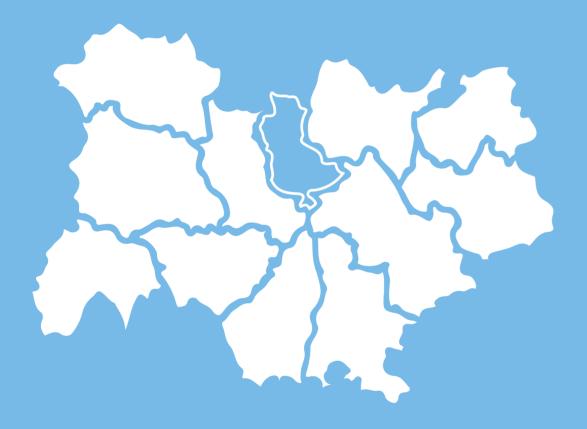
	A DE INTERE	AE CUENTO	St CONST	CHERENTON CHERENTON CHALLATION STALLATION	ACIERION ANIFACIONA ANIFACIONA ANIFACIONA BOOMSANI	LATION LEASE	OUR LANGE PATER	A DE PORTS	A DE CON	ENRIO DE VESOR	REAL PROPERTY	Olak CCEUINES	e sw
NORMANDIE	<u> </u>		· ·					V			 	· ·	
CALVADOS			•						•				
EURE		0	0	0		0				0			
MANCHE													
ORNE		0					0	•					
SEINE-MARITIME													

	HAE			0, 6	CIERE N		2			C 93		
NOUVELLE AQUITAINE	A DE THERE	CHERTA	St CONN	HALL ADEING	\$00 M5 TA	TATION TIENTS	OUR ANDS	L'ALS AS	LOA LOE COT	ENRI'S PEUR	PROTERIO	A OIRE PORTER PO
CHARENTE												
ARENTE-MARITIME										(CDS)		
CORRÈZE	300€ PAR MOIS											
CREUSE					(600€/MOIS)							
DEUX-SÈVRES						(PSLA)						
DORDOGNE					(200€/MOIS)						0	
GIRONDE					(200 <i>e</i> /MOIS)							
HAUTE-VIENNE												
LANDES												
LOT-ET-GARONNE					•	0	•	•	•			
NÉES-ATLANTIQUES		0	0						0		0	0
						· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
VIENNE	IN A ROLL	\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	£5 . 4 ⁵	CHERENTON	AMCIEREON DE	.ETUPE	e ^N s		ON	EMPLOI	PENENT 10	Olak
	A JOH STARE	AL CUENTS A CHESTA	6	OHERENTON STALLATION STALLATION	LERE N	4	OUR RIES	A DE ONS	LOW RIDEROY	ENRION DEVESAL	PENENT PROMOTION	Tolat Cally Control
OCCITANIE	A DE STATE OF A PEN S	A CUENTE A PARTE OF A	ES CONS	OHERENTON STALLARIAN	LERE N	LATION LENGT	OUR RAES	& 0 'C	PAU	Prusa		TO IRE CEULLE
O C C Î T A N Î E ARIÈGE	A DE STADE	A CUENTE A PARTE OF A	ES CONS	CHESENION CHESENSON AND LINE	ANCIERE M ANCIER DA SE DE SE D	ATION END	OUR KHES	& 0 'C	NO TO TO TO TO TO TO TO TO TO TO TO TO TO	ENRIO DEVENTOR	•	TO IRE CEUTIFE
O C C İ T A N İ E ARIÈGE AUDE	A DE STATE OF A PEN S	A CUENTE A A MARKET A	ES PORSIN	CHESENTON CHESENSON AND LINE	LERE N	LATION SOUTHERSP	OUR RIVES	& 0 'C	PAU	Prusa	•	
O C C İ T A N İ E ARIÈGE AUDE AVEYRON	A DE STADE	A CUENTE A PARTE OF A	ES CONS		ANCIERE M ANCIER DA SE DE SE D	LATION LENGT	OUR RHES	& 0 'C	PAU	Prusa	•	TO IRE ACTUALE AND ACTUAL ACTU
O C C I T A N I E ARIÈGE AUDE AVEYRON GARD	A DE STADE	A CUENTE A A MARKET A	ES CONST		ANCIERE M ANCIER DA SE DE SE D	LATION SOUTHERSP		& 0 'C	Porto	Prusa		
O C C I T A N I E ARIÈGE AUDE AVEYRON GARD GERS	A DE STADE	AE CUENTE PORTE	ES SE CONST		ANCIERE M ANCIER DA SE DE SE D	LATION SOUTHERSP		& 0 'C	PAU	Prusa		
OCCITANIE ARIÈGE AUDE AVEYRON GARD GERS HAUTE-GARONNE	A DE STADE	A CUENTE A A MARKET A	ES SE SONS		ANCIERE M ANCIER DA SE DE SE D	LATION SOUTHERSP		& 0 'C	Porto	Prusa		
OCCITANIE ARIÈGE AUDE AVEYRON GARD GERS HAUTE-GARONNE HAUTES-PYRÉNÉES	A DE STADE	AE CUENTE PORTE	ES SE CONST		ANCIERE M ANCIER DA SE DE SE D	LATION LETSP SOUTHSP		& 0 'C	Porto	Prusa		
OCCITANIE ARIÈGE AUDE AVEYRON GARD GERS HAUTE-GARONNE	A DE STADE	AE CUENTE PORTE	ES SE SONS		ANCIERE M ANCIER DA SE DE SE D	LATION SOUTHERSP		& 0 'C	Porto	Prusa		
OCCITANIE ARIÈGE AUDE AVEYRON GARD GERS HAUTE-GARONNE HAUTES-PYRÉNÉES HÉRAULT	A DE STADE	AE CUENTE PORTE	ES SE SONS		ANCIERE M ANCIER DA SE DE SE D	LATION LETSP SOUTHSP		& 0 'C	Porto	Prusa		
OCCITANIE ARIÈGE AUDE AVEYRON GARD GERS HAUTE-GARONNE HAUTES-PYRÉNÉES HÉRAULT LOT LOZÈRE	A PART OF A PART	AL CULATA ALLES TA AL	ES SE SONS		ANCIER ON DIRECTOR DO CONSTRA	E CONTEST ON THE SERVICE OF THE SERV	(600€/SEMESTRE)	A. O. LO A.S.	Porto	OF JESAL		
OCCITANIE ARIÈGE AUDE AVEYRON GARD GERS HAUTE-GARONNE HAUTES-PYRÉNÉES HÉRAULT LOT	A PART OF A PART	AL CULATA ALLES TA AL	GE CONSTRUCTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT		ANCIER ON DIRECTOR DO CONSTRA	E CONTEST ON THE SERVICE OF THE SERV	(600€/SEMESTRE)	A. O. LO A.S.	Porto	OF JESAL		

PAYS DE LA LOIRE LOIRE - ATLANTIQUE MAINE ET LOIRE MAYENNE SARTHE VENDÉE	A DE HATER AND A PART OF THE P	AL CURINGS H	CONSONE TALLAR DELLAR D	ARALLATION DESTRICT	ATION LENGT	OUR RAFES	PLARS	A DE CO	EMPLOI DEVELOPA	EMENT PROMOTION	A CCEUTIFE HITE SEN PANI
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ALPES-DE-HAUTE-PRVENCE ALPES-MARITIMES BOUCHES-DU-RHÔNE HAUTES-ALPES VAR VAUCLUSE	A DE GINACIE	A COURT DES	CONTRACTAL ALDER	ARALLATION D. ARALLA DO NOTALLA DO NATALLA D	ATION LETERS POLITICAL SOUTH ASP	OUR RHES POUR RHES	PIPE OF STANDARD	A DE CON	EMPLOI DEVESALA	ENEMÍ RAONOTERA	A CEPUILE SEN PAN
LA RÉUNION GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE	A DE HATE OF A DE	LE CUENTES E PUTE LE P	ACKRONING ALLANDER	HANCIERE ON DESCEN	ETUDE LATION LENGT SOUTH ASP	OUR RHE	A PES	LION LIDECO	ENPLOY DEVELOR	EMENT PROMOTION	Noire CCEUTIES HOPEN

p. 43

AUVERGNE RHONE-ALPES



La région Auvergne-Rhône-Alpes est composée de 13 départements :

AIN | ALLIER | ARDÈCHE | CANTAL | DRÔME | HAUTE-LOIRE HAUTE-SAVOIE | ISÈRE | LOIRE | MÉTROPOLE DE LYON PUY-DE-DÔME | RHÔNE | SAVOIE Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

|CLERMONT-FERRAND|

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 19 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 189 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 62 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 3 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: internatmedspe@gmail.com

| GRENOBLE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 22 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 207 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 103 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 4 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: mascarpitta@chu-grenoble.fr

ILYONI

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 49 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 338 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 138 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 6 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : contact@internatlyon.org

| SAİNT-ETİENNE|

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 20 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 150 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 84 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 4 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : assistants.internes.st.etienne@gmail.com

| CLERMONT-FERRAND |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022.

- 25 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 198 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 76 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 12 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 14 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : internatmedspe@gmail.com

| GRENOBLE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 26 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 216 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 106 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 13 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 12 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : mascarpittaldchu-grenoble.tr

LYON

CAPACITE DE FORMATION EN 2022

- 47 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 343 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 134 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 23 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 23 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: contact@internatlyon.org

|SAINT-ETIENNE|

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022

- 20 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 161 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 84 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 8 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 9 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: assistants.internes.st.etienne@gmail.com





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦ Aides Financières aux internes en stage sur le territoire
- ◆Accueil des internes en stage
- ♦Participation à la promotion de la formation des MSU

2022





- ◆Salariat des médecins par le département
- ◆Prime pour l'exercice en zone sous tension médicale
- ◆Création d'un espace départemental pour les professionnels de santé de l'Ain
- ◆Aide à la formation de MSU (Maître de Stage Universitaire)
- ◆Bourse aux stages pour les internes
- ◆Promotion du territoire







|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ◆Accompagnement personnalisé à l'installation
- ♦Bourses durant les études
- ♦ Aide financière à l'installation
- ♦Soutien aux MSP





|LES AIDES MISES EN PLACE|

♦ La bourses d'étude et de projet professionnel WANTED :

En Juin 2006, l'Allier est le premier département à créer une aide incitative pour l'installation de médecins généralistes : le dispositif WANTED (bourse d'études et de projet professionnel).

- Montant de la bourse 36 000 € 11 000 €/mois durant les 3 années du 3ème cycle
- Engagement d'installation pendant 6 ans sur l'ensemble du Département ; activité mixte Ville/Hôpital;
- Remboursement sans pénalité si rupture du contra
- L'interne n'est pas obliaé d'être rattaché à l'Université de Clermont Auverane
- En règle générale, pas cumulable avec le CESP (contrat d'engagement de service public)
- Charte d'engagement à la signature du contrat (devenir maître de stage universitaire (MSU), participation à la PDSA, à l'organisation territoriale de l'offre de soins -MSP et CPTS-, intervention en EHPAD)

Les excellentes relations avec le Département de médecine générale de l'UCA e aussi avec les 3 centres hospitaliers facilitent l'animation du dispositif.

Bilan

- 65 contrats signés
- 40 installations, 4 dans les 6 prochains mois
- 7 ruptures de contrat

Ces installations ont maintenu ou complété l'offre de soins. Le dispositif a permis de cimenter l'ensemble des maisons de santé pluridisciplinaires et notamment celles des territoires semi-ruraux

♦Les aides à l'installation en investissement

Pour rappel, plusieurs activités sont concernées par un zonage de l'ARS (médecin, chirurgien-dentiste, masseur-kinésithérapeute, sage-femme, orthophoniste). L'aide du Département intervient uniquement pour les professionnels qui s'installe dans une zone non aidée par la CPAM.

- 10 000 € pour les médecins (non bénéficiaires de la bourse d'étude) : 14 médecins aidés
- Le montant de l'aide accordée par la CPAM dans les ZIP est de 50 000 €. Le delta est de 40 000 €. L'ARS ne souhaite pas que nous augmentions le montant afin de ne pas perturber leur zonage et leurs mesures incitatives.
- 10 000 € pour les médecins spécialistes qui créent une nouvelle offre (cardiologues, rhumatologues, ophtalmologues, gynécologues...). 3 professionnels aidés! A savoir que les médecins spécialistes qui s'installeraient dans une ZIP peuvent bénéficier de l'aide de 50 000 €.
- 20 000 € pour les chirurgiens-dentistes. L'aide de l'état est de 25 000 € ; Le montant de l'investissement pour un dentiste est en moyenne de 100 000 € : 8 chirurgiens aidés
- 15 000 € pour les masseurs-kinésithérapeutes. L'aide CPAM pour une création est de 49 000 €. L'aide départementale existe depuis décembre 2016 (l'aide CPAM était alors de 3 000 €). Elle a été maintenue en l'état par le CD03. Le directeur de l'IFMK souhaite la création d'une bourse d'étude pour faire face à une importante précarité chez les étudiants. La loi du 23 février 2005 ne le permet pas une bourse va été étudiée au regard de la loi 3DS. Certains départements l'ont instaurée. 9 bénéficiaires + 6 dans le cadre de la délibération de décembre 2016.
- 5 000 € pour les professionnels paramédicaux (orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, sages-femmes, pédicure-podologues...) qui s'installent dans une zone non aidée par la CPAM. 17 professionnels aidés

♦Une aide aux stages pour les étudiants francophones qui étudient en Roumanie

Ce partenariat a été créé pour favoriser le retour et l'installation en France des étudiants francophones partis faire leurs études de médecine dans les Universités de CLUJ, BUCAREST, IASI.

Une aide de 500 € pour le stage d'été (3 ou 4 semaines en externat) dans les hôpitaux et les cliniques du département qui apportent leur précieuse collaboration. Les étudiants qui viendront faire leur internat en France pourront souscrire un contrat Wanted.

Ce sont 60 stagiaires différents représentants 123 accueils depuis 2019. Cette action a permis de « redorer » l'image des jeunes partis étudier en Roumanie. Elle

doit s'inscrire dans la durée.

soirées fédératrices et de rencontre sont organisées sur les 3 villes. Ces étudiants, issus de différents pays et régions, sont devenus les meilleurs ambassadeurs de l'Allier. Certains, venus 4 fois (chaque année depuis 2019) ont créé des liens avec les chefs de service des établissements. Si nous ne comptons pas encore de signature de contrats Wanted, plusieurs embauches de FFI (faisant fonction d'internes) ont pu être faites (2 en 2021 et 8 en 2022; déjà 6 demandes pour 2023. C'est une aubaine pour les hôpitaux qui rencontrent des difficultés de recrutement.

♦ Cofinancer les maisons de santé pluridisciplinaires MSP :

Le CD03 soutient financièrement les projets de MSP ou locaux portés par une commune ou une communauté de communes pour l'accueil de professionnels de santé. Ce, au travers de ses nombreux dispositifs (Contrats territoires, dispositif MSP, maintien des services en milieu rural, appel à manifestation d'intérêt (AMI).

L'Allier est particulièrement bien maillé en MSP dans lesquelles on retrouve de nombreux médecins bénéficiaires de Wanted (St Pourçain, Chantelle, Gannat, Montmarault, Huriel, Ainay le Château, Bourbon l'Archambault, Besson Chevagnes, Le Donjon, ...).

On compte ainsi:

- 19 MSP labellisées ARS et en fonctionnement : Ainay-le-Château, Avermes/ Villeneuve-sur-Allier, Chevagnes, Neuilly-le-Réal, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon, Lapalisse, Saint-Pourçain-sur-Sioule/ Chantelle, Gannat, Montmarault, Bellenaves, Marcillat/Pionsat, Désertines/Estivareilles/Saint-Victor, Montluçon-Bien Assis ; Huriel/ La Chapelaude, Bourbon-l'Archambault/Ygrande/Buxières-les-Mines/Saint-Menoux, Besson/Novant/Souviany, Saint-Yorre
- De nombreux projets en cours (MSP/MSP multisites/Equipes de soins primaires/Pôles santé): Abrest, Brout-Vernet, Cosne-d'Allier/Villefranche d'Allier/Haut Bocage, Meaulne/Vitray/Vallon en Sully/Cérilly, Varennes-sur-Allier, Saint-Gérand-le-Puy, Lurcy Lévis, Le Mayet de Montagne, Montluçon, Lavault Sainte Anne, Projet de santé Ville Hôpital de Moulins.

Il est nécessaire d'encourager le regroupement des professionnels de santé dans les 3 villes. C'est l'exemple de Moulins avec son projet Ville/hôpital et la maison des internes, le pôle santé Arlequin de Vichy, la MSP de Bien Assis à Montluçon. On peut également citer la MSP hors les murs de Désertines/Estivareilles/St Victor. Tous ces projets nécessitent le recrutement de professionnels de santé et notamment de médecins.

On observe la création des CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) avec Vichy Sud Allier (35 000 habitants), Nord Allier (67 893 habitants) Vichy Val d'Allier (79 600 habitants), Ouest Allier (105 410 habitants), couvrant ainsi près de 80 % du Département.

Le CD 03 ne cofinance pas ce nouveau mode d'organisation mais reste facilitateur pour leur regroupement.

Les CPTS perçoivent des aides de la CPAM par le biais de l'ACI (accord conventionne interprofessionnel)

♦ La promotion et la prospection

Le CD 03, par le biais de son agence d'attractivité fait la promotion des dispositifs dans les congrès, salons, universités de médecine, centres hospitaliers, écoles de masseur-kinésithérapeutes et orthophonistes ... Les derniers congrès, remises de diplômes, forum à l'installation ont permis la signature de contrats Wanted. Ce sont des événements auxquels participent en masse les autres départements. Le dernier congrès des internes à Lyon (février 2023) regroupait 31 collectivités.

- LE FORUM DE L'INSTALLATION (tous les 2 ans à Clermont-Ferrand). Il permet de côtoyer beaucoup d'internes, de créer des liens et de recruter. Lors des deux dernières éditions, l'ARS DT Allier partageait le stand Allier;
- LA JOURNÉE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE GENERALE EN AUVERGNE (JUMGA) : La prochaine édition se tiendra le 13 mai prochain à l'UCA. C'est un temps fort et convivial. Le CD03 y a son stand dans le hall de l'Université aux côtés des autres départements auvergnats. Quelques fois l'Aveyron et la Lozère sont présents. Cette journée est très favorable à la signature de contrats WANTED.
- LE CONGRÈS NATIONAL DES GÈNÉRALISTES ENSEIGNANTS (CNGE): En novembre (Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Montpellier, Tours, Nantes, Lille). Congrès auquel participent de nombreux internes depuis 2021. Le prochain sera à Lyon les 1 et 2 décembre 2023.
- LE CONGRÉS DE L'ISNAR-IMG (Inter-syndicale nationale autonome représentative des internes en médecine générale): Avec l'opportunité de pouvoir communiquer lors d'une tribune ou d'une table ronde. Lors du dernier à Lyon les 9 et 10 février 2023, 31 collectivités étaient présentes.
- LES JOURNÉES NATIONALES DE MÉDECINE GÉNÉRALE: PARIS 2010 et 2017; congrès onéreux qui ne permet pas de promouvoir correctement le Département même si l'organisateur réserve une place privilégiée à l'Allier. En 2017 (intervention en table ronde et en amphithéâtre devant 300 médecins et une vidéo, lancée sur les réseaux sociaux);
- LE CONGRÈS ReAGJIR (Regroupement autonome des généralistes jeunes installés et remplaçants): Avignon 2014. Partant du postulat que les remplaçants sont nombreux, il semblait évident que ce congrès était celui à ne pas rater. Ce fut sans aucun doute, les deux journées les plus inutiles de toute l'action du CD03.
- LES JOURNÉES DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE FRANCE : Marseille (mars 2010) ; Toulouse (juin 2010) ; Clermont-Ferrand (juin 2019). Les participants à ces journées sont principalement des jeunes étudiants, de la 2ème à la 5ème année, qui rêvent tous de faire « CHIR » (Chirurgie) ! Difficile de capter ces futurs praticiens et de leur parler installation.
- LES SOIRÉES DE PROMOTION DE LA FONCTION MAÎTRE DE STAGE AVEC L'URPS KINÉSITHÉRAPEUTE: 2017 et 2018 sur les bassins de Moulins, Vichy, Montluçon et Clermont-Ferrand. Au moment de la réforme des études de masseur-kinésithérapeute, il s'avérait nécessaire de recruter de nouveaux terrains de stage. Mission réussie qui a permis en même temps de promouvoir l'aide à l'installation de 15 000 € et de recenser l'offre pour la diffuser;
- LA SOIRÉE APRES MÉDECINE : Remise des diplômes 2019, 2021 et 2022. Evènements importants aux cours desquels des contacts sont pris et des rendezvous donnés aux étudiants qui viendront faire une partie de leurs semestres dans

l'Allier. Les parents sont également présents et soucieux de connaître les aides des collectivités. Lors de l'édition de 2023, 9 départements étaient présents pour présenter leurs actions.

• LA SOIRÉE DE REMISE DES DIPLÔMES DE L'IFMK (institut de formation des masseurs- kinésithérapeutes) 2019 : Un moment permettant de réaffirmer l'engagement du CD03, aux côtés de l'IFMK et de l'URPS. Rencontre de futurs praticiens qui identifient le CD03 comme porte d'entrée pour un projet notamment lors de la soirée privilège. De nombreux liens se créent et contrairement aux médecins, l'Allier est le seul département représenté.

◆ Assurer un accompagnement personnalisé

En 2015, le Conseil Départemental 03 a créé un poste de coordonnateur de l'offre de soins de premier recours. C'est un chargé de mission santé dont les missions principales sont : création et animation des dispositifs départementaux, recensement et promotion de l'offre d'installation, facilitation des installations, accompagnement individualisé.

Les bénéficiaires de WANTED sont les premiers à bénéficier de cet accompagnement individualisé, dorénavant proposé à d'autres médecins ou professionnels de santé exogènes (français, roumains, espagnols, tunisiens, algériens, polonais...). Il se traduit par :

• LA DÉCOUVERTE DES OPPORTUNITÉS

A la signature de leur contrat WANTED, peu ont identifié le lieu de leur exercice. D'autres, originaires ou pas de l'Allier, souhaitent découvrir les différents modes d'exercice et opportunités d'installation. Leur choix dépendra de leur projet de vie de l'emploi du conjoint. Il s'agit donc de les accompagne, de les suivre régulièrement (les appeler, les rencontrer, leur écrire, les rassembler...)

Il s'agit d'être surtout à l'écoute de leurs besoins pour leur projet professionnel et de vie. Etre patient, ne pas contraindre, ne pas moraliser, leur donner l'occasion de s'installer là où ils veulent afin au'ils assoient leur projet dans la durée. Etre honnête et

• LES SESSIONS D'ACCUEIL COUSUES MAINS

Le rôle du Conseil départemental est de promouvoir l'ensemble du Département et la globalité des opportunités d'installation, en tenant compte des besoins, attentes et exigences du candidat. Il souligne la proximité de Lyon (aéroport St Exupéry) et Clermont Ferrand (ville universitaire). Le professionnel de santé est particulièrement courtisé par les territoires français mais aussi d'autres pays. Ces professionnels de santé arrivent par le biais de nos annonces ou par des cabinets de recrutement engagés par les communes.

• LES INTERVENTIONS SEMESTRIELLES DANS LES CENTRES HOSPITALIERS

Les Centres Hospitaliers de l'Allier accueillent tous les semestres en moyenne 50 internes qui resteront sur le territoire de 6 à 12 mois. Les semestres commencent le 16 novembre et le 1er mai. Le CD03, par le biais de son agence d'attractivité, intervier tous les semestres dans les 3 établissements pour promouvoir le dispositif Wanted et son accompagnement sur mesure.

• LES SOIRÉES D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Le CD03, par son Agence d'Attractivité, organise, en lien étroit avec les Centres Hospitaliers, des soirées d'accueil et de rencontre des professionnels de santé su chacun des 3 arrondissements

CONSTAT: Chaque année, l'Allier accueille de nombreux stagiaires ou internes (stagiaires de l'Éducation Nationale, en kinésithérapie, dentistes, infirmières, internes en médecine). 80 % de ces jeunes pré-actifs ne sont pas de l'Allier. Ils restent sur le territoire entre 2 et 12 mois.

PRINCIPE: Réunir autour d'un apéritif dînatoire ce public pour : Les faire se rencontrer et échanger afin qu'ils créent du lien notamment avec les MSL Leur faire une présentation rapide du Département Leur faire connaître des ambassadeurs (personnes ayant le même profil qu'eux ou





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ◆Aide financière pour les internes en stage sur le territoire à hauteur de 400€/mois
- ♦ Aide à la création de MSP
- ♦ Organisation de week-ends de découverte





- ◆Aide financière aux internes de médecine générale en stage (SP ou SASPAS) : 400€/mois pendant toute la durée du stage.
- Accueil des internes en stage : Journée d'accueil (réalisée par certaines associations de médecins ou d'établissement de santé sur le territoire)
 + Distribution d'une box de bienvenue sur les différents terrains de stage par le département de l'Ardèche.
- Accompagnement personnalisé à l'installation : Réalisé via la mise en place d'un numéro unique (07 87 700 700) depuis novembre 2020 à destination des internes en médecine générale et des médecins généralistes ayant un projet d'installation en Ardèche.
- ◆Aide financière à l'installation : Aucune.
- ◆Bourse d'étude contre l'installation : Aucune.
- ◆Soutien au MSP : Via le Pass territoire (aide uniquement destinée aux communes portant le projet).
- ◆Logement pour les internes : Soutien financier à des projets développant les logements pour les internes.
- ◆Aides à la formation des MSU : Organisation de formations délocalisées en Ardèche.
- ◆Aides à l'emploi du conjoint : Effectuées à travers l'accompagnement personnalisé via le numéro unique.

- ◆Développement du salariat : A travers des postes au sein du centre de santé départemental ou au sein du Département.
- ◆Promotion du territoire : Soutien à des projets via l'appel à projets « Lutte contre la désertification médicale ». Weekend d'intégration (organisé par une association de professionnels de santé du Sud Ardèche)

2022





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦ Accueil des internes en stage
- ♦ Accompagnement personnalisé à l'installation
- ◆Logement pour les internes
- ♦Soutien aux MSP





- Soirée d'accueil des internes : organisation tous les semestres de soirées de cohésion d'internes : avec en première partie, une présentation du département, des partenaires, puis un moment convivial autour d'un buffet et de paintball, bowling.... Ce système est renouvelé au moment du départ des internes. Il vise à nouer des liens entre futurs praticiens et facilitateurs d'installatio
- •Recherche de logements pour l'accueil d'internes hors milieu hospitalier ; mise en place d'une politique de création de logements tremplins meublés (réservés aux stagiaires, cadres, en mobilité)
- Mise en place d'un service de conciergerie qui concerne aussi bien les internes que les professionnels : accompagnement à l'installation : réponse aux questions du quotidien (scolarité, petite enfance, ...), recherche d'un logement, un cabinet...
- Promotion du département : Participation à des manifestations liées au monde médical
- ◆Journée formation des urgences
- ◆Soirée de fin d'étude





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ◆Soutien aux maisons de santé (MSP, Centres de Santé, maisons médicales) et ingénierie de projet
- ◆Logement pour les internes en stages
- ♦ Aide à la formation des MSU / Développement des terrains de stages
- ♦Interlocuteur dédié
- ◆Rencontres semestrielles avec les internes







- Aides mises en place en 2019, toujours d'actualité
- ◆Attribution de bourses d'études pour les internes en médecine générale durant leurs stages semestriels en Drôme
- ◆ Attribution d'aides à l'équipement en cabinet médical lors de la primo-installation
- Guichet unique sur l'accompagnement à l'installation de médecins en Drôme, en lien avec la politique d'Attractivité du Département « Drôme c'est ma nature! » (à l'étude)
- ◆ Organisation biannuelle d'Assises drômoises de la médecine de proximité

2022





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦Aide financière à l'installation
- ♦Soutien au MSP
- ♦Aide à l'emploi du conjoint









|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦ Aides financières aux internes en stage
- ♦Soutien aux MSP

2022





- Doublement de la participation du Conseil départemental aux projets de maisons de santé pluri-professionnelles. Le montant de l'aide est désormais de 200 000€ par projet.
- •Recherche et mise à disposition de logements pour les internes
- ◆Financement de la construction de logements pour les internes dans les maisons de santé





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦ Bourses d'études
- ♦ Aide financière à l'installation
- ♦Soutien aux MSP
- ♦ Aide à la formation de MSU







- ◆Mise en place d'aides financières pour l'installation
- ◆Mise en place d'aides pour favoriser la formation de MSU
- ♦Aides à la création de MSP
- ◆ Subventions pour le matériel médical lors de l'installation
- ◆ Promotion du territoire et accueil des internes
- ◆Favoriser le salariat des médecins





♦ Soutien aux MSP





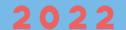
- ◆Le dispositif d'aide mise en place par le département consiste en la mise en place d'une aide financière à l'attention des internes en médecine effectuant un stage de médecine générale de 6 mois dans ces zones sous médicalisées, conformément aux critères définis par l'ARS et rappelés cidessous, afin de les inciter à s'y installer ultérieurement, sans conditionner pour autant cette aide à leur installation future.
- ◆L'aide apportée vise notamment à couvrir en partie les coûts induits par les déplacements des internes de leur lieu de résidence vers leur lieu de stage.





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦ Coordination des acteurs :
 - Animation au niveau départemental d'une nouvelle gouvernance des questions relatives à la démographie médicale, rassemblant tous les acteurs locaux .Rdv trimestriel =espace de concertation et de collaboration
 - Identification d'un référent départemental dédié au premier accueil de professionnels de santé pour faciliter la mise en lien avec les territoires et les coordinateurs CLS (isabelle.terrasse@puv-de-dome.fr)
- **♦**Communication:
 - Création d'une plaquette spécifique de promotion du département ciblée «santé» et zoom/ présentation de chaque CLS et construction d'une page web sur notre site (en cours de construction)
 - Participation à des forums de l'installation en lien avec le SARHA, ISNAR et la faculté de médecine de l'université de Clermont







- ♦ Aides aux MSP
- ◆Salariat de médecin
- ♦ Aides financière à l'instalation



N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE



N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦ Accueil d'internes dans les services de PMI, et en stage couplé hôpital/ville/PMI
- ♦Soutien financier à la création de Maisons Pluridisciplinaires de Santé

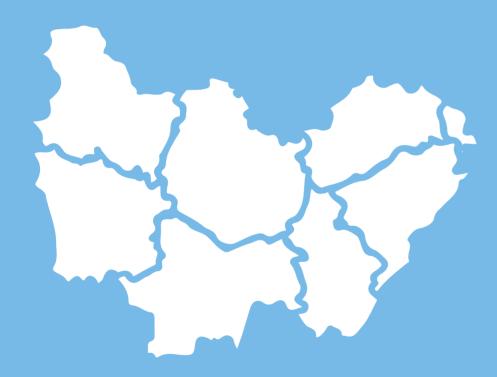




- ◆Aides pour l'offre de santé libérale sur les territoires
- ◆Soutien financier à la création de Maisons Pluridisciplinaires de Santé sur l'ensemble des territoires de Savoie
- •Aides aux cabinets médicaux dans des locaux publics sur certains territoires de Savoie
- Aides aux équipements de télémédecine portés par des collectivités
- ◆Soutien aux démarches de santé de type Contrat local de Santé : animation, étude,

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ





La région Bourgogne-Franche-Comté est composée de 8 départements :

CÔTE-D'OR | DOUBS | HAUTE-SAÔNE | JURA NIÈVRE | SAÔNE-ET-LOIRE | YONNE TERRITOIRE DE BELFORT Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| BESANÇON |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 23 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 180 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 74 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 3 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : contact.aicb@gmail.com

| DIJON |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 23 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 210 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 81 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 4 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: www.internes-dijon.fr

| BESANÇON|

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 25 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 182 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 76 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 11 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 12 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : contact.aicb@gmail.com

| DIJON |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 30 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 222 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 90 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 15 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 14 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: www.internes-dijon.fr







- ◆Aides pour les MSP
- •Aides pour le développement des terrains de stage sur le territoire
- ◆Participation active au déploiement du numérique sur le territoire

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE



N'A PAS MIS D'AIDE EN PLACE





- Développer la maîtrise de stage chez les médecins généralistes,
- ◆Développer la télémédecine,
- ◆Mettre en place des contrats de santé (CLS),



N'A PAS MIS D'AIDE EN PLACE



- ◆Création d'un comité stratégique
- ♦ Aide aux MSP





♦Aides au MSP





- Mise en place de cabinet éphémère dans les zones sous tension
- ♦Aides aux MSP





♦ Aides financières :

- Attribution de bourses d'un montant de 500 € / mois auprès des étudiants en médecine quelle que soit leur faculté de rattachement, dès la 2e année du cursus universitaire jusqu'à la fin de l'internat en contre-partie d'un exercice dans la Nièvre pour la même durée que celle du versement de la bourse. Un accompagnement individualisé est mis en œuvre en lien avec la cellule départementale de soutien à l'installation en fonction du projet professionnel et des besoins.
- Attribution de bourses d'un montant de 500 €/ mois pendant 3 ans auprès de médecins étrangers hors UE en contre-partie d'un exercice dans la Nièvre
- Mise à disposition pour les étudiants, les médecins remplaçants de 3 logements type F4 dont un complètement équipé avec des loyers attractifs (ex : 150 € /mois charges comprises en fonction de la situation de l'étudiant). Le parc locatif va s'étendre au niveau départemental.
- ◆Mise en place d'un interlocuteur unique

♦Communication:

- Iravail partenarial du conseil departemental avec l'ARS, les facultes de medecine de Dijon et Clermont-Ferrand pour faciliter la venue en stage des étudiants : une maquette internat spécifique Nièvre est créée avec la possibilité de bénéficier de la bourse du Département, d'un logement, d'un accompagnement à la mobilité professionnelle du conjoint. Un stage en gynéco-pédiatrie est organisé au sein de la collectivité, permettant aux internes de valider leur semestre de la maquette.
- Site Internet dédié spécifiquement aux aides apportées par le CD pour les étudiants en médecine et les médecins avec possibilité de télécharger les documents nécessaires et mise en lien direct avec l'interlocuteur unique.

- Participation financière aux salons d'étudiants en médecine et médecins (ANEMF CNGE....) et présence du CD (remise aux participants de welcome pack avec goodies et flyers).
- Organisation de week-ends découverte de la Nièvre pour les internes à chaque semestre, à l'invitation des Pays.





- Accueil des internes en stage
 via les Pays. Soirées rugby + week-end de découverte.
- Accompagnement personnalisé à l'installation
 Effectué à la fois par le département, les Pays, la CPAM, l'Orde des médecins et les Communautés de communes
- ◆Aide financière à l'installation Aides de la CPAM sur une grande partie du territoire.
- ◆Bourse d'études contre installation
- ◆Soutien aux MSP Les Pays accompagnent les communes et les professionnels de santé dans leur recherche de financements pour les bâtiments et les projets.
- Logements pour les internes
 Internat hospitalier flambant neuf (40 places), logements mis à disposition par le CD + certaines CC
- Aide à la formation des MSU
 Promotion du dispositif auprès des professionnels de santé et lien avec l'université facilité.
- •Aide à l'emploi du conjoint Formalisé sur l'agglomération de Nevers (dispositif WIN), informel ailleurs
- Développement du salariat
 Centre de santé départemental + centre de santé municipal de Varennes
 Vauzelles + centre de santé mutualiste de Nevers

Promotion du territoire
 via participation aux salons + présence du CD aux ECN de Clermont.





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦Bourses d'études pour les étudiants en médecine
- ♦Des aides au financement des cabinets de recrutement
- ♦Des aides à l'investissement immobilier pour les collectivités territoriales
- ♦L'Install'box pour permettre à des professionnels potentiels de se projeter dans leur futur environnement
- ◆Des cours de français médical aux médecins étrangers pour pallier le problème de la barrière de la langue
- ◆Recrutement des médecins par le département en salariat

2022









|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ◆ Participation aux financements des MSP
- ◆Bourse « découverte pour les étudiants effectuant leurs stages sur le territoire:
 - externat = **250** €, pour **7** semaines
 - internat = **600** €, pour **6** mois
- ◆Bourse enseignement et engagement
- ◆Financement par le biais d'une bourse des études des internes en MG et chirurgie dentaire.
 - 1re année = **750** €/mois, pendant **1** an
 - 2° année = **1 000** €/mois, pendant **1** an
 - 3e année = **1 500** €/mois, pendant **1** an
 - En échange, ces internes s'engagent à venir exercer en tant que médecin généraliste ou chirurgien dentaire pendant une période de 5 ans sur le département de l'Yonne.
- ◆Aide à l'installation versement d'une somme de **12 500** €, pour un engagement d'exercice de **5** ans sur le département.
- ♦ Hébergement de qualité garanti pour les internes en stage







|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆Les aides financières

- Bourse d'externat (250 € pour 7 semaines de stage en libéral) pour les étudiants en médecine
- Bourse d'internat (600 € pour 6 mois de stage en libéral) pour les étudiants en médecine ou en chiruraie dentaire
- Bourse d'engagement versée durant les 3 dernières années d'études pour les étudiants en médecine, en médecine de spécialité et en chirurgie-dentaire/odontologie (750 € par mois la première année, 1000 € par mois la deuxième et 1500 € par mois la dernière, soit 39 000 €). Contrepartie d'un exercice libéral de 5 ans sur le département ou complété par une activité salariée à temps plein et d'une obligation de réaliser des missions de santé publique (rémunérées) à hauteur de 2 jours maximum par mois.
- Bourse sous conditions de ressources pour les étudiants icaunais réalisant des études de médecine, sous réserve de correspondre au plafonnement des ressources (450 € par mois de la deuxième à la dernière année d'études, soit 43 200 € au total). Contrepartie d'une obligation d'installation de 10 ans sur le département en libéral ou complété par une activité salariée à temps plein.
- Bourse d'installation pour les médecins généralistes, les spécialistes et les dentistes/ odontologues (12 000 € avec un bonus additionnel de 12 000 € dans les communes les plus carencées en matière de ressource médicale). Contrepartie d'un exercice libéral de 5 ans sur le département ou complété par une activité salariée à temps plein et d'une obligation de réaliser des missions de santé publique (rémunérées) à hauteur de 2 jours maximum par mois.

♦Les aides au logement :

- Le Département accompagne financièrement les collectivités et les structures privées réalisant des logements des étudiants en santé (aide plafonnée à 250 000 € pour une construction et 115 000 € pour les rénovations)
- les bourses d'externat et d'internat citées ci-dessus contribuent également à financer les frais de logement des étudiants

♦La communication:

- Le Département s'investit en allant rencontrer les étudiants et les professionnels de santé lors de congrès
- Participation aux côtés des collectivités, à l'accueil des internes lors de leur venue sur le territoire.

◆L'accompagnement du conjoint :

 Le Département mobilise le partenariat établi avec Pôle Emploi pour diffuser les CV des conjoints des professionnels de santé et déployer un suivi attentif sur la situation professionnelle du conjoint

♦L'aide aux maisons de santé pluridisciplinaires :

 Le Département accompagne financièrement les collectivités ou les structures privées construisant ou rénovant des bâtiments permettant aux professionnels de santé d'exercer de manière coordonnée dans un même lieu (aide plafonnée à 250 000 € pour une construction et 115 000 € pour les rénovations)

◆Le salariat des médecins par le département :

- Un centre de santé solidarités a été ouvert en juin 2020 avec deux infirmières coordinatrices, une référente administrative et des médecins retraités afin de prendre en charge uniquement des patients sans médecin traitant et en situation de précarité sociale
- Un centre de santé départemental a été ouvert en 2022 afin de mettre à disposition des territoires en tension des médecins salariés. Une première antenne a été ouverte dans une commune fortement carencée, en lien avec un partenariat réalisé avec la commune d'accueil. Le médecin salarié travaillera avec une secrétaire médicale qui évoluera vers un poste d'assistant médical.
- Un interlocuteur unique
- Un numéro et une adresse mail unique "mission santé" ont été créés afin que les professionnels de santé puissent obtenir une seule porte d'entrée afin de les accompagner dans leur projet d'installation et répondre à leurs questionnements. Mission santé du CD89 : mission.sante@yonne.fr et joignable au 03-86-72-85-34
- Des interlocuteurs sont identifiés également à la délégation départementale de l'ARS de l'Yonne et à la CPAM de l'Yonne afin de fluidifier le parcours du professionnel.

◆Espaces de gouvernance:

- J'ajoute également cette thématique, plutôt importante dans le cadre du Pacte Santé.
- Un comité de pilotage santé a été créé co présidé par le Président du Conseil Département, le Préfet et le Directeur Général de l'ARS BFC, où l'Ordre des Médecins, des dentistes et des infirmiers sont représentés, les CPTS du territoire, la CPAM ainsi que d'autres acteurs concourant à l'amélioration de la démographie médicale. Ce comité permet d'échanger de manière pragmatique sur des actions à venir et de réaliser le bilan de certaines expérimentations lancées sur le territoire.
- Une cellule d'installation tripartite (CD, ARS, CPAM) a également été mise en place dans le but d'échanger sur les projets d'installation des professionnels de santé afin de les accompagner de manière proactive et d'accompagner en matière d'ingénierie les élus locaux dans leur projet de santé.
- Des missions d'appui territorialisées, co-animées par le CD89 et la délégation départementale de l'ARS de l'Yonne auprès des élus et acteurs de santé locaux, sont organisées à la demande des élus locaux pour trouver des solutions à des problématiques identifiées.





- ◆Accueille des internes en stage au sein de son service de PMI. Précisions : l'université a désigné le Département comme terrain de stage (pas d'hébergement, pas de rémunération).
- ◆Rencontre avec les nouveaux diplômés en lien avec l'ARS de Bourgogne Franche Comté. Précisions : en présence d'un élu du conseil départemental
- ◆Le département subventionne annuellement le fonctionnement d'un centre de santé

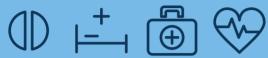




- Accueil des internes en stage au sein de son service de PMI. Précisions :
 l'université a désigné le Département comme terrain de stage (pas d'hébergement, pas de rémunération) : notre direction DAS PMI accueille toujours des internes en stage sous la même modalité.
- Rencontre avec les nouveaux diplômés en lien avec l'ARS de Bourgogne Franche Comté. Précisions : en présence d'un élu du consei départemental : cela n'est plus réalisé.
- ◆Le département subventionne annuellement le fonctionnement d'un centre de santé : toujours réalisé annuellement (centre AEPNS) à hauteur de 35 000 euros.

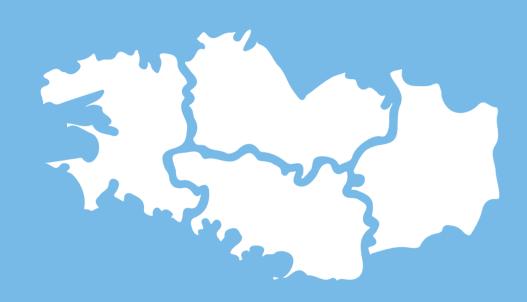
BRETAGNE











La région Bretagne est composée de 4 départements :

CÔTES-D'ARMOR | FINISTÈRE | MORBIHAN | ILLE-ET-VILAINE

Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| BREST|

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 17 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 195 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 102 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 2 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : bureauinternesdebrest@gmail.com

| RENNES|

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 23 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 144 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 73 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 3 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: internat.chu@chu-rennes.fr

p. 105

| BREST|

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 18 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 196 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 100 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 9 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 9 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : bureauinternesdebrest@amail.com

| RENNES|

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022

- 27 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 224 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 104 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 14 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 15 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : internat.chuldchu-rennes.fr





|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆ Aide à l'investissement immobilier pour la création de MSP ou de lieux permettant un exercice groupé (dans le cadre de sa politique contractuelle avec les collectivités territoriales).







|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆En lien avec le plan départemental :

- Création d'un comité départemental en faveur de la démographie médicale
- Campagne d'attractivité départementale spécifique pour les professionnels de santé en exercice ou en devenir (étudiants) élaborée avec les partenaires (campagne sur 3 ans – 170 000 €, qui va être reconduite et développée)
- Actions visant à développer le nombre de MSU (formations au plus près des territoires accompagnement financier pour les médecins suivant la formation nécessaire)
- Recensement de l'offre de logements disponibles pour les stagiaires, internes, externes er remplaçants
- Renforcement de la valorisation des métiers du secteur paramédical, via des opérations grand public (forum métiers formations) sur l'ensemble du département
- Soutien aux démarches d'exercice coordonné
- Soutien au développement des postes d'IPA (infirmières en pratique avancée
- Accueil des internes au Conseil départementa
- Soutien à la recherche d'emploi des conjoints des professionnels de sant

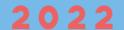
◆ En lien avec la politique départementale contractuelle avec les territoires :

• Soutien aux investissements en santé des collectivités (via la politique contractuelle avec les territoires)

- ♦ En lien avec la politique départementale « Enseignement supérieur » :
- ◆L'investissement conséquent et volontariste du CD sur ce volet important en matière d'attractivité territoriale a permis :
 - La mise en place d'une PASS et d'une LASS (en lien avec la Faculté de Rennes 1
 - La création d'un lieu destiné à l'enseignement supérieur en santé pour un accueil en proximité des étudiants et de qualité, permettant de suivre à distance des cours de la Faculté de médecine
- ◆Soutien aux projets d'acteurs locaux, via un Appel à Manifestation d'intérêt ayant permis de financer des projets en lien avec les sujets suivants :
 - Promotion territoriale auprès des étudiants en santé et des professionnels de santé (en cours)
 - Soutien au développement de l'offre de logements pour les internes (en cours
 - Développement de l'exercice partagé en médecine (en cours)
 - Développement de l'offre de soins d'un centre de santé (en cours)
 - Aide au déploiement de deux postes d'assistant universitaire de médecine générale (AUMG) avec la Faculté de médecine de Rennes (en cours)
 - Développement du travail en réseau des centres de santé (terminé)
 - Soutien à l'exercice coordonné de la médecine (terminé)



N'A PAS MIS D'AIDES EN PLACE







- ◆Accueil des internes en médecine pour un stage de découverte dans nos centres de PMI
- Aides pour la création des maisons de santé pluridisciplinaires
- Accompagnement des actions développées par l'université dans les domaines de la santé
- ◆Appui financier aux permanences de soins dans les îles







|LES AIDES MISES EN PLACE|

♦Aide aux investissements dans les locaux médicaux

N'A PAS MIS D'AIDE EN PLACE



- ◆Le Département a consacré **3,5** millions d'euros à cette politique depuis 2012, notamment en subventionnant la création de **29** maisons de santé et en contribuant au financement de l'équipement médical, informatique et mobilier de **9** médecins généralistes.
- ◆En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et la Faculté de Médecine de l'Université de Rennes une organisation des soirées de mise en réseau de professionnels de santé, ainsi qu'une journée d'information sur les modalités d'installation en milieu rural pour les internes du territoire.
- ◆Dès 2015, le Département a voté la mise en place du Bouclier rural, démarche visant à maintenir un niveau de service à la population dans les territoires fragilisés, en concertation avec les acteurs et partenaires concernés.
- ◆Le Département travaille avec les partenaires que sont l'Agence Régionale de Santé (ARS), la faculté de médecine à dynamiser la démographie médicale dans les territoires fragilisés. Sur le plan opérationnel, à travers un régime d'aides mis en place, le Département apporte son soutien à la réalisation de maisons de santé pluridisciplinaires ou à l'installation de jeunes médecins généralistes dans les secteurs identifiés comme prioritaires par l'ARS.
- ◆Le Département s'est engagé en 2018 dans une expérimentation d'un an avec la Faculté de Médecine de l'Université de Rennes 1 et l'Agence Régionale de Santé de Bretagne dans le but de favoriser l'installation de nouveaux médecins sur le territoire du pays de Fougères, fragile en termes de démographie médicale. Les objectifs :

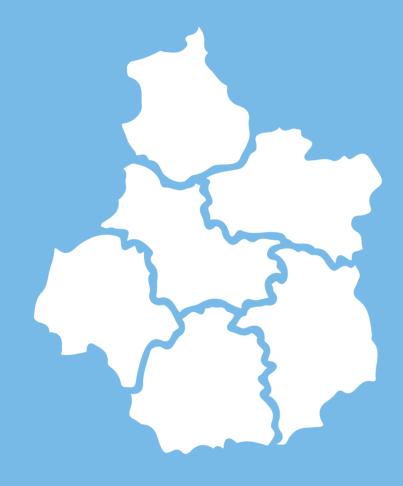
- Développer l'animation universitaire et la coordination des acteurs de formation dances territoires
- Assurer le recrutement et la formation de Maitres de Stage Universitaires (MSU)
- Assurer le lien entre l'Université et les territoires du Département d'Ille-et-Vilaine
- ◆Depuis 2012, le Département a apporté son soutien aux projets relatifs au thème de la démographie médicale pour plus de **3,5M**€
 - 1 expérimentation avec l'ARS et la Faculté de médecine sur le Pays de Fougères (15.000€ de subvention départementale, soit 50% du cout du projet),
 - 9 médecins généralistes ont été soutenus au titre de leur première installation (aide forfaitaire de 3.000€, soit un total de 27.000€).
 - 17 projets de maisons de santé pluridisciplinaires ont été soutenus au titre de l'accessibilité aux services ou la revitalisation des centre-bourgs (pour un total de près d'1,5M€),
 - 12 projets de maisons de santé pluridisciplinaire ont été soutenus au titre des contrats départementaux de territoires de 2° et 3° génération (pour un total de plus de 2M€).



- ♦Élaboration d'un schéma spécifique de lutte contre la désertification médicale
- ♦Aide financière pour la création de MSP
- ◆Aide financière pour l'installation des jeunes médecins

CENTRE VAL-DE-LOIRE





La région Centre-Val De Loire est composée de 6 départements :

CHER | EURE-ET-LOIR | INDRE INDRE-ET-LOIRE | LOIR-ET-CHER | LOIRET

Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| TOURS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 30 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 192 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 84 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 4 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: aitourangeaux@gmail.com

| TOURS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022

- 34 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 262 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 120 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 15 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 16 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: aitourangeaux@gmail.com





- ◆Le Conseil départemental apporte son soutien financier aux projets territoriaux de santé (structures à exercice regroupé, cabinets médicaux/paramédicaux)
- ♦ Il intervient à deux niveaux :
 - Au titre de l'ingénierie de projet pour accompagner les professionnels de santé et les élus locaux dans leurs démarches (projets de santé, projets immobiliers...),
 - En participant au co-financement de ces structures au titre de l'investissement (entre 10% et 20% du montant HT).
- ◆Le Conseil départemental est également à l'initiative de projets innovants. Il a installé dans les locaux d'une antenne de la Maison départementale de l'action sociale(Saint-Florent-sur-Cher) 3 médecins et 3 infirmiers qui ont créé et constitué une MSP qui à terme associera des professionnels des secteurs social et médicosocial.
- ◆Il met à disposition des logements entièrement meublés pour tous les internes de médecine et stagiaires en masso-kinésithérapie qui en font la demande : depuis 2015, 60 stagiaires en ont bénéficié (dont 48 internes de médecine). Les bénéficiaires doivent s'acquitter d'une contribution forfaitaire aux charges de 40 € mensuels. 14 places d'hébergement sont actuellement mobilisées.
- ◆Il offre des bourses départementales aux étudiants en 3° cycle de médecine générale (internes) qui s'engagent contractuellement à s'installer sur le département à l'exclusion des zones franches urbaines de Bourges et pour une durée minimum de 5 ans. Dotée de 600 € par mois, soit 7 200 € par an, l'aide est de trois ans maximum.

- Le Conseil départemental en lien avec les organismes/institutions de santé et les collectivités territoriales organise ou soutien de nombreuses actions que concourent à la promotion du territoire :
 - Réunion plénière avec le Conseil de l'Ordre départemental des médecins du Cher e l'ensemble des médecins du Cher (2016);
 - «Soirée» conviviale dédiée tous les 6 mois aux internes en médecine stagiaires et « leurs maîtres de stages, qui permet de valoriser le Cher;
 - Accueil et co-organisation de la formation des maîtres de stages des universités (2017) qui a permis de consolider le vivier des médecins généralistes libéraux susceptibles d'accueillir des internes en médecine :
 - Participation à différents événements : « Soirée des internes » à la Faculté de médecine de Tours (2 octobre 2018), Forum santé de la Mutualitéfrançaise (13 novembre 2018), Congrès national de l'ISNAR-IMG (février 2019)...
- ◆En 2018, le Conseil départemental a lancé une nouvelle campagne de communication visant à faire connaître son territoire auprès des professionnels de santé. Elle est notamment utilisée lors des salons et autres événements dédiés aux internes de médecine.
- ◆En 2019, le Département lance la création d'un «welcome pack» pour accompagner les médecins et faciliter leur installation (professionnelle et personnelle) dans le Cher.
- ♦ Il a créé un poste de chef de projet «démographie médicale» à temps plein pour coordonner les politiques publiques en matière de démographie médicale.





- ◆Promotion du département aurpès des internes
- ◆Accueil personnalisé des internes par le département
- ◆Aide aux logements pour les internes
- ◆Bourse d'aide à l'installation
- ◆Participation au financement de MSP
- ◆Mise en place d'un poste de chargé de mission pour promouvoir l'installation dans le département



Le PLAN SANTE 28 est un dispositif initié par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir. Voici les actions mises en place :

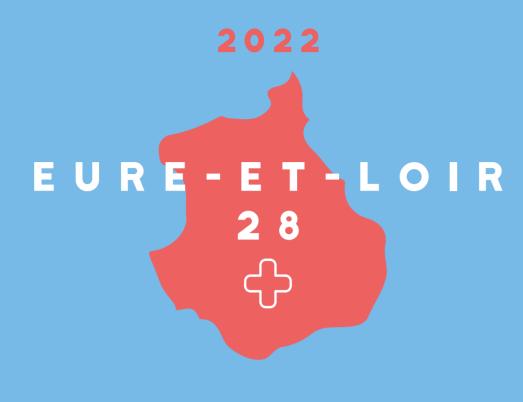
♦ Actions pour les étudiants :

- Dispositif d'aide à l'hébergement : mise à disposition de 19 logements à Chartres, Dreux, Châteaudun et Brou, pour les étudiants venant en stage dans le 28 chez des libéraux (prix attractifs) – 30 étudiants bénéficient du dispositif chaque année
- Dispositif d'aide aux déplacements : Aide destinée aux étudiants en stage en PMI au C. départemental, qui résident dans le 28
- Groupes d'Enseignement Facultaire (GEF) organisés par Formations organisées organisés par la Fac de Tours. Le Département met à disposition des salles à Chartres au Pôle Universitaire d'Eure-et-Loir. Les GEF sont animés par des médecins généralistes maîtres de stage euréliens. Différents thèmes sont abordés. C'est aussi l'occasion de présenter le Plan Santé et le territoire avec les différentes opportunités d'installation. 55 étudiants sont accueillis chaque année
- Le Département accueille des internes en PMI

♦ Actions pour les étudiants et les professionnels de santé :

- Formation MSU: Le Département organise et finance la formation de médecins pou devenir Maitres de stage (externes, internes de niveau 1, niveau 2). Une dizaine de médecins sont formés à la maitrise de stage chaque année
- Fiches d'opportunités d'installation : Ce sont des « annonces » qui mettent en avant les opportunités d'installation de professionnels de santé. Elles sont diffusées via un groupe facebook dédié au Plan Santé 28, sur le site internet du Département, auprès des associations d'étudiants, l'ARS (Paps), Conseil régional (InstallToi.doc).

- Dispositif d'aide à l'accompagnement personnalisé : il permet de formaliser les projets tout en prenant en compte le contexte familial. Le Plan santé présente les différentes opportunités d'installation, les aides existantes, notamment Initiative 28 et met en relation les acteurs. Une quinzaine de professionnels sont accompagné chaque année.
- ♦ Promotion du territoire : Participation aux évènements suivants :
 - Journée des choix de stage des internes (facilite l'optimisation de la réservation de logements)
 - Matinales d'accueil des internes au CH de Chartres, Bonneval et Dreux (distributior de welcome pack et présentation du dispositif)
 - Organisation de soirées d'internat (présentation du territoire, dégustation de produits locaux, jeux...)
 - Cérémonie de remise des diplômes des externes au théâtre de Tours
- ◆Groupe facebook: Création de ce groupe en 2017, il compte aujourd'hui 150 membres. Il permet d'informer sur les aides, les actualités, les fiches d'opportunités d'installation, la découverte du territoire.
- Statut d'adjoint au médecin est une mesure expérimentée en Eure-et-Loir qui permet aux internes de MG, en préparation de leur thèse d'exercer aux côtés d'un médecin généraliste maître de stage (accompagnement à l'installation)
- ◆Action pour les territoires et les collectivités : Le Département cofinance des maisons de santé pluridisciplinaires, les cabinets médicaux...
- Nos coordonnées :
 Conseil départemental
 d'Eure-et-Loir
 Plan santé 28
 0237880875
 0237880857
 plansante28@eurelien.fr
- ◆Groupe Facebook:
 Plan Santé 28
 https://www.facebook.com/groups/776928009141186/
- ♦Site internet : Eurelien.fr/Le Guide/Santé/Plan Santé 28 https://www.eurelien.fr/guide/sante#guide-block-22





Actions pour les étudiants :

• Aide à l'hébergement : Plus de 23 logements sont mis à disposition sur les secteurs de Chartres, Dreux, Châteaudun, Brou avec aussi, d'autres possibilités de logements sur l'ensemble du territoire (prix attractifs). Ce dispositif est à destination des étudiants (externes et internes de médecine) venant en stage dans le 28 chez des professionnels de santé libéraux (ou centre de santé) – Plus de 45 étudiants, étudiants-remplaçants et toutes professions de santé bénéficient du dispositif chaque année.

Le Plan santé 28 participe à la journée des choix de stage des internes en proposant aux étudiants de réserver un logement à proximité de leur futur lieu de stage. Ce moment facilite la planification des réservations et optimise le temps de recherche des étudiants.

- Aide aux déplacements : Le dispositif actuel d'aide aux déplacements est en cours de refonte. Il va évoluer prochainement vers un dispositif qui permettra aux internes, de bénéficier d'une allocation forfaitaire pour les stages non éligibles aux dispositifs d'aide de la faculté ou de l'établissement d'accueil.
- ◆Accueil de séminaires dans les locaux du Département, et participation active à celui portant sur « Gestion, remplacement, installation » .
- *Actions pour les étudiants et les professionnels de santé :
 - Organisation de formation pour devenir MSU de médecine générale, à Chartres.
 10 à 30 médecins sont formés à la maitrise de stage chaque année.
 - Dispositif d'aide « adjoint aux médecins ». Une aide financière peut être accordée aux médecins généralistes pour leurs dépenses d'équipement d'un second cabinet afin d'accueillir un adjoint (30%).

- Accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'exercice (remplacement, installation) : démarches, opportunités de cabinets vacants, aide financières, cadre de vie, ...
- Accompagnement et soutien de l'exercice coordonné, par le biais notamment de financements accordés aux collectivités pour la création de maisons de santé, ou bien aux CPTS pour des projets spécifiques.

◆Promotion du territoire:

- Incitation à la découverte de l'Eure-et-Loir auprès des étudiants en stage : diffusior d'information et organisation de moments de rencontres, de balades, d'activités et d'échanges avec les étudiants,
- Promotion de l'Eure-et-Loir lors d'évènements nationaux (ISNAR-IMG, CNGE, ...).

◆Des liens utiles :

- Soigner dans le 28 www.sdl28.com, une plateforme qui a pour vocation de centraliser toutes les informations sur les stages d'internat et d'externat, de remplacement, de contrats d'adjoints, de collaboration, ... mais également de recherches de logement.
- J'M28 : Une association de jeunes médecins et paramédicaux d'Eure-et-Loir qui a pour but de renforcer des liens professionnels et personnels entre les soignants (accompagnement de parcours, aide au développement de réseaux professionnels, soirées de convivialité d'information et d'échanges thématiques
- ◆Groupe Facebook « Plan santé 28 » : information régulière sur les aides, les actualités et le territoire.

♦Un complément, contactez-nous :

Conseil départemental d'Eure-et-Loir - Plan santé 28

Céline Védie : 02 37 23 58 89 – Anne-Sophie Herbelin : 02 37 88 08 57 -

plansante28@eurelien.fr Facebook : @Plan Santé 28

https://www.facebook.com/groups/776928009141186/ Site internet : Eurelien.fr/Le Guide/Santé/Plan Santé 28

p. 129







- ♦ Mesures à destination des internes :
 - Mise à disposition de 2 pavillons meublés et équipés permettant d'accueillir
 8 colocataires selon un loyer toutes charges comprises plafonné à 150€/MOİS.
 - Dispositif de bourses pour les étudiants français et les ressortissants de l'Union Européenne désireux d'exercer en médecine générale dans l'Indre. L'indemnité d'étude et de projet pro- fessionnel est fixée à 600 € par mois durant les études de troisième cycle, avec un maximum de trois ans. Le/La bénéficiaire s'engage, dans un délai de 24 mois, une fois ses études terminées, à exercer son activité professionnelle dans le département de l'Indre, dans une zone reconnue déficitaire en matière d'offre de soins au sens de l'article L162-47 du code de la sécurité sociale, et ce, pour une durée de cinq ans.
- ♦ Mesures à destination des médecins (généralistes et spécialistes) :
 - Zone Prioritaire ARS : L'aide financière du Département est de **15 000 €** selon une pre-mière installation dans le département et selon un engagement d'exercice de **5** ans.
 - Zone complémentaire ARS : L'aide financière du Département est de **50 000 €** selon une première installation dans le département et selon un engagement d'exercice de
 - 5 ans.
- ♦ Maisons de sante pluridisciplinaires :
 - Le Département finance, à hauteur de **25%** du montant hors taxe des travaux hors VRD, foncier et étude, plafonné à **200 000 €**, les créations de cabinets secondaires de Maison de Santé Pluridisciplinaire.









- ♦Un guichet d'information unique au 06 37 31 26 58
- ♦Les étudiants en médecine en 3° cycle qui effectuent
- ◆Leurs stages en Loir&Cher peuvent bénéficier d'une allocation de déplacement ou de logement de **300**€
- ◆Conditions : effectuer un stage de médecine générale de 6 mois dans un ou plusieurs cabinets de médecine générale du département.
- ♦Soutien à l'implantation de MSP



◆Soutien aux MSP





- ♦Pas d'aide à l'installation en libéral;
- ◆Investissement des médecins de PMI lors des congrès des externes et internes pour présenter les missions des médecins en PMI;
- ◆Demandes d'agrément auprès de la faculté de médecine et de l'ARS en vue de participer à la formation des internes et de susciter des vocations ;
- ♦ Proposition de poste permettant d'allier travail en libéral et salariat au CD37.





- •Subventions départementales pour financer la formation des médecins qui souhaitent devenir maîtres de stage et accueillir des stagiaires internes sur le territoire :
- ◆Pack « Merci Doc' » en cas d'installation effective d'un stagiaire.
- •Aides à l'achat de matériel pour une première installation.
- Aides à la création et à l'extension des structures de santé (maisons de santé, cabinets médicaux...)
- ◆Bourses pour inciter à la primo-installation en Loir-et-Cher
- Allocations de stage en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux en Loir-et-Cher





- ◆ Bourses d'études et de projets professionnels pour les étudiants en médecine (3ème cycle de médecine générale, dentiste cycle court) **21600**€ pour **3** ans d'étude, obligation d'engagement d'exercice sur le territoire pour **5** ans. Pas de restriction de zonage, les boursiers peuvent bénéficier de l'aide sur l'ensemble du Loiret.
- ◆Expérimentation d'une mise à disposition de logements dans les collèges pour les étudiants en médecine, pour la période de stage courant de novembre à avril. Pas de loyer, 40 € de charges à la charge de l'étudiant pour la période de stage. Ouverture prochaine de l'expérimentation aux externes
- ◆Soutien aux projets d'investissement des territoires pour la création de lieux d'hébergement des étudiants filières médicales et médico-sociales en lien avec les développeurs dans le cadre de la politique de mobilisation e faveur des territoires
- ◆Participation au salon pour les internes en médecine générale réalisé par l'ARS en partenariat avec les Contrats locaux de Santé/ARS.
- ◆Soutien financier à destination des médecins généralistes et des professionnels de santé* pour l'achat de matériel professionnel et mise aux normes des locaux professionnels. *Médecin généraliste, infirmier libéral, sage-femme, dentiste, pharmacien, kinésithérapeute. Zonage d'application du dispositif ajusté en fonction des métiers, afin de compléter les aides ARS sur tout le Département.
- ◆Accueil d'une session de formation annuelle à la maîtrise de stage universitaire en médecine générale dans le Loiret, organisée par le Collège national des généralistes enseignants (CNGE) de la Faculté de médecine de Tours.

 Action prévue sur 2019-2020 en partenariat avec le CNGE

- ◆ Bourses d'études et de projets professionnels pour les étudiants en médecine (3ème cycle de médecine générale, dentiste cycle court) 21600€ pour 3 ans d'étude, obligation d'engagement d'exercice sur le territoire pour 5 ans. Pas de restriction de zonage, les boursiers peuvent bénéficier de l'aide sur l'ensemble du Loiret.
- ◆Expérimentation d'une mise à disposition de logements dans les collèges pour les étudiants en médecine, pour la période de stage courant de novembre à avril.

 Pas de loyer, 40 € de charges à la charge de l'étudiant pour la période de stage. Ouverture prochaine de l'expérimentation aux externes
- ◆Soutien aux projets d'investissement des territoires pour la création de lieux d'hébergement des étudiants filières médicales et médico-sociales en lien avec les développeurs dans le cadre de la politique de mobilisation e faveur des territoires
- ◆Participation au salon pour les internes en médecine générale réalisé par l'ARS en partenariat avec les Contrats locaux de Santé/ARS.
- ◆Soutien financier à destination des médecins généralistes et des professionnels de santé* pour l'achat de matériel professionnel et mise aux normes des locaux professionnels. *Médecin généraliste, infirmier libéral, sage-femme, dentiste, pharmacien, kinésithérapeute. Zonage d'application du dispositif ajusté en fonction des métiers, afin de compléter les aides ARS sur tout le Département.
- ◆Accueil d'une session de formation annuelle à la maîtrise de stage universitaire en médecine générale dans le Loiret, organisée par le Collège national des généralistes enseignants (CNGE) de la Faculté de médecine de Tours.

 Action prévue sur 2019-2020 en partenariat avec le CNGE
- ◆Soutien au développement des MSP, pôles de santé et cabinets médicaux sur les territoires, hors CPER, portés par les collectivités territoriales.
- ◆Organisation de réunions d'information à destination des élus en partenariat avec l'Association des Maires du Loiret, en matière de démographie médicale notamment pour les territoires ruraux. : Eléments de diagnostic départemental, point sur les différents types de structures de regroupement et d'exercice coordonné (MSP, cabinets, pôle de santé ; projets de santé), point sur les aides mobilisables (ARS, CPER, CD45), etc.
- ◆Organisation d'une journée départementale de la médecine et des professionnels de santé avec différents partenaires du territoire territoires (CLS/ARS/CPAM/REGION/centres hospitaliers/CPTS....).
- ◆Création d'une plateforme web départementale d'information et d'accueil des professionnels de santé et de leur famille. Cette action doit prendre une autre forme au regard de la création de la plateforme « instal toi doc », mise en place par la Région et l'ARS. Un travail est en cours avec les 5 CLS. Ce projet en cours.
- ◆Expérimentation d'un appel à initiative « Santé innovations Loiret » afin de soutenir des actions facilitant l'accès aux soins pour le patient, ex : coursier sanitaire et social, achat de matériel pour le télé-staff...., mise en œuvre 2019





|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆Concernant les étudiants :

Nous avons développé une bourse à partir de l'externat, cette dernière est également ouverte aux étudiants effectuant leur études en Europe. Le bourse pour les internes et odontologie cycle court est maintenue. Pour les logements, une étude est en cours afin d'élargir l'offre pour les étudiants en santé et ainsi proposer plus de solution de logements sur l'ensemble du Loiret. Une nouvelle action a été votée pour soutenir la venue d'étudiants sur les territoires ruraux : un forfait kilométrique pour les étudiants en santé réalisant leur stage en milieu rural

♦ Concernant l'aide à l'installation : (zone complémentaires)

Le dispositif est désormais ouvert à plus de spécialité (MG/Médecins toutes spécialités en tension), SF, Kiné, orthophoniste, pédicure podologue, orthoptiste, IPA, IDE, pharmacien, dentiste

Afin de soutenir le développement de terrain de stage, Une bonification de 2000 € est versée si le prof est maitre de stage lors de son installation ou s'engage à le devenir dans les 4 ans qui suivent l'installation.

◆Concernant l'attractivité des territoires :

Nous travaillons à la mise en place d'une guichet d'accueil et d'accompagnement pour les prof de santé en étude, en activité et leurs familles : Cap Loiret Santé.

Ce guichet intègre également la partie découverte du territoire et l'emploi du conjoint.

Nous accompagnons et soutenons financièrement des projets d'accès aux soin et structurants provenant des territoires en collaboration des CPTS; nous avons actuellement un projet de télé-expertise OPH incluant des ateliers de prévention en zones rurales.





La région Corse est composée de 2 départements :

HAUTE-CORSE | CORSE-DU-SUD

Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| HAUTE CORSE - NICE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 15 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 145 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 72 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 2 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : bureauihn@gmail.com

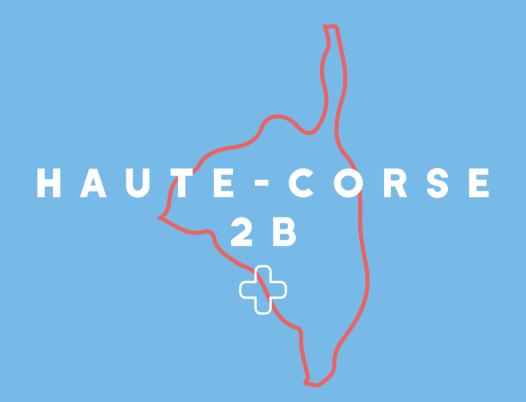
| CORSE DU SUD - MARSEILLE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 38 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 368 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 191 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 6 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: president@saihm.org





N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

p. 143



N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE



N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

GRAND-EST



La région Grand-Est est composée de 10 départements :

ARDENNES | AUBE | BAS-RHIN | HAUTE-MARNE HAUT-RHIN | MARNE | MEURTHE-ET-MOSELLE MEUSE | MOSELLE | VOSGES Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| NANCY |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 36 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 271 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 114 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 2 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : contact@lamin.fr

| REİMS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 24 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 181 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 70 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 4 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: secretariat@internat-reims.fr

| STRASBOURG |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 28 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 250 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 122 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 3 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: catherine.deudon-combe@chru-strasbourg.fr

| NANCY |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 .

- 37 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 290 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 126 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.

Coordonnées : contact@lamin.fr

| REIMS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 11 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 212 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 83 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 14 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 14 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: secretariat@internat-reims.fr

| STRASBOURG |

CAPACITE DE FORMATION EN 2022

- 14 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 273 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 124 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 13 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 17 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION.

Coordonnees : catherine.deudon-combeldchru-strasbourg.tr





- ♦ Sur le territoire Nord Ardennes, la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (de GIVET à REVIN) met à disposition une aide financière dans le cadre de vos études de médecine, de la 2° à la 6° année de médecine, pour un montant de 7 000 € par an, en contrepartie d'un engagement à exercer sur le territoire pendant 5 ans au minimum.
- ◆La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg (CCPL), entre Sedan et la Belgique, propose à tous les étudiants en médecine ou en dentaire de les héberger gratuitement durant toute la durée de leur stage, s'ils effectuent ce stage sur le territoire des Portes du Luxembourg



♦ Soutien à la création de MSP





- ◆Une aide financière accordée aux étudiants en internat de médecine générale effectuant leur stage de 3° cycle universitaire auprès d'un cabinet situé dans l'Aube. Cette prime de sujétion particulière s'élève à 200€ par mois durant les 6 mois de stage de l'étudiant ou stages ambulatoires en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS) y compris le stage mère/enfant en Protection Maternelle Infantile (PMI-mission du CD).
- ◆Un hébergement gratuit au Centre Sportif de l'Aube pour les étudiants externes en médecine réalisant un stage de 6 à 10 semaines au sein du Centre Hospitalier de Troyes.
- ◆En termes de communication, le Docteur MARIÉ, médecin départemental, a participé en 2015 à la « journée de l'installation en médecine libérale » à la Faculté de médecine de Reims, afin de faire connaître ces offres aux étudiants en médecine.
- ◆Des flyers ont été distribués et sont toujours diffusés dans le département.
- ◆Ces informations sont également relatées sur le site du Département de l'Aube (rubrique Education / Aides aux études / Dispositif d'aides aux étudiants en médecine).
- ◆Cette action du Département est coordonnée avec les professionnels de santé et maîtres de stage du département de l'Aube, le Conseil de l'Ordre de médecins, l'Agence Régionale de Santé et l'Université de Reims Champagne Ardenne.





- ◆Soutien aux MSP
- ♦Soutien matériel aux CH
- ◆Soutien financier auprès des étudiants en médecine
- Mise à disposition de logements pour les étudiants en médecine
- Recrutement d'un chargé de mission pour travailler sur l'attractivité médicale du département





- ◆Création d'un guichet unique d'information, d'orientation et d'accompagnement des professionnels de santé.
- ◆Son déploiement, est prévu en 2 temps correspondants aux 2 niveaux d'intervention : un premier niveau de réponse régional (accès numérique + téléphonique) est opérationnel depuis février 2019. Un 2nd niveau, pour le relais départemental de proximité en réponse aux besoins d'accompagnement plus complexes, devra être mis en œuvre dans les prochains mois. Il consistera en un binôme DTARS et CPAM, appuyé des partenaires et professionnels interagissant dans les carrières des professionnels. L'objectif est de préciser ensemble les modalités du déploiement du 2nd niveau lors du prochain COPIL soins de proximité.
- ◆Soutien à la création de structures mutualisées au service des professionnels de santé via le soutien financier à la création de plusieurs maisons de santé pluri-professionnelles (MSP).
- **♦**Communication:
 - Promotion de l'attractivité du territoire en ciblant les axes intéressant les jeunes : sport, culture, loisirs, emploi pour les conjoints, offre scolaire et périscolaire pour les enfants,
 - Présence du Bas-Rhin, notamment par un stand commun avec le Haut-Rhin lors de la journée des internes en médecine à Strasbourg qui se tient en octobre 2019, et sur tout autre lieu et devant toute cible jugés stratégiques.







- ◆ Depuis 2010, le Département apporte son aide pour les stages des étudiants en médecine :
 - Un logement gratuit pour les étudiants effectuant un stage chez un médecin libéral
- ◆En partenariat avec les bailleurs sociaux, le conseil départemental loue des logements meublés. Toutes les dépenses sont prises en charge, l'étudiant ne paie rien.
- ◆Le conseil départemental verse les aides suivantes après constitution d'un dossier par les étudiants :
 - 1500 € d'aide au déménagement pour les internes,
 - Une aide financière correspondant à 2 allers-retours mensuels vers la résidence habituelle.









- ◆ Participation aux commissions régionales de santé et à la mise en œuvre des programmes régionaux de santé
- ◆Poursuite de la politique volontariste du Département qui a permis de soutenir la construction de 5 maisons de santé pluriprofessionnelles ces dernières années, avec la mise en place d'une Politique de Développement Territorial qui s'inscrit dans le Volet santé du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).
- ◆Elle permet d'accompagner financièrement les projets portés principalement par les collectivités locales qui se rattachent à des biens immobiliers (maisons de santé pluridisciplinaires, maisons ou locaux affectés à des services aux publics, logements des stagiaires en médecine et médecins remplaçants...) et à des achats d'équipements et matériels permettant d'améliorer l'accessibilité à l'offre de soins (télémédecine, e-santé...).
- ◆La promotion du Haut-Rhin comme terre d'installation des professionnels de santé :
 - Promotion de l'attractivité de notre territoire en ciblant notamment les axes

- ◆ Participation aux commissions régionales de santé et à la mise en œuvre des programmes régionaux de santé
- ◆Poursuite de la politique volontariste du Département qui a permis de soutenir la construction de 5 maisons de santé pluriprofessionnelles ces dernières années avec la mise en place d'une Politique de Développement Territorial qui s'inscrit dans le Volet santé du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).
- Elle permet d'accompagner financièrement les projets portés principalement par les collectivités locales qui se rattachent à des biens immobiliers (maisons de santé pluridisciplinaires, maisons ou locaux affectés à des services aux publics, logements des stagiaires en médecine et médecins remplaçants...) et à des achats d'équipements et matériels permettant d'améliorer l'accessibilité à l'offre de soins (télémédecine, e-santé...).
- ◆La promotion du Haut-Rhin comme terre d'installation des professionnels de santé :
 - Promotion de l'attractivité de notre territoire en ciblant notamment les axes intéressant les jeunes : sport, culture, loisirs, emploi pour les conjoints, offre scolaire et périscolaire pour les enfants,
 - Présence du Haut-Rhin, notamment par un stand commun avec le Bas-Rhin lors de la journée des internes en médecine à Strasbourg qui se tient en octobre 2019, et sur tou autre lieu et devant toutes cibles jugées stratégiques,
 - Diffusion auprès des influenceurs (hôpitaux, associations et amicales...), sur les réseaux sociaux et sites Internet pertinents et lors de manifestations, d'un film promotionnel (en cours d'élaboration) relatif à l'attractivité du Haut-Rhin (dans divers domaines : qualité de vie, qualité de l'offre et des pratiques médicales et paramédicales, dynamisme économique, sport, culture, équipements scolaires et autres...) mettant notamment en valeur les territoires de vie santé-prioritaires identifiés où la lutte contre la désertification médicale est particulièrement suivie (DANNEMARIE, ENSISHEIM, GUEBWILLER, KAYSERSBERG et SAINT-AMARIN),
 - Publication d'une plaquette promotionnelle élaborée sur la base de ce média.







♦Le Département de la Marne soutient la création de Maisons de Santé Pluri-professionnelles. Il a ainsi participé financièrement à la création d'une dizaine de MSP





- ◆Création d'un centre de santé avec l'aide du département et la participation de la Mutualité Française
- ◆Création d'un projet de partenariat entre une MSP et un centre de santé permettant le fonctionnement des deux structures
- ◆Favoriser l'exercices des MSU dans ces structures afin de permettre l'acceuil des internes en médecine général
- ♦Aide à l'achat de matériel





- ◆ Afin d'accompagner individuellement les jeunes médecins vers leur installation, la Faculté de Médecine de Nancy, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle de l'Ordre des Médecins, l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, l'Union Régionale des Professionnels de Santé des Médecins libéraux et le Conseil Régional ont signé le 5 septembre 2017, une convention visant la mise en place d'un dispositif innovant :
 - Un laboratoire territorial d'aide à l'installation.
- Nommé La Passerelle, ce nouveau dispositif, porté par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle de l'Ordre des Médecins en lien étroit avec les structures représentatives des jeunes médecins, a pour objectif de renforcer l'offre régionale de soins primaires en facilitant l'installation des étudiants de la Faculté de Médecine de Nancy dans leur région de formation.
- ◆Agnès PILLONEL, chargée de mission en charge du dispositif, présente au sein du Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine de Nancy, se tient à disposition des étudiants pour les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de leur projet professionnel, mettre en place un accompagnement personnalisé, les informer sur les lieux et modes d'exercice, les aides à l'installation, ou tout simplement pour lever les barrières et les craintes liées à leur projet.





- ◆Soutien financier aux maisons de santé (MSP, Centres de Santé) et ingénierie de proiet
- Soutien financier aux maisons des internes
- ◆Participation à un observatoire d'accès aux soins au service des élus, outil de prospective pour structurer l'offre de soins sur le Département et veiller à maillage territorial en santé cohérent dans le cadre de la désertification médicale.
- •Mise en place de Tremplin 54, évènement annuel sous forme de speed-dating permettant la rencontre entre des médecins à la recherche d'un remplaçant, d'un associé, d'un collaborateur ou d'un successeur avec des internes et des remplaçants en médecine générale, en lien avec le dispositif GEMINSTAL (Grand Est Médecins INSTALlation), un dispositif dédié aux étudiants en médecine, aux internes et aux jeunes médecins de toutes spécialités dès l'internat, pour la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel, qu'il soit libéral, salarié ou mixte dans l'un des dix départements du Grand Est.
- ◆Le Département accueille des internes en PMI
- ◆Elaboration d'une politique numérique en santé e-54 Santé, déclinaison du dispositif E-Meuse santé, afin d'apporter des outils d'innovation au service des médecins, et plus particulièrement des jeunes installés (développement de la télémédecine)
- ◆En cours, une stratégie d'attractivité territoriale dont un des axes est la santé.





- ♦Soutien à la création de MSP, le département compte aujourd'hui un maillage territorial de 25 MSP.
- ◆Programme de développement de la e-santé nommé e-Meuse santé, mobilisant l'ensemble des acteurs du département de la Meuse : ce projet de territoire innovant est un levier fort de l'attractivité de la Meuse auprès des internes et des jeunes médecins.





- ◆Aides à la création de MSP
- ◆Aides à la construction d'internat pour les l'accueil des internes en stage sur le territoire



N'A PAS MIS D'AIDES EN PLACE



♦Mise en place d'un COPIL pour travailler sur l'attractivité





- ◆Communication: recensement des offres de poste sur le territoire des Vosges et diffusion sur les salons, réseaux sociaux, partenaires, mise en relation des professionnels...
- ◆Accompagnement dans l'installation des professionnels de santé : aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, démarches administratives, relais vers les bons interlocuteurs etc
- ◆Accompagnement dans le cadre de la mise en place d'exercice coordonné
- ♦ Aides financières :
 - 15 000 euros pour de l'achat immobilier
 - 10 000 euros pour de l'investissement en équipement professionnel
 - 5 000 euros l'investissement en matériel numérique





- ◆ Création d'une application pour accompagner l'installation des professionnels
- Accompagnement des conjoints
- •Aides pour les équipements lors de l'installation
- ◆Aides pour le foncier lors de l'installation

HAUTS DE FRANCE



La région Hauts-de-France est composée de 5 départements :

AISNE | NORD | OISE PAS DE CALAIS | SOMME Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| AMIENS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 24 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 195 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 76 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 2 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: internat.nord@chu-amiens.fr

| LILLE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 53 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 464 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 190 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 7 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : aiehl.secretariat@gmail.com

| AMİENS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022.

- 13 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 232 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 101 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 13 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 12 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: internat.nord@chu-amiens.fr

| LILLE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 31 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 504 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 210 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 24 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 30 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : aiehl.secretariat@gmail.com





ILES AIDES MISES EN PLACEI

- ◆Création d'un guichet unique d'aide à l'installation : http://www.jeminstallenliberal.fr/.
- ◆Présence d'un réseau de MSP très solide (30 actives, 10 en cours de finalisation, le réseau le plus dense du 02 avec également un centre municipal de santé).
- ◆Ouverture, aux internes de la faculté de Reims, d'une large partie du territoire de l'Aisne pour l'accueil en stage.
- ♦ Actions étudiées :
 - Développement du nombre de stagiaires sur le territoire (et de maîtres de stage)
 - Intérêt marqué du Département pour le dispositif « médecin adjoint », porté par la Loi Ma santé 2022.
 - Intérêt pour l'appel à projet national, à l'initiative de l'Etat, des 400 médecins « salariés ».







- ◆Prime de stage incitative : 1000 € (pour un stage complet pour les étudiants de 3e cycle, hors secteur hospitalier). Et indemnités de déplacement : 0,25 € par kilomètre (aide de la Région Hauts-de-France).
- Les étudiants ambassadeurs en faculté de médecine : L'aide consiste à inciter les étudiants originaires de l'Aisne, futurs médecins, à rejoindre un réseau d'ambassadeurs du département de l'Aisne pour faire la promotion de ce territoire auprès des autres étudiants pour le choix de leur stage de 3e cycle. Dispositif : Prime forfaitaire jusqu'à 1000 € par année universitaire complète.
- ◆ Aide pour les Maîtres de Stage Universitaires (MSU) : Soutien à la formation et l'agrément des nouveaux Maîtres de Stage : 750 €/jour de formation nécessaire à la labellisation (dans la limite de 1500 € maximum) OU Prime de 1500 € à un Maître de Stage Universitaire déjà formé, accueillant un premier stagiaire de 3e cycle pour une durée de stage d'au minimum 1 mois. Attention : le dédommagement et la prime ne sont pas cumulables pour un même praticien.
- ◆Aide pour les collectivités :
 - Subvention locaux : Subvention de 20 % pour la construction ou la réhabilitation de locaux destinés à l'implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle, via le dispositif Aisne Partenariat Investissement (API).
 - Subvention matériel : Subvention de 20 % des dépenses d'acquisition de matériel liées à l'activité de soin pour l'équipement d'un nouveau cabinet de médecine générale, via le dispositif Aisne Partenariat Investissement (API).





- ◆ La DAPMI accueille des étudiants en 3° cycle d'études médicales depuis de nombreuses années :
 - Futurs médecins généralistes,
 - Contribution à la formation de Gynéco-obstétriciens et pédiatres, pour une 1^{re} étape, par des stages partagés entre un établissement de santé et un service PMI en UTPAS, depuis mai 2019, par l'accueil en totalité au sein d'une UTPAS.
- ◆ Le Département du Nord soutient les projets de MSP(investissement)
- ◆Il revalorise la rémunération des vacataires dès cette année et entame des travaux cet été pour la valorisation des titulaires et contractuels.





ILES AIDES MISES EN PLACE

- ◆Dans son plan de lutte contre la désertification médicale, les pistes d'actions envisagées par le Département et ses partenaires, en faveur de l'amélioration de l'offre de soins sont :
- ◆La participation des services du Département aux Communautés Professionnelles territoriales de santé (CPTS) :
- ◆Il s'agit de favoriser la participation des services du Département et du secteur médico-social dès le début des initiatives ; des contacts sont déjà pris avec quelques CPTS notamment dans le Douaisis ;
- L'accompagnement des professionnels de santé à l'installation :
 Il s'agit de proposer un véritable plan adapté à chaque professionnel en fonction de son souhait d'installation et de son environnement familial ;
- ◆La mise en place de solution de mobilité : Mettre en œuvre des solutions permettant un accès facilité à l'offre de santé en direction des publics cibles.

◆Focus sur quelques actions en cours de développement :

• Un soutien à la formation des Infirmiers en Pratique Avancée : Le Département propose de compléter les aides de l'Agence Régionale de Santé (ARS) par une aide forfaitaire de 10 000 € par étudiant et par formation en compensation des frais de formation pour 5 à 10 infirmiers du Département en 2022. Pour un effort financier s'élevant à 50 000 €. Les candidats s'engagent à suivre la formation complète (2 ans). Par ailleurs, ils doivent présenter une projection d'exercice professionnel qui répond à la couverture des besoins pour les territoires du Département les plus concernés à ce jour, par une offre de soins plus faible conjuguée à des besoins de prise en charge plus importants, sur les pathologies indiquées.

◆La mise en place du camion Nord Santé Prévention Dépistage :

• Devant la forte prévalence des cancers dans le Département du Nord, le Conseil Départemental du Nord a souhaité s'investir dans la promotion du dépistage des cancers et en premier lieu celui des cancers féminins. Afin de développer l'« aller-vers » et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Département met en place un camion « Nord Santé Prévention Dépistage ».

La première action consistera à rencontrer les populations les plus fragiles et éloignées du système de santé dans une démarche collaborative et participative en promotion de la santé.

L'intervention vise à communiquer sur l'existence des programmes de dépistages organisés, d'en améliorer l'accès aux personnes concernées en déclenchant leur réalisation, voire en proposant un accompagnement vers la ressource partenariale compétente.

Dans un second temps, lorsque les coopérations nécessaires seront établies, le Département envisage, l'aménagement d'un cabinet médical et l'installation d'un équipement de radiographie de dépistage du cancer mammaire au sein du véhicule L'action repose sur des partenariats impliquant les services de l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le centre régional de coordination du dépistage des cancers (CRCDC), l'Assurance Maladie, les municipalités, les associations d'usagers. Le circuit 2023 du camion Nord Santé Prévention Dépistage est en cours de programmation en coordination avec les acteurs locaux, en cohérence avec le programme régional de santé (PRS), les politiques publiques de lutte contre les inégalités de santé sociales et territoriales, les politiques de la ville, en tenant compte des campagnes nationales de dépistage des cancers.

◆L'attractivité des carrières médicales

- Afin de favoriser les recrutements de médecins en Service de prévention santé (SPS), Pôles autonomie et en Protection maternelle et infantile (PMI), les élus ont voté lors de la séance plénière du 13 janvier 2023 à l' unanimité plusieurs mesures touchant à l'accompagnement, la formation, et à l' organisation du travail (création de 12 temps partiels) des médecins recrutés. Le tutorat est également encouragé pour convaincre les futurs médecins en formation de rejoindre le Département.
- Plusieurs mesures salariales seront mises en œuvre pour les médecins départementaux :
 - La revalorisation du taux horaire de vacation de 15%, en complément de la mise en œuvre du Ségur de la santé (517 euros bruts par mois)
 - La création d'une prime d'attractivité territoriale de 300 euros mensuels pour les médecins exerçant dans les arrondissements carencés;
 - Revalorisation du taux horaire des vacations (+15%)
 - Instauration d'une prime de tutorat pour l'accueil d'internes : +450€ mensuels





- ◆ Une prospection auprès des universités et établissements de formation, des congrès médicaux, des institutions pour présenter le Plan Oise Santé mis en place par le Département, présenter le territoire, ses atouts et attirer de nouveaux professionnels;
- ◆Un accompagnement personnalisé, par la Cellule Oise Santé, des professionnels dans leur projet de vie (recherche de logement, garde d'enfants, place en crèche, recherche d'emploi pour le conjoint, établissements scolaires, etc...);
- ◆Un accompagnement des professionnels dans leur projet d'installation dans l'Oise, accompagnement pouvant inclure des aides financières à l'installation sous forme de subventions ou de prêts sur le principe suivant :
 - Une subvention pouvant aller jusqu'à 20 000 € (40 000€ pour les chirurgiens-dentistes) à concurrence de 40% ou 50% des dépenses engagées selon zonage;
 - Un prêt d'honneur à 0% d'un montant de 8 000 € à 50 000 €, pour une durée de remboursement de 2 à 5 ans avec possibilité de différer le premier remboursement jusqu'à 12 mois
- ◆Une aide aux communes et leurs groupements à la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et de cabinets médicaux, dont le taux moyer de financement du Département de l'Oise est de 35%





- ◆Le Conseil départemental de l'Oise a créé la Cellule Oise Santé en 2018 dans le but :
 - De proposer un accompagnement personnalisé aux professionnels de santé dans leur projet de vie (recherche de logement, garde d'enfants, place en crèche, recherche d'emploi pour le conjoint, établissements scolaires, etc...).
 - De proposer un accompagnement des professionnels de santé dans leur projet d'installation dans l'Oise, cet accompagnement pouvant inclure des aides financières à l'installation sous forme de subventions ou de prêts sur le principe suivant :
 - Une subvention pouvant aller jusqu'à 20 000 € (40 000€ pour les chirurgiens-dentistes)
 à concurrence de 50% des dépenses engagées;
 - Un prêt d'honneur à 0% d'un montant de 8 000 € à 50 000 €, pour une durée de remboursement de 2 à 5 ans avec possibilité de différer le premier remboursemen jusqu'à 12 mois.
 - De proposer aux futurs professionnels de santé concernés par le Plan Oise Santé une bourse d'études de 800 à 1 200 €/mois pendant l'avant-dernière année et/ou la dernière année de leur cursus.
 - De proposer aux infirmiers libéraux qui suivent la formation en pratique avancée une aide financière.
 - De 5 000 € pour la 1ère année et 10 000 € pour la 2ème année
 - De proposer une aide aux communes et leurs groupements à la création de cabinets médicaux, de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et de centre de santé publics pour favoriser l'exercice groupé de la médecine et le remplacement des professionnels de santé pendant leurs congés

◆La cellule Oise santé s'attelle à :

- Présenter le Plan Oise Santé et le territoire de l'Oise auprès des universités et établissements de formation lors des journées de rentrée et d'accueil tel que lo journée des internes dans les hôpitaux de l'Oise.
- Participer à des congrès médicaux, tel que le Congrès National des Généralistes Enseignants ou encore ISNAR-IMG
- Depuis la création du Plan Oise santé en 2018, 267 professionnels de santé on contacté la cellule.
- De plus, 129 professionnels de santé ont été accompagnés financièrement et cela représente 1 542 584 € de subventions et 1 632 108 € de prêts octroyés ainsi que 211 200 € au titre du dispositif de bourses d'études (10 étudiants) et 65 000 € en faveur de l'aide aux infirmiers en pratique avancée (5 infirmiers en libéral).
- À ce jour, 3 professionnels de santé ont mis un terme à leur contrat avant la fin des 5 années d'exercices sur le territoire demandées dans leur convention.
- •À noter que de plus en plus de communes et communautés de communes de l'Oise proposent également des dispositifs d'aide financière ou d'accompagnement pour essayer de répondre à la problématique de désertification médicale sur le territoire, c'est le cas de la commune de Méru ou encore de la communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.
- ◆Enfin, 4 ans après la mise en place du Plan Oise Santé, le constat est que les aides financières ne constituent le principal déterminant à l'installation des professionnels de santé dans l'Oise. Avant les aides financières, les professionnels prennent en considération :
 - Le territoire, le cadre de vie et l'accompagnement des professionnels afin de faciliter leur installation. Pour y répondre, la cellule Plan Oise Santé est présente aux divers événements santé afin de présenter le territoire et elle propose un accompagnement personnalisé à l'installation aux professionnels.
 - Les conditions d'exercice et le travail en réseau avec d'autres professionnels de santé. Le Département accompagne financièrement la création cabinets médicaux de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et de centres de santé pour favoriser l'exercice groupé de la médecine.



♦Soutien aux MSP





|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆Salariat de médecin et de secrétaire par le département dans les zones en tension médicale.

p. 187

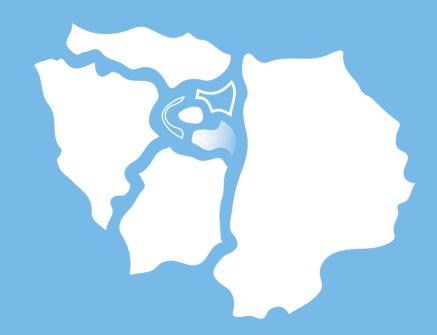




N'A PAS MIS D'AIDE EN PLACE

N'A PAS MIS D'AIDE EN PLACE

ILE DE FRANCE



La région lle de France est composée de 8 départements :

ESSONNE | HAUTS-DE-SEINE | PARIS SEINE-ET-MARNE | SEINE-SAINT-DENIS VAL-DE-MARNE | VAL-D'OISE | YVELINES Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| PARIS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 163 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 1286 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 503 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 17 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées:

Pour les spécialités médicales autres que la médecine générale et les spécialité chirurgicale : sihp@sihp.fr

Pour la spécialité de médecine générale : president@srp-img.com

| PARIS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022

- 80 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 1372 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 542 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 89 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 91 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMA-TION

Coordonnées

Pour les spécialités médicales autres que la médecine générale et les spécialité chirurgicale : sihp@sihp.fr

Pour la spécialité de médecine générale : president@srp-img.com





- ♦Soutien à la création de MSP
- ◆Soutien aux professionnel à l'aménagement de leurs cabinets
- ♦Un soutien financier aux étudiants en médecine afin de favoriser leur installation en Essonne en accordant :
 - Des bourses aux étudiants en médecine
 - Une mise à disposition de logements proches des universités et des centres hospitaliers
 - Des indemnités de déplacement pour les stages.
- ◆Une aide financière à l'installation et au maintien des praticiens de santé sur le territoire essonnien.
- ◆Un co-financement aux structures à exercice regroupé des professionnels de santé et à la création de Maisons de santé.
- ◆De plus, le Département accueille des internes en PMI





- ◆En cas d'installation : travaux d'aménagement, d'extension ou de modernisation des locaux professionnels ; équipements des locaux et matériels professionnels.
- ◆Pour les professionnels déjà installés : travaux d'aménagement, d'extension ou de modernisation des locaux professionnels ; équipements de sécurisation des locaux.
- ◆Aide aux étudiants internes de médecine générale (bourse)
- ◆Le Département aide les collectivités (communes ou EPCI) situées sur le territoire essonnien. Les opérations peuvent être réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la commune ou de l'EPCI, ou sous maîtrise d'ouvrage déléguée publique ou privée (SEM, SPL, CCI...).



N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE



N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE









- ♦ Paris Med' portera sur l'exercice libéral regroupé en secteur 1, et sera fléché vers :
 - Les zones déficitaires et fragiles définies par le Schéma régional d'organisation des soins;
 - Les quartiers définis comme prioritaires par l'Agence Régionale de Santé.
- ◆Il visera à lever tous les obstacles fonciers à l'installation de nouveaux médecins et de professionnels paramédicaux sur le territoire parisien, par un accès facilité à des locaux aménagés et abordables. Dans toutes les zones et quartiers d'intervention prioritaires, les parcs fonciers de la Ville et des bailleurs sociaux seront mobilisés à cette fin





- ◆La généralisation en Seine-et-Marne des zones déficitaires (ZIP/ZAC) ouvre droit aux dispositifs d'aides de l'ARS et de l'Assurance maladie (CESP, PTMG, CAIM) sur quasiment toutes les communes du département.
- ◆Territoire éligible aux dispositifs de la Région lle-de-France sous réserve des conditions à remplir : aide à l'installation (investissement) de 15 000€, aide aux lieux d'exercice collectif de la santé (50 000€), aide pour l'acquisition financière plafonnée à 250 000€, aide aux équipements de télémédecine plafonnée à 20 000€ pour le matériel, à 50 000€ pour les travaux associés
- ◆Soutien du Département, de l'ARS et de la CPAM à la création et au fonctionnement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles Universitaires (MSP-U), MSP et autres lieux d'exercice collectif de la santé. Ces projets doivent prioritairement être relayés par les intercommunalités de Seine-et-Marne.
- ◆ Attribution de bourses d'aide à l'installation des étudiants en maïeutique et kinésithérapie. C'est l'ancien dispositif « CRES » de la Région lle-de-France « Contrat Régional d'Exercice Sanitaire Appui aux étudiants » (CRES). Une allocation financière de 1000 euros par mois (financée à hauteur de 700 euros par la Région et 300 euros par le Département) est attribuée pendant les deux dernières années d'études. L'étudiant(e) s'engage à s'installer dans une zone reconnue par l'ARS comme étant fragile ou déficitaire pendant trois ans. Sinon, la bourse doit être intégralement remboursée.

- ◆Soutien au développement des stages en médecine ambulatoire. Proposition de stages mixtes permettant notamment de découvrir la médecine en protection maternelle et infantile (PMI) ou auprès du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).
- ◆Accompagnement à l'installation : permanence mensuelle d'aide à l'installation sur simple RDV.
- ◆Soutien aux réseaux de professionnels de santé : outils de partage d'informations, coordination des situations complexes pour les personnes vulnérables (personnes âgées et personnes en situation de handicap).





N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE





N'A PAS MIS D'AIDE EN PLACE

N'A PAS MÍS D'AÍDE EN PLACE

2022





|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆Financement du département des projets de création, rénovation ou restructuration de maisons de santé pluriprofessionnelles, maisons médicales ou groupes libéraux.









- ◆L'appel à projet de soutien départemental aux maisons médicales,
- ◆Une maison médicale territoriale est un bâtiment, propriété du Département ou d'une collectivité (commune ou établissement public de coopération intercommunale –EPCI), à destination des professionnels de santé médicaux et paramédicaux exerçant en libéral.
- ◆L'aide à un poste de secrétariat médicale.



NORMAND I E



La région Normandie est composée de 5 départements :

CALVADOS | EURE | MANCHE ORNE | SEINE-MARITIME Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| CAEN |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 18 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 207 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 82 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 1 INTERNE PEUVT ÊTRE FORMÉ EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : internatdecaen@gmail.com

| ROUEN |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 28 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 242 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 99 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 4 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : internatderouen@gmail.com

| CAEN |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 25 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 210 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 87 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 11 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 16 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: internatdecaen@gmail.com

| ROUEN |

CAPACITE DE FORMATION EN 2022 :

- 29 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 261 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 117 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 12 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 17 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: internatderouen@gmail.com





- ◆ Le Département intervient d'ores et déjà sur d'autres champs afin de contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins pour sa population, en subventionnant les constructions et extensions de PSLA et en s'engageant dans la démarche régionale portée par l'URML et l'ARS pour accompagner les projets de télémédecine et de e-santé sur le Calvados.
- ◆Toutefois, à la demande du Président, une stratégie en matière d'attractivité médicale est en cours d'élaboration. On y trouve plusieurs axes :
 - Agir sur l'offre : création de PSLA, développement de la télémédecine,
 - Donner l'envie aux médecins de s'installer : accompagnement clé en main, portail dédié, simplification des démarches administratives,
 - Quelques actions spécifiques (mammobile, opérations séductions auprès des internes, recrutement d'infirmiers en direct par le Département etc.).
- ◆Cette stratégie pourrait être validée lors du BP2020, après un débat avec les élus cet automne





- Dispositif de subvention pour la création de PSLA (50% des travaux, plafonné à un coût de construction de 2 500 € HT/m² de surface utile)
- Simplification des démarches administratives pour l'installation des professionnels de santé en libéral (guichet unique ARS, URML, CPAM) = coordination complète des prestations
- ◆Accompagnement pour l'installation résidentielle des médecins et de leur conioint = dispositif "bureau d'accueil" de l'agence Calvados Attractivité
- •Animation auprès des internes de médecine afin qu'ils restent dans le Calvados





ILES AIDES MISES EN PLACEI

- ◆ Aide à l'installation via un rendez-vous unique :
- ◆Il s'agit d'un dispositif qui a pour objectif de simplifier les démarches des médecins généralistes liées à leur installation en libéral. Le médecin qui souhaite s'installer dans l'Eure peut, sur rendez-vous, chaque mardi ou jeudi matin rencontrer en un lieu unique tous les partenaires (CPAM, l'Urssaf, l'ARS, le CD27). A l'issue de cette rencontre, le médecin pourra rapidement démarrer son activité.
- ◆Depuis février 2019, un plan de soutien à la démographie médicale a été voté qui comprend plusieurs pistes pour inciter de futurs médecins à venir faire leur internat dans l'Eure en leur offrant un forfait transport mensuel de 200 €
 (81 jeunes médecins ont déjà sollicité cette aide!) ou un «pack découverte» de l'Fure.







ILES AIDES MISES EN PLACEI

♦MISE EN PLACE DU PLAN AMBITION SANTÉ AVEC 5 OBJECTIFS:

• DEGAGER DU TEMPS MEDICAL POUR LES MEDECINS

Pour aider à dégager du temps professionnel pour les médecins, il est proposé de leur faire "aganer en temps" en soutenant :

- Le recours à de nouveaux métiers (assistants médicaux et infirmiers aux pratiques avancés).
- L'évolution des EHPAD, capables de dispenser des soins en les ouvrant au public,
- Le soutien à la pratique de l'exercice coordonné.
- Aide au recrutement d'assistants médicaux : La fonction d'assistant médical est assurée par des secrétaires médicaux ou des aides-soignants. Un assistant médical peut s'occuper de toutes les tâches non médicales comme les formalités administratives, le déshabillage, la prise des constantes tel que poids et taille... Il vise à gagner du temps médecin pour de l'offre de soins, soit 10 à 20 % de patients supplémentaires, selon l'Assurance maladie. Il améliore aussi le confort d'exercice permettant de préserver la charge mentale du médecin. Il est proposé de prendre en charge les frais liés à la gestion administrative des assistants en conventionnant avec un groupement d'employeurs sur deux ans. L'objectif est de démontrer sur un laps de temps significatif l'intérêt d'un assistant médical aux côtés du médecin, en en facilitant le recrutement et la gestion.
- Prime à l'installation d'infirmiers aux pratiques avancées (IPA) : Il s'agit d'une nouvelle ressource médicale très attendue et encore quasi inexistante sur l'Eure (une seule IPA à ce jour). Les IPA peuvent prendre en charge du travail médical de suivi de patients dans un cadre strictement défini. L'objectif du dispositif est d'attirer des IPA dans l'Eure.

- ◆L'EHPAD "centre ressource santé": La solution a été éprouvée avec succès dans le Centre-Val de Loire (porté par le Grades e-santé, Groupement régional d'appui au développement de la e-Santé dans les régions) et donne lieu à une offre de soin supplémentaire pour les personnes âgées à domicile. Le concept prévoit l'ouverture des EHPAD sur l'extérieur pour accueillir les patients de plus de 60 ans, en le dotant de moyens supplémentaires pour permettre la pratique de la télémédecine et assurer la présence d'un assistant médical. Il s'appuie sur la ressource clé des médecins coordonnateurs d'EHPAD qui sont valorisés dans ce projet.
- ◆Soutien à l'exercice coordonné autour des PSLA ou maisons de santé : Il s'agit de réadapter le dispositif de soutien financier à l'investissement permettant aux professionnels de santé de se regrouper autour d'un projet de santé validé par l'Agence régionale de santé au sein d'un pôle de santé ambulatoire (PSLA). De nouveaux critères seront introduits pour conditionner une partie de l'aide à l'arrivée de médecins supplémentaires sur le territoire, sans pour autant dépeupler les départements limitrophes de l'Eure.
- ◆ACCROÎTRE L'OFFRE MEDICALE PAR LA TELEMEDECINE POUR COMPENSER LE MANQUE DE MEDECINS SUR LE TERRITOIRE

Pour répondre au défi de l'accès aux soins la télémédecine est une solution innovante qui répond à la problématique des déserts médicaux (médecine de ville), de premier et second recours. Assistée et/ou connectée, équipement lourd ou plus léger, elle est une réponse complémentaire ou de secours.

◆Plateforme de soins non programmés de Caen : Il s'agit de prendre appui sur la cellule de soins non programmés de Caen, portée par l'Union régionale des médecins libéraux en lien avec l'Agence régionale de santé. La solution est capable d'évaluer les besoins des patients en attente de soins et de les orienter vers le praticien disponible du territoire pour une consultation classique ou une téléconsultation, selon les instructions du médecin évaluateur.

Cette solution éprouvée, permet de répondre à la faiblesse du Service d'accès aux soins (SAS) dans l'Eure. Le dispositif de régulation de la plateforme est identique à celui du SAMU. Le patient, sauf besoin, n'est pas orienté vers le service des urgences par défaut de praticien disponible, il se voit proposer une téléconsultation assistée d'un assistant médical et régulé par un médecin régulateur Le gain est de plus de 25 % du temps médecin pour une consultation traditionnelle.

◆Plateforme départementale de télémédecine : Le Département mettra en place une plateforme départementale de télémédecine confiée à un opérateur spécialisé susceptible de recruter des médecins dans toute la France. Les cabines seront installées dans les territoires en fonction des besoins prioritaires, en partenariat avec les EPCI, les communes ou les structures d'offres de soins volontaires, à partir d'un projet de santé approuvé par l'Agence régionale de santé. Cette offre sera mise en synergie avec les professionnels paramédicaux du territoire, notamment les infirmières.

- Consultation de sages-femmes: Le recours à la télémédecine permet un gain en temps de consultation pour les sages-femmes, sur qui le manque de spécialistes fait converger les actes habituellement réservés aux gynécologues. Les récentes dispositions règlementaires assouplissent les modalités de recours aux sages-femmes. Aux côtés de l'Assurance maladie, il est proposé de soutenir la téléconsultation de sages-femmes dans le cadre du suivi psychologique. Actuellement 14 professionnelles seulement sur 46 pratiquent la télémédecine.
- •Equipements lourds de télémédecine et de spécialités : Il s'agit de soutenir toute solution innovante de télémédecine pour accroître l'offre de soins, dès lors qu'elle dispose de l'accord de l'Agence régionale de santé. Cette disposition permet d'accueillir sur le territoire des équipements de pointe dans diverses spécialités médicales, avec l'aide d'un assistant médical pour palier le défaut ou l'absence de médecins spécialistes : ophtalmologues, dermatologues, endocrinologues, néphrologues, rhumatologues, psychiatres.

◆DEVELOPPER LA MEDECINE SALARIEE (CENTRE DE SANTE, DOCTOBUS)

Le salariat fait partie des modes d'exercice recherchés par la nouvelle génération de médecin. Le soutien à la création de nouvelles structures de santé fonctionnant avec des médecins salariés (centre de santé ou équivalent) doit faire partie des offres médicales euroises. Un centre de santé permet également la pratique du tiers payant et une offre de soins sans dépassement pour les bénéficiaires.

- •Centre de santé départemental : Le projet est de créer un centre de santé départemental en prenant appui sur l'établissement hospitalier privé La Musse (Fondation La Renaissance sanitaire) situé à Saint-Sébastien de Morsent, près d'Evreux, dans le cadre d'un partenariat. Ce centre pourrait être pourvu d'antennes à Vernon et à Bernay. Les trois centres d'Evreux, Vernon et Bernay pourraient eux-mêmes rayonner sur le territoire environnant au travers de consultations itinérantes en utilisant des locaux départementaux (CMS) ou communaux.
- ◆Unité mobile de soins "Doctobus" : Il s'agit de mettre en place une unité mobile de soins de médecine générale, le "Doctobus", adossé à l'hôpital La Musse. Cette unité mobile recourra à des médecins salariés par l'hôpital, notamment des jeunes retraités ou internes, et se déplacera vers les territoires particulièrement impactés par le manque de médecins.

Dans les deux cas, centre de santé et unité mobile de soins, une ressource immédiate de la médecine salariée est celle des médecins jeunes retraités ou ayant fait valoir leur droit à la retraite, issus des départements limitrophes. La Caisse Autonome Retraite des Médecins de France (CARMF), unique caisse de gestion de l'assurance vieillesse des médecins, prend en charge la réalisation d'un mailing auprès des médecins qui lui sont affiliés pour leur faire parvenir le courrier d'offre d'activité salariée que le Département souhaite leur adresser.

◆PREPARER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE DEMAIN

Soutenir les futurs professionnels dès la formation permet de construire l'offre de soin à venir en conditionnant son octroi à une installation sur le territoire. Diverses situations ont été imaginées pour proposer des dispositifs opérationnels.

- ◆Prêt à taux zéro pour futurs médecins et médecins en reconversion : Ce dispositif répond à des étudiants en médecine ou des médecins en formation devant faire face à d'importants frais pour poursuivre leur projet professionnel. Un système d'avance remboursable permettra d'aider le candidat moyennant un engagement à s'installer dans l'Eure en zone sous-dense, une fois diplômé. Le Département prendra à sa charge les intérêts liés à l'emprunt.
- ◆Bourses aux externes et internes en médecine/chirurgie dentaire: En complément du dispositif d'avance supra, il est proposé l'instauration d'un système de bourses aux étudiants en médecine, remplaçant l'aide aux internes de 200 €/mois instaurée en 2018. Les bourses seront attribuées sous condition d'installation dans l'Eure une fois diplômé et pourront être modulées en fonction de l'étudiant. Au cours des auditions du groupe de travail santé, il a été mis en évidence que certains étudiants pouvaient être pénalisés pendant l'externat, et connaitre de réelles difficultés à mener leurs études. La bourse sera donc versée dès la 4e année d'externat au futur médecincandidat. Elle diminuera à l'entrée en internat au vu du salaire plus important qui est alors versé.
- •Aide à la formation des infirmiers aux pratiques avancées : Le Département encouragera, par une aide à l'installation et une bourse, les infirmiers libéraux ou infirmiers Asalée (action de santé libérale en équipe) à suivre la formation leur permettant d'acquérir la spécialité d'infirmier de pratique avancée (IPA). Ces nouveaux professionnels sont à même de suppléer les médecins dans le suivi global et la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques stables qui leur sont confiés. L'aide incitera, sans contraindre, les candidats à effectuer leur stage dans l'Eure, car les lieux de stage sont encore peu nombreux.
- •Création de "chaires d'excellence" hospitalo-universitaires : Le projet est de co-construire avec la Faculté de médecine de Rouen et le centre hospitalier Eure-Seine les conditions permettant d'attirer dans l'Eure des praticiens hospitalo-universitaires de disciplines recherchées ou faisant défaut sur le territoire. Ce dispositif améliorera l'attractivité du centre hospitalier pour les internes et l'installation de nouveaux médecins. Des discussions sont en cours avec la Faculté de médecine de Rouen.
- •Aide au logement et au transport des internes et externes en médecine: Le sujet du logement a été identifié comme un élément déterminant dans le choix du terrain de stage des internes et des étudiants aux métiers paramédicaux (infirmiers, sages-femmes, orthophonistes...). Il permet de répondre au manque de transports. Il est un outil d'attractivité en évitant les trajets, en apportant un confort dans l'expérience à vivre dans l'Eure, sachant que c'est lors des stages que se font les choix de la future installation du médecin.

Le présent plan ambition santé met fin à l'aide à 200 euros par mois en faveur des internes en médecine puisque, après évaluation, le dispositif n'a pas apporté

les effets escomptés. Cette aide sera toutefois maintenue pour les étudiants dentistes originaires de la faculté d'odontologie de Paris- Cité. Sans ce dispositif, ces étudiants n'effectueraient pas le déplacement pour venir dans l'Eure, puisqu'ils disposent d'autres affectations au choix en région parisienne. Ce qui n'est pas le cas des internes en médecine de la faculté de médecine de Rouen.

◆CONFORTER LA PREVENTION EN SANTE

Comme le rappelle régulièrement l'OMS, "la bonne santé de la population dépend bien plus de facteurs comportementaux, environnementaux et sociaux que de l'offre de soins". La stratégie nationale de santé fixe d'ailleurs la prévention comme objectif prioritaire. Aussi, dans une perspective de prévention des pathologies, il est indispensable de mettre à disposition des dispositifs de prévention et de dépistage précoce, notamment à l'intention des personnes les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes en situation précaire). Le diagnostic régional de santé réalisé par l'ARS a permis de constater pour le Département de l'Eure une surmortalité par cancer et maladies cardiovasculaires, confirmant la nécessité de renforcer les politiques de prévention sur notre territoire.

Le Département s'engage à maintenir et à développer des actions de santé publique pour le grand public mais aussi à aller vers les publics les plus vulnérables pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et d'accès à la prévention.

- ◆Prévention primaire auprès des enfants : renforcer la prévention précoce en matière de protection maternelle et infantile (PMI) en multipliant les possibilités d'intervention auprès des enfants et des familles par des actions de vaccination en allant vers le public par la mise en
- place d'équipe mobiles, en renforçant l'offre de prévention universelle (visite à domicile) et en accompagnant les femmes enceintes par le renforcement des équipes de sages-femmes.
- Unité mobile de prévention cancer et addictions : sur la base de l'expérience réussie du "Mammobile", il s'agit de créer une équipe mobile de santé publique et de prévention pour mener des actions de dépistage des cancers mammaires, colorectaux, du col utérin et des campagnes de prévention des addictions.
 Cette action sera réalisée en concertation avec les autres départements normands, qui se partagent le Mammobile actuellement.
- •3. Equipes mobiles de prévention auprès du public précaire : à mi-chemin de la santé et du social, l'objectif est d'aller vers les publics les plus éloignés du système de soins repérés par nos services sociaux et les partenaires. Ceux-ci pourront mobiliser des équipes mobiles médico-sociales pour permettre l'accès aux dépistages et à la prévention et accompagner vers le soin si nécessaire, en lien avec la mission accompagnement santé de l'Assurance maladie.

Au total, le Département, avec ses partenaires, vise une augmentation de 10 % de l'offre médicale non hospitalière dans l'Eure. Y contribueront notamment

l'installation de 20 cabines de télémédecine, le recrutement de 20 nouveaux médecins au sein du centre de santé et du Doctobus et l'accompagnement de 40 étudiants ou nouveaux médecins qui s'installent dans l'Eure. Dans la continuité de nos missions de protection maternelle et infantile et de nos missions sociales auprès des personnes âgées, handicapées et précaires, nous sommes également attachés à l'amélioration des indicateurs de santé de la population de l'Eure par les actions de prévention décrites dans le présent plan.

Pour la réalisation du Plan ambition santé, l'engagement financier du Département est évalué à 2 M€ par an d'ici la fin du mandat en 2028, environ trois quarts en fonctionnement et un quart en investissement. La répartition de ce budget estimatif figure en annexe.





- ♦ Aides pour les internes réalisant leurs stages dans la manche :
 - Indemnités de déplacement moyennant un engagement à effectuer des remplacements dans le département,
- ◆Soirées conviviales pour présenter le territoire.
- ♦ Aides pour les internes réalisant leurs stages dans la Manche :
- ◆Indemnité de déplacement moyennant un engagement à effectuer des remplacements dans le département
- ◆Soirées conviviales de présentation du territoire
- ♦ Aides pour les remplaçants et collaborateurs
- ◆Indemnité de déplacement pour les remplaçants
- ◆Prime forfaitaire pour les collaborateurs
- ◆Financement de maisons et pôles santé
- ◆ Accompagnement personnalisé à l'installation professionnelle et familiale (renseignements sur les lieux d'exercice et les aides mobilisables accompagnement à la recherche d'emploi du conjoint et de logement pour la famille...)





- Création / extension / rénovation de pôles et de maisons de santé;
- •Restructuration de pôles et de maisons de santé dans le cadre d'un projet global de diversification, d'évolution de l'offres aux nouveaux métiers médicaux et paramédicaux [NOUVEAUTE] ;
- Création/extension/ rénovation des centres de santé dans le cadre d'un projet global d'exercice coordonné [NOUVEAUTE];
- ◆Projets favorisant l'accès aux soins sur les territoires dans le cadre de la charte partenariale régionale d'accès aux soins [NOUVEAUTE].





- ◆Utilisation des cabinets de recrutement : Recrutement de professionnels de la santé par le biais d'un cabinet de recrutement spécialisé dans le domaine médical. Depuis 2004, 31 professionnels de santé ont été recrutés dans l'Orne...
- ♦Pour la formation : aides aux externes et les internes en médecine
- ◆Démarche pour les externes et les internes de médecine à la Faculté de médecine de Caen et sur des salons professionnels pour promouvoir le territoire et leur proposer de faire leur stage de fin d'études dans l'Orne
 - Ex : Intervention auprès des jeunes internes le jour de leur accueil à la faculté de Caen
- ◆Promotion du territoire (découverte et valorisation)
- ♦ Aides financières :
 - Aide à la mobilité pour les externes : forfait 200€/stage
 - Aide à la mobilité pour les internes : badge autoroute
- ♦ Aide au logement : Mise à disposition d'un logement pendant la durée du stage ambulatoire ainsi que la présence d'une maison des internes à Alençon.
- ◆Participation au financement de la création de maisons médicales et de pôles de santé libéraux et ambulatoires.
- ◆Des logements sont réservés aux internes dans ces pôles.
- ◆Mobilisation des MSU : Des maîtres de stages universitaires répartis sur l'ensemble du territoire proposent des stages en cabinet de médecine générale, en hôpital, en PMI

- ◆Utilisation des cabinets de recrutement : Recrutement de professionnels de la santé par le biais d'un cabinet de recrutement spécialisé dans le domaine médical. Depuis 2004, 31 professionnels de santé ont été recrutés dans l'Orne..
- ♦Pour la formation : aides aux externes et les internes en médecine
- ◆Démarche pour les externes et les internes de médecine à la Faculté de médecine de Caen et sur des salons professionnels pour promouvoir le territoire et leur proposer de faire leur stage de fin d'études dans l'Orne
 - Ex : Intervention auprès des jeunes internes le jour de leur accueil à la faculté de Caen
- ◆Promotion du territoire (découverte et valorisation)
- ♦ Aides financières :
 - Aide à la mobilité pour les externes : forfait 200€/stage
 - Aide à la mobilité pour les internes : badge autoroute
- ♦ Aide au logement : Mise à disposition d'un logement pendant la durée du stage ambulatoire ainsi que la présence d'une maison des internes à Alencon.
- ◆Participation au financement de la création de maisons médicales et de pôles de santé libéraux et ambulatoires.
- ◆Des logements sont réservés aux internes dans ces pôles.
- ◆Mobilisation des MSU : Des maîtres de stages universitaires répartis sur l'ensemble du territoire proposent des stages en cabinet de médecine générale, en hôpital, en PMI...
- **♦**Communication:
 - Ouverture en mai 2018 d'un site internet des offres d'exercice sur l'Orne (médecine libérale, hospitalière, collectivités territoriales... à venir lieux de stages des étudiants en médecine, chirurgiens dentistes). Contact : professionnelsdesante@orne.fr
 - Mise à disposition d'un guide pratique pour les étudiants en médecine en stage dans l'Orne
- ◆Salariat : Recrutement de médecins généralistes salariés pour le Centre Départemental de Santé de l'Orne.





- ◆Développement de 3 centres territoriaux de santé avec 12 médecin salariés, accueillant éaglement des externes et des internes en médecine
- ◆Recrutement actif de médecin via des cabinets de recrutement
- ◆Promotion du territoire
- ♦Aide à la mobilité
- ◆Aide au logement
- ♦Mise à disposition de cabinet médicaux via la Startech
- ◆Mobilisation des Maître de stage universitaire (MSU)
- ◆Création d'un site pour regrouper les offres d'exercices sur le territoire
- ◆Réalisation d'un guide pratique





|LES AIDES MISES EN PLACE|

♦Soutien aux MSP

2022





- ◆Soutien aux MSP
- ◆Poursuite d'un dialogue avec les institutions

NOUVELLE





La région Nouvelle Aquitaine est composée de 12 départements :

CHARENTE | CHARENTE-MARITIME | CORRÈZE | CREUSE DEUX-SÈVRES | DORDOGNE | GIRONDE | HAUTE-VIENNE LANDES | LOT-ET-GARONNE | PYRÉNÉES-ATLANTIQUES | VIENNE Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| BORDEAUX |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 39 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 370 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 156 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 8 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : secretariat.aihb@gmail.com

| LIMOGES |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 15 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 126 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 33 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 2 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : spe.limoges.rpz@gmail.com

| POITIERS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 21 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 251 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 108 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 3 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: sylvieroy@siaimp.fr

| BORDEAUX |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 20 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 358 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 159 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 22 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 20 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : secretariat.aihb@gmail.com

| LIMOGES |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 -

- 9 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 146 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 60 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 7 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 9 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : spe.limoges.rpz@gmail.com

| POITIERS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 13 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 244 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 112 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 17 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 12 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : sylvieroy@siaimp.fr





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦ Expérimentation de la régie directe :
 - La création de centres de santé (régis par le Code de la Santé publique).
 - En partenariat avec les EPCI : mise à disposition gracieuse de locaux vides, ménage et entretien.
 - Avec des antennes rayonnant à 30mn du Centre de Santé principal.
 - En salariant des médecins.
 - Budget annexe : création d'un établissement public de santé, hors contrat financie







- ◆Salariat des médecins
- ◆Aide au développement des MSP
- ◆Participation à l'accueil des internes
- ◆Soutien à la formation des MSU





- ♦ Aides financières :
 - Bourse pendant 3 ans aux étudiants en 3e cycle de médecine générale
 - 800€ par mois la 1^{re} année
 - 1100€ par mois la 2º année
 - 1600€ par mois la 3º année
 - Contre un engagement de s'installer pendant une durée minimum de 4 ans dan une zone de désertification médicale définie par le Département





- ♦ Aide à la création de logements pour les internes
- ◆Aide au fonctionnement des centre de santé de médecine générale
- ◆Aide à la création de MSP
- ◆Prime de déplacement pour un stage
- ◆Bourse d'études pour les internes
- ♦ Aide à la formation de MSU
- ♦ Aide financière à l'installation
- Accompagnement à l'emploi du conjoint
- •Participation au fonctionnement du guichet unique
- ◆Aide au rachat de cabinets médicaux
- Accompagnement dans le développement de la téléconsultation





- ◆ Le centre départemental de santé, nommé Corrèze Santé, 10 Médecins généralistes et 1 orthophoniste seront recrutés sous un statut salarié du département de la Corrèze.
- ◆Le plan d'accompagnement financier des internes de médecine générale
 - Une bourse pour les étudiants en médecine générale du troisième cycle, d'un montant de 800€ / mois, s'ils choisissent d'exercer la médecine générale, libérale en cabinet ou en MSP comme l'exercice en centre de santé, en Corrèze, et ce quelle aue soit la zone aéoaraphiaue.
 - Une bourse pour les étudiants qui viendraient faire des stages en médecine générale, chez des praticiens installés en zones sensibles en Corrèze, une bourse de 300€ / mois, afin de couvrir leurs frais de déplacement, leur sera allouée.
 Des facilités de logement seront également mises en place avec les collectivités territoriales et le maillage des élus du territoire corrézien.





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦16 médecins exercant au sein de 8 sites opérationnels
- ♦1 infirmière en pratique avancée (IPA) recrutée
- ◆8 bourses de 800€/mois octroyées à des internes en médecine générale ou spécialiste effectuant leur stage en Corrèze et qui s'engagent à exercer la médecine en Corrèze pendant au moins 5 ans.
- ◆8 bourses de 500€/mois octroyées à des IPA en formation et qui s'engagent à travailler en Corrèze pendant au moins 5 ans
- ◆44 indemnités de frais de déplacement de 300€/mois octroyées à des internes en médecine générale ou spécialiste effectuant leur stage en Corrèze.

◆Télémédecine:

- 2 mallettes utilisées par l'IPA pour les consultations à domicile
- 2 bornes installées







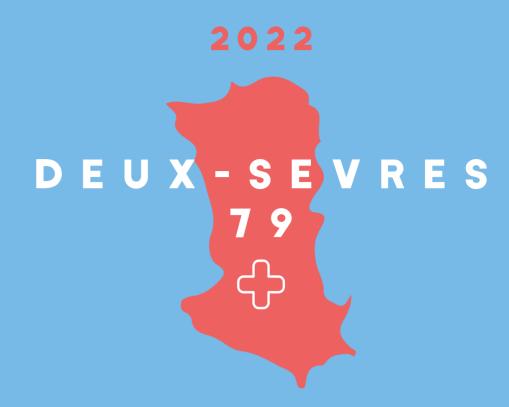


- Aide aux études pour les étudiants de médecine générale, dentaire, kinésithérapie, orthophonie, orthoptie et sage-femme;
 Les aides aux déplacements
- •Les bourses départementales les étudiants en médecine (de la 7° à la 9° année) formations.
- ◆Aide à l'investissement immobilier pour les collectivités locales (Maisons de Santé Pluridisciplinaires ou les Centres de santé) et pour les professionnels de santé ou les associations de professionnels de santé ;
- ◆Aide au développement de l'e-santé (pour les collectivités locales ou les professionnels de santé).
- ◆Campagne de promotion du territoire et de communication
- ◆ Accompagnement à l'installation pour la famille





- ◆ Le Département des Deux-Sèvres termine l'élaboration d'un vaste plan d'actions visant à répondre aux demandes des médecins souhaitant s'installer ou maintenir leur activité, dont les premières mesures seront activées avant la fin 2019.
- ◆Ce plan s'appuie sur les leviers identifiés qui visent à améliorer la couverture médicale du territoire :
 - La possibilité d'exercer en maison de santé pluridisciplinaire
 - La capacité à concilier vie de famille et vie professionnelle
 - L'attractivité du territoire
 - L'existence d'infrastructure numérique à la pointe (fibre / télémédecine)
 - Un environnement favorable à la famille (école, travail pour le conjoint, notamment)
 la possibilité d'exercer une activité libérale et salariée
 - La collaboration avec d'autres acteurs de la santé, un réseau de santé (infirmiers radiologue) pour le stage en 6e année, une facilité d'hébergement





- Mises à disposition d'aides financières,
- Organisation des formations de MSU,
- •Mise à disposition d'une indemnité de logement
- ◆Financement pour les bâtiments MSP privés et publics
- •Accompagnement de façon individualisée les professionnels dans leurs projets (travail conjoint, garde enfants, recherche logement, etc.)





- ♦ Aides financières:
 - Bourse de 200 € par mois d'aide à la mobilité des étudiants en médecine générale en stage en Dordogne
 - Bourse de 200 € par mois aux étudiants en médecine et en odontologie originaires de Dordogne qui s'engagent à s'y installer.
- ♦ Aide aux MSP: accompagnement financier et technique en faveur des projets de maisons de santé et de cabinets médicaux via l'aide à la conception, la réalisation, l'extension et la modernisation des structures de santé dans le cadre de la contractualisation avec le bloc communal.
- ◆Accompagnement financier aux équipements numériques des structures médicales pour faciliter le déploiement et l'usage de la télémédecine.
- ♦ Mise en œuvre d'un Centre départemental de santé avec déploiement envisagé sur les territoires identifiés comme fragiles.
- ◆Communication : Pour accentuer la promotion de la Dordogne prise en charge et refonte totale du site « Soigner en Périgord » pour mieux accompagner et informer les professionnels de santé.





- ◆Création de centre de santé départementaux
- ♦ Aide aux équipements numérique
- ◆Aide aux logements pour les stages
- Ouverture d'une première année de médecin sur le département
- •Réalisation campagne de promotion du territoire





- ◆Les aides mises en place par le Département de la Gironde en faveur des MSP Mobilisation d'un dispositif de soutien financier à l'immobilier dans le cadre du projet de santé validé par l'ARS. Dans le cadre de ce soutien, le Département porte une attention particulière au territoires en carence d'offre, au recrutement d'un poste de coordonnateur, la mise en place de consultations avancées notamment
- ◆Les partenariats avec les professionnels et les collectivités Expérimentation d'un travail de collaboration avec le projet de MSP de la commune de Bourg pour renforcer l'accès à l'offre de santé à l'échelle locale : ouverture d'une permanence PMI pour renforcer l'offre territoriale, participer en partenariat avec l'équipe santé du Département au déploiement d'action de prévention









N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE





◆Prise en charge d'une partie des coûts de logement pour les étudiants en médecine en stage ou en remplacement dans le département, un montant d'aide de 100 000 euros répartis sur 120 demandes.









- ♦Soutien aux MSP
- ◆Bourses d'études aux internes
- ◆Dispositif d'aides au conjoint
- ◆Formation accrue de MSU









- ♦ Communication:
 - Un co-pilotage et animation du dispositif Département/ARS,
 - Un Comité de Pilotage multilatéral et transdisciplinaire qui a autorité quant à la mise en œuvre des actions du dispositif : Médecins généralistes de territoires, Conseil départemental de l'Ordre des Médecins 64, Syndicats des Internes en Médecine Générale d'Aquitaine, Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes installés et Remplaçants d'Aquitaine, Union Régionale des Professionnels de Santé, Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Hôpitaux de Pau et Bayonne, Conseil Territorial de Santé, Collège des Généralistes d'Enseignants d'Aquitaine, Université de Bordeaux, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole.
 - Plan de communication partagé et efficient du dispositif «Présence Médicale 64 »
 - plateforme d'Accueil Unique Personnalisé d'aide à l'installation de médecins généralistes en proposant un projet de vie professionnel et personnel au médecin généraliste.
- ♦Promotion du territoire :
 - Accueil du territoire : démarchage d'étudiants, accueil des internes lors de leur affectation de stage dans le territoire des Pyrénées-Atlantiques
- ♦ Accompagnement de la famille du médecin
 - Accueil de la famille du médecin généraliste libéral s'installant en zone rurale
 - Aide à la recherche pour l'emploi du conjoint
- ◆Formation: Mesures en faveur de l'augmentation des MSU, Accès à la formation pour les collaborateurs non médecins, Cours de langue française et aide à l'intégration des médecins généralistes étrangers





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ◆Présence médicale 64, guichet unique pour faciliter l'accueil et l'installation des internes et médecins généralistes dans les Pyrénées-Atlantiques, composé de :
 - Co-pilotes: Département 64 / ARS
 - Institutions: CPAM, MSA, Région Nouvelle-Aguitaine
 - Organismes de formations : Université de médecine de Bordeaux, CGEA
 - Médecins généralistes de territoire, professions médicales et leurs représentants : CDOM, URPS, Centres hospitaliers, SIMGA, AquiReAGJIR, CTS, CPTS
 - Territoires qui accueillent : élus des collectivités et des intercommunalités (totalité des EPCI du 64 conventionnées avec le dispositif)
- ◆Accueil Unique Personnalisé, l'accompagnement humain et sur-mesure des projets d'installation sur le plan de vie personnel et professionnel :
 - Prospective sur les territoires d'installation selon les souhaits d'exercice
 - Facilitation des démarches administratives
 - Mobilisation des aides financières existantes
 - Recherche d'exercice coordonné et compagnonnage générationne
- Aide à la recherche de logement
- Accompagnement à la recherche d'emploi du conjoin
- Lien pour la scolarisation et la garde des enfants
- Découverte du territoire

◆ Démarchage des internes :

• Participation aux salons et congrès des membres partenaires du dispositif (ISNAR-IMG, ReAGJIR, Université de Bordeaux, CNGE...)

♦ Accueil dans le territoire :

- Soirée d'accueil semestrielle des internes en stage dans le 64
- Week-end d'intégration annuel des néo-internes de l'Université de médecine de Bordeaux
- Séjours découverte du territoire tout au long de l'année

◆Accompagnement des médecins de territoire :

- Formations délocalisées au titre de Maître de Stage Universitaire (MSU) dans le 64
- Organisation de soirées bimensuelles de rencontre des médecins remplaçants





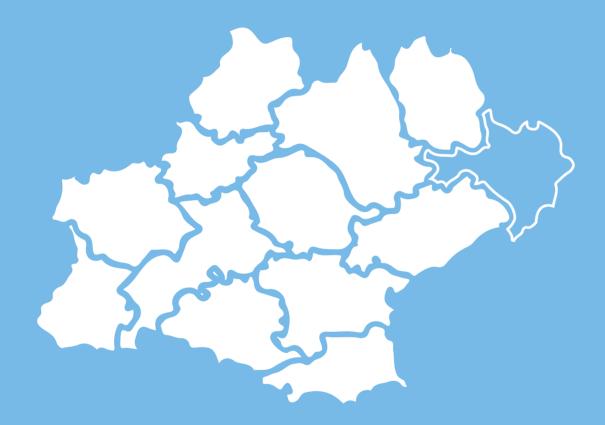
- ♦ Aides au financement des MSP
- ◆Bourse d'études pour les internes en médecin générale
- ♦ Aide à l'installation forfaitaire ou sur l'investissement votée fin juin
- ♦ Aide à l'installation pour les primo-installants : Médecins généralistes, kinés, orthophpnistes et dentistes, non cumulable avec la bourse qui s'adressera aux médecins remplaçants principalement.





- ♦ Aides financières aux études
- ♦ Aides à la primo-installation
- ◆Création d'une plateforme de remplacement
- ◆Accueil unique et personnalisé
- Accompagnement à l'emploi pour le ou la conjoint (e)
- ◆Aides pour obtenir une place en crèche
- ♦ Aides aux stagiaires
- ◆Participations à des congrès pour promouvoir le territoire

OCCITANIE OCCITANIE



La région Occitanie est composée de 13 départements :

ARIÈGE | AUDE | AVEYRON | GARD GERS | HAUTE-GARONNE | HAUTES-PYRÉNÉES | HÉRAULT LOT | LOZÈRE | PYRÉNÉES-ORIENTALES TARN | TARN-ET-GARONNE Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| MONTPELLİER |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 29 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 323 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 130 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 3 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : contact@silr.fr

| TOULOUSE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 28 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 336 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 136 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 6 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: internat.med@chu-toulouse.fr

| MONTPELLİER |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 18 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 312 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 139 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 23 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 20 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées : contact@silr.fr

| TOULOUSE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022.

- 15 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 336 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 153 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 24 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 22 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: internat.med@chu-toulouse.fr





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ◆Campagne de promotion
- ◆Travail avec les acteurs du terrain
- ♦Soutien aux MSP







- ◆Accueil des internes en stage
- ◆Accompagnement à l'installation
- ◆Aide financière à l'installation
- ◆Bourse d'étude contre installation :
- ◆Soutien aux MSP
- ◆Logement pour les internes
- ♦Aide à l'emploi du conjoint
- Développement du salariat : oui, notamment au travers du GIP Ma Santé, Ma Région (Conseil régional Occitanie);
- Promotion du territoire : oui, notamment grâce à l'Agence Ariège Attractivité (communication numérique via différents canaux) et différents acteurs agissan par réseau





- ♦ Aide au logement et aux déplacements pour les internes en médecine générale
- ◆Bourse d'étude pour les internes en dernière année en contrepartie d'une installation
- ♦Soutien financier aux MSP





- ◆Aide au logement et aux déplacements pour les internes en médecine générale et les étudiants en chirurgie dentaire
- ◆Bourse d'étude pour les internes en dernière année en contrepartie d'une installation
- ◆Ingénierie et soutien financier aux MSP et aux centres de santé
- ◆Possibilité pour les internes d'effectuer un stage en PMI
- •Aide financière à la primo-installation des médecins généralistes, spécialistes et professionnels de santé en tension
- ◆Aide financière à l'installation d'un cabinet secondaire pour un médecin généraliste
- ♦ Aide financière à la formation des IPA
- Aide financière pour l'acquisition d'outils de téléconsultation assistée (mallettes, charriots)
- ◆Participation aux soirées d'accueil des internes organisées par les intercommunalités
- Mise en place d'un guichet unique pour les internes et jeunes médecins
- Accompagnement des conjoints en lien avec les intercommunalités
- ◆Promotion du territoire





- ♦Les aides mises en place
- ♦ Aide financière à l'hébergement des internes en stage ambulatoire de 600 euros par semestre et aide logistique à la recherche de logements avec entre autre la mise en place d'internats territoriaux,
- ◆Présence aux choix des stages de MG pour présenter les terrains de stage aveyronnais,
- ◆Organisation d'une soirée d'accueil des internes et découverte de l'Aveyron chaque semestre.
- ◆Participation au financement des 26 maisons de santé maillant notre territoire pour un montant de 3500000 €
- ◆Mise en place d'un guichet unique avec la publication d'un guide des démarches à l'installation en Aveyron https://aveyron.fr/pages/installation%20 des%20m%C3%A9decins/tout%20savoir%20sur%20les%20d%C3%A9marches%20 administratives%20pour%20votre,
- ◆Publication d'un livret des postes à pourvoir et des remplacements possibles en Aveyron, https://aveyron.fr/thematiques/installation%20des%20m%C3%A9decins
- ◆Possibilité pour les internes d'effectuer un stage de médecin pompier pour découvrir la gestion de l'urgence à travers le dispositif des sapeurs-pompiers,

- ◆Accompagnement personnalisé à l'installation des familles souhaitant venir en Aveyron,
- ♦Invitation des internes aux évènements culturels et sportifs,
- ◆Invitation des internes et jeunes médecins au «Week-end Adrénaline Aveyron» permettant de découvrir l'Avevron à travers le sport de pleine nature.
- ◆Participation aux évènements médicaux nationaux. Congrès, forum, symposium...
- ◆Contact:
 Chrystel Teyssedre Conseil départemental de l'Aveyror
 05 65 75 81 69 ou 06 48 51 65 59
 chrystel teyssedre@aveyron.fr





- ◆Aides à l'hébergement
- •Stage de médecin pompier
- ◆Soirée de formation à l'urgence
- ♦ Week-end de promotion et d'accueil des internes
- ◆Mise en place d'évenement sportif et d'accompagnement par un coach pour favoriser le bien-être des étudiants
- ◆Mise en place d'un guichet unique avec une personne dédié afin d'accompagner les professionnels de santé





N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE





- ♦ Ingénierie et aide au financement des maisons de santé
- ♦ Actions facilitant la venue des internes en médecine
- ◆Aide à l'hébergement : 500 € par semestre d'internat pour les internes en médecine en stage dans le Gers (non cumulable avec l'aide du Ministère de la Santé - arrêté du 03/07/2018) + Offre de logements à tarif préférentiel en partenariat avec propriétaires publics et privés.
- ◆Création d'un guichet unique, réactif et facilitateur.
- ◆Communication : Création de la 1ère plateforme départementale multipartenariale* www.dites32.fr dédiée à l'installation et au remplacement des médecins dans le Gers.
- ◆Réalisation d'une dizaine d'évènements proposés durant le semestre pour les internes.
- ◆Accompagnement des internes durant le semestre via des soirées et sorties de découverte du territoire.
- ♦ Aide à l'installation
 - Partenariat avec l'association de professionnels de santé de Lectoure, et les collectivités locales ou régionales, pour la création les 17 et 18 août 2019 de la 1ère UNIVERSITE d'ETE GERS 2019
 - « MEDECINE du FUTUR : Une autre idée de la campagne » réunissant des partenaires intitulée nationaux : éminents professeurs de médecine, la FORMS, les syndicats d'étudiants (ISNAR-MG, AIMG-MP, etc)
 - Partenariat avec le CDOM sur la création (fin 2019) d'un dispositif « clé en mains » d'aide à l'installation des nouveaux médecins avec un inventaire des dispositifs d'accompanement et un listing des personnes-ressources. Qu'il s'agisse de

- ♦ Ingénierie et aide au financement des maisons de santé
- ◆Actions facilitant la venue des internes en médecine
- ◆Aide à l'hébergement : 500 € par semestre d'internat pour les internes en médecine en stage dans le Gers (non cumulable avec l'aide du Ministère de la Santé - arrêté du 03/07/2018) + Offre de logements à tarif préférentiel en partenariat avec propriétaires publics et privés.
- ◆Création d'un guichet unique, réactif et facilitateur.
- ◆Communication : Création de la 1ère plateforme départementale multipartenariale* www.dites32.fr dédiée à l'installation et au remplacement des médecins dans le Gers.
- ◆Réalisation d'une dizaine d'évènements proposés durant le semestre pour les internes.
- ◆Accompagnement des internes durant le semestre via des soirées et sorties de découverte du territoire.
- ♦ Aide à l'installation
 - Partenariat avec l'association de professionnels de santé de Lectoure, et les collectivités locales ou régionales, pour la création les 17 et 18 août 2019 de la 1ère UNIVERSITE d'ETE GERS 2019
 « MEDECINE du FUTUR : Une autre idée de la campagne » réunissant des partenaire intitulée nationales : éminents professeurs de médecine, la EOPMS, les syndicats
 - Partenariat avec le CDOM sur la création (fin 2019) d'un dispositif « clé en mains » d'aide à l'installation des nouveaux médecins avec un inventaire des dispositifs d'accompagnement et un listing des personnes-ressources. Qu'il s'agisse de domaines privés (recherche de maisons, crèches, collèges, clubs de sport, etc.) ou de domaines professionnels (local, comptabilité, fiscalité, montage de dossiers, secrétariat, etc.)
- ◆Formation des MSU: Côté professionnel, la qualité des 50 médecins maîtres de stage gersois est reconnue. En réservant le meilleur accueil à ces internes, futurs médecins attirés par des stages de qualité, en les accompagnant dans leurs démarches, en les aidant pour leur hébergement, en leur faisant découvrir les atouts du Gers en partenariat avec les communes ou les intercommunalités, en favorisant la création de réseaux (internes, médecins, para médicaux) à travers l'organisation d'évènements le Département a mis en place une politique active complémentaire avec l'objectif affiché de leur faire « Découvrir le Gers, l'aimer et s'y installer ».
- ◆Depuis la mise en place de la mission départementale « Futurs médecins, #Dites32 », plus de 30 % des étudiants en médecine reviennent faire leur stage dans le Gers contre 8 % auparavant, ce qui augmente les probabilités d'installation en favorisant l'ancrage territorial.
- ◆Accompagnement à l'emploi du conjoint
- ◆Contact : Mission « #Dites32 »

 Marie-Neige Passarieu Tél. 05 62 67 30 17 06 70 43 17 49 dites32@gers.fr



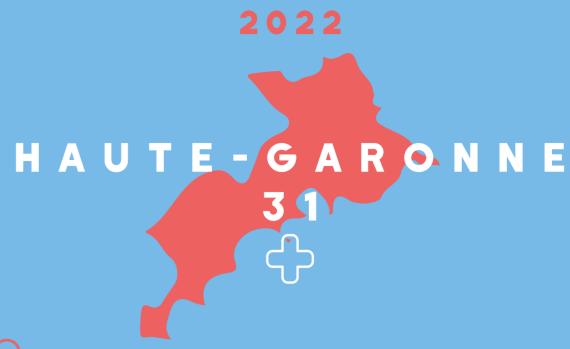
|LES AIDES MISES EN PLACE|

• Salariat des médecins via un maillage territorial précis





- ♦ Guichet unique:
 - Participation au guichet unique d'aide à la primo installation des jeunes médecin piloté par la CPAM
- **♦**Communication:
 - Participation au forum annuel des étudiants en médecine de l'association locale des internes pour promouvoir l'attractivité du territoire haut-garonnais et présenter les dispositifs institutionnels d'intervention dans le champ de la santé (plaquettes d'information en français et en analais)
 - Interventions dans les facultés de médecine (Purpan et Rangueil de l'université Paul Sabatier) des médecins du Conseil départemental en tant qu'experts de la médecine de prévention pour présenter les missions de la collectivité dans les champs sanitaire et médico-social (protection maternelle et infantile, personnes âgées et handicapées),
 - Partenariat avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins et les faculté de médecine (CHR et CHU de l'université Paul Sabatier) pour l'accueil en stage au Conseil départemental d'internes en médecine générale, en pédiatrie et en pédopsychiatrie





- ◆Guichet unique:
- ◆Participation au guichet unique d'aide à la primo installation des jeunes médecins piloté par la CPAM
- ◆Communication:
- ◆Participation au forum annuel des étudiants en médecine de l'association locale des internes pour promouvoir l'attractivité du territoire haut-garonnais et présenter les dispositifs institutionnels d'intervention dans le champ de la santé (plaquettes d'information en français et en anglais)
- Interventions dans les facultés de médecine (Purpan et Rangueil de l'université Paul Sabatier) des médecins du Conseil départemental en tant qu'experts de la médecine de prévention pour présenter les missions de la collectivité dans les champs sanitaire et médico-social (protection maternelle et infantile, personnes âgées et handicapées),
- Partenariat avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins et les facultés de médecine (CHR et CHU de l'université Paul Sabatier) pour l'accuei en stage au Conseil départemental d'internes en médecine générale, en pédiatrie et en pédopsychiatrie





- ◆Parcours attentionnés où la CPAM reçoit et accompagne les médecins (internes reçus avec le service médical, remplaçants, médecins souhaitant s'installer).
- ◆Accompagnement, avec l'ARS, des projets d'exercice coordonné (MSP, ESP, bientôt CPTS avec l'URPS).
- ♦Guichet unique amélioré (CPAM/ARS/CDOrdre) en collaboration avec : Conseil Départemental 65/URPS locale.
- ◆Réunions avec les jeunes internes.
- ♦ (Prochainement) Participation aux forums des internes avec l'ARS, Le CDOrdre et le Conseil Départemental 65.





- ◆ Création d'un guichet unique
- Accompagnement à l'installation personnalisé
- ◆Organisation de soirée à l'université de Toulouse pour présenter le département et d'accueil des internes
- Accompagnement des conjoints





♦Organisation de stages de Médecine Générale dans tout le Languedoc-Roussillon pour les externes en DFA1 pour la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes





|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆ Aide à la création de MSP





- ♦ Communication:
 - Partenariat avec la faculté de Rangueil Toulouse et prochainement avec la faculté de Limoges
 - Carte interactive sur le maillage en services essentiels à la population et notamment les Maisons de santé du département
 - Page dédiée aux professionnels de santé sur le site internet du département avec les opportunités d'installation et les aides (https://lot.fr/professionnels-de-sant)
 - Promotion du territoire, avec la création de la marque OH MY LOT! et le programme d'attractivité.
 - Soirées d'accueil des internes dans le Lot
 - Stand du Lot lors des choix de stages dans les universités
- ◆Soutien aux Maisons de santé pluridisciplinaires par l'intervention du Fonds d'Aide pour les Solidarités Territoriales.
- ◆Groupe de réflexion « démographie médicale 46 » en partenariat avec l'ARS, le Département, les EPCI, la CPAM et des représentants du conseil de l'ordre.
- ◆Projet « guichet unique » de l'ARS sur l'installation des professionnels de santé dans le Lot.







|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦Promotion du territoire :
 - Contributions à des nombreux événements pour promouvoir le territoire (weekend découverte (WENSEL) tous les 2 ans, présence annuelle au Congrès national, présence sur les forums installation des facs Montpellier et Clermont-Ferrand, etc.)
 - Création d'un site internet dédié à l'installation (avec une page dédiée aux professionnels de la santé : [http://www.lozerenouvellevie.com)]www.lozerenouvellevie.com])
- ◆Soutien aux MSP: en particulier la promotion des MSP existantes et l'appui de nos élus pour les projets de MSP.





ILES AIDES MISES EN PLACE

- ◆Aide financière: bourse pour les internes en médecine toutes spécialités: 700€
 par mois pendant la durée de l'internat en contrepartie d'un engagement à
 l'installation d'une durée de 5 ans minimum après l'obtention de la thèse
- Rencontre des internes lors de nombreux évènements: Congrès National ISNAR-IMG, forums et séminaires dans les facultés de Montpellier et Clermont-Ferrand, etc.
- Accompagnement des internes en médecine générale en stage en Lozère: présence aux choix des stages des IMG, organisation d'une journée découverte chaque semestre (APN, dégustation de produits locaux, etc.), remise d'un chéquier de réduction auprès de nombreux partenaires pour des activités sportives et culturelles, accompagnement tout au long du semestre et débriefing convivial à chaque fin de semestre, réflexion quant à l'amélioration de l'offre d'hébergements sur la durée des stages
- Accompagnement des candidats à l'installation: rubrique dédiée aux professionnels de santé sur le site pour les candidats à une nouvelle vie en Lozère [http://www.lozerenouvellevie.com,]www.lozerenouvellevie.com, organisation de visite de cabinets/MSP et rencontres des professionnels de santé des secteurs envisagés, organisation d'exercice mixte avec les structures sanitaires et médico-sociales du territoire mais aussi accompagnement du projet de vie dans sa globalité (logement, emploi conjoint, garde/scolarité/activités enfants, etc.)
- ◆Exercice pluri-professionnel: promotion des MSP existantes et appui de nos élus pour les projets de MSP, mise en relation avec les professionnels de santé en exercice pluri-professionnel

- ◆Création de logements passerelles qui permettent un hébergement temporaire des candidats à l'installation lors de session découverte du territoire ou lors d'une première installation.
- ◆Création d'une aide forfaitaire de 200€ pour faciliter l'accès aux stages en Lozère

Cette aide est octroyée sur demande à tous internes en médecine générale en stage en Lozère justifiant de l'achat d'équipements spéciaux hiver pour les véhicules légers ou la location d'un véhicule.



N'A PAS MIS D'AIDE EN PLACE





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- Installation d'un GIP Santé qui permet notamment le salariat des médecin
- ♦Mise à disposition de logement pour les internes

p. 293





ILES AIDES MISES EN PLACE

- ◆La coordination des 7 partenaires institutionnels signataires de la convention « Aair ensemble pour l'attractivité médicale dans le Tarn »
- ◆La coopération avec des acteurs clés de l'offre de soins :
 - Faculté de Médecine
 - Association régionale des internes de médecine générale
 - Fédération des Maisons de Santé, et acteurs locaux moteurs
- ♦ Une participation financière en faveur des équipements de santé portés par les intercommunalités ou les communes,
- ◆L'accompagnement personnalisé des professionnels de santé et stagiaires qui souhaitent exercer et s'installer dans le Tarn,
- ◆Un rôle de guichet unique en matière d'informations sur le territoire tarnais en direction des professionnels de santé (un contact dédié : 05 31 81 98 98),
- ◆Promotion du territoire auprès des internes de médecine générale
- ♦ Aide à la formation de MSU







ILES AIDES MISES EN PLACE

- ◆Coordination de 7 partenaires institutionnels majeurs avec la convention « Agir ensemble pour l'attractivité médicale du Tarn » qui constitue un engagement collectif et réel. Elle a été signée le 4 octobre 2018 par le Département et reconduite / renforcée le 8 novembre 2021 :
 - La délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
 - L'Ordre des médecins du Tarr
 - L'Union Régionale des Professions de Santé (URPS) médecins libéraux d'Occitanie, représentant du Tarn
 - L'URPS pharmaciens d'Occitanie, représentant du Tarn,
 - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn (CPAM)
 - L'Association des Maires et des Élus du Tarn
 - La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord

◆Coopération avec des acteurs clés de l'offre de soins, comme :

- Les Maîtres de Stage Universitaire du département (MSU)
- L'Association régionale des internes de médecine générale, TOULOUS
- Le Département Universitaire de Médecine Générale de TOULOUSE,
- Les Centres hospitaliers du départemen
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS- Sapeurs-Pompiers)
- Le Service départemental de Protection Maternelle et Infantile du Tarn.

- •900 professionnels de santé rencontrés, consultés, accompagnés (depuis 4 ans) lors de soirées d'accueil dans les Centres hospitaliers, dans le département, mais aussi hors du Tarn et notamment à la faculté de médecine de TOULOUSE, pour faire connaître, valoriser le Tarn et favoriser les installations (cela correspond à 17 évènements, hors rencontres territoriales et réunions de terrain). Ces temps sont importants pour montrer la présence des acteurs et professionnels locaux auprès des praticiens.
- Accompagnement personnalisé des professionnels de santé et stagiaires qui souhaitent exercer et s'installer dans le Tarn. Un numéro dédié a été ouvert par le Département (05.31.81.98.98) avec un contact direct et complémentaire du guichet régional unique del'ARS et de la CPAM, pour les questions connexes et parfois déterminantes à l'installation comme le travail du conjoint, la place en crèche, la recherche de logement, la recherche du bon interlocuteur, la mobilisation des réseaux du Département ...
- ◆Partage du Plan Tarn Santé avec les intercommunalités lors de la Conférence des exécutifs du 27 novembre 2018 afin de les associer à la démarche et articuler nos interventions.
- ◆Organisation de 12 rencontres territoriales de l'attractivité médicale par le Département lors du premier semestre 2019, mobilisant les professionnels de santé et les élus du territoire à l'échelle intercommunale ou du bassin de santé, soit près de 500 personnes touchées. L'objectif a été d'assurer la mobilisation collective, faire intervenir les partenaires incontournables de l'offre de soins, utiliser les leviers de l'attractivité médicale, faire partager des expériences (exercice collectif et pluri-professionnel), donner la parole aux praticiens et notamment à la nouvelle génération, faire se rencontrer les acteurs du territoire (santé, sanitaire, social, services au public), permettre l'émergence de solutions locales et d'une plus forte coopération au service de la santé des citovens.
- ◆Organisation des Assises départementales de la santé à l'attention des professionnels et établissements de santé, des élus locaux et des acteurs concernés, soit près d'une centaine de participants le 6 février 2020 en soirée, pour une mobilisation collective en faveur de l'attractivité médicale du territoire. Les partenaires suivants ont ainsi pu prendre la parole : Ordre des médecins, ARS, CPAM, Unions régionales des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, Fédération des Maisons de Santé, Association des internes de médecine, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), Région, Université de Médecine Générale, ...
- ◆Lancement de la nouvelle plaquette de promotion et d'information en faveur de l'installation des soignants : « c'est un bon diagnostic, je viens vivre dans le Tarn », en partenariat avec les acteurs du Plan Tarn Santé. Diffusion assurée auprès des professionnels de santé et internes lors des évènements, rendez-vous ou par le canal numérique.
- ◆Réponses nouvelles apportées dès le début de la crise sanitaire en mars 2020, aux demandes concrètes et besoins des professionnels de santé : proposer

- et prendre en charge des solutions d'hébergement pour les internes exerçants dans le Tarn, répondre aux demandes matérielles diverses comme l'équipement de l'internat du Centre Hospitalier d'ALBI, organiser la livraison de denrées alimentaires pour les professionnels ou établissements de santé qui le demandent, en lien avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre de l'action de Drive Départemental.
- ◆Renforcement du Plan Tarn Santé doté d'un million d'euros supplémentaire dans le cadre du plan de soutien départemental adopté le 7 mai 2020 par le Département : maintien des partenariats institutionnels et accompagnements locaux dans les territoires pour favoriser l'exercice coordonné, communication sur l'accueil dans le Tarn via le postage, la livraison ou le numérique (plaquette, promotion avec Tarn Tourisme, contacts utiles, réponses au cas par cas, ...).
- •Financement d'une étude de faisabilité concernant le projet d'internat en santé du Tarn Nord sur le site du Bon Sauveur à ALBI. Commandée par le Département cette étude permet de proposer une solution face à la vétusté de l'actuel internat du Centre Hospitalier d'ALBI, et de répondre aux besoins et attentes des professions de santé.
- •Mobilisation des professionnels de santé exerçant dans le Tarn pour devenir Maîtres de Stage Universitaire (MSU) afin de favoriser les installations et anticiper le plus en amont possible les départs. Cette mobilisation collective donne des résultats importants, notamment dans les territoires ruraux et le nord du département, avec 20 nouveaux MSU ces dernières années. A ce jour, avec 54 lieux de stage, majoritairement en médecine ambulatoire et selon une répartition équilibrée sur le territoire, le Tarn est devenu le principal département d'accueil des stagiaires de la région après la Haute-Garonne. (Données 2021 du Département Universitaire de Médecine Générale de TOULOUSE). A ce titre, le Département du Tarn tient le stand du territoire avec les établissements de santé présents à chaque journée d'accueil des étudiants en médecine générale à TOULOUSE.
- ◆Installation de nouveaux professionnels de santé dans le Tarn : depuis 4 ans, ce sont 14 nouveaux médecins généralistes qui sont venus exercer sur le territoire, principalement vers des lieux structurés et coordonnés (ESP, MSP, CPTS). Par exemple, l'attractivité de la CPTS Sud Tarn et particulièrement de la MSP de LABASTIDE-ROUAIROUX, de la MSP de VERDALLE et de la MSP du Sor est à souligner. Le sud du département étant de longue date davantage tourné vers l'exercice coordonné, avec une présence historique des MSU qui accueillent de jeunes praticiens, cela explique ces bons résultats. (Données Département Universitaire de Médecine Générale deTOULOUSE).
- ◆Un approfondissement et un élargissement de la coordination par le Département de l'action collective en matière d'attractivité des professions de santé. Ceci se fera avec les principaux acteurs concernés, dans le cadre de liens fréquents avec l'ARS et la CPAM, ainsi qu'avec l'Université de Médecine Générale, les URPS, la Région, les commissions médicales d'établissement des Centres Hospitaliers, les cliniques, ... Cet élargissement vise à prendre en compte

- l'évolution du contexte comme l'augmentation du nombre de stagiaires dans le Tarn ou encore la nouvelle politique régionale de santé.
- ◆La sollicitation par le Département d'un accompagnement technique, professionnel et juridique des praticiens par la Fédération régionale des Maisons de Santé (FORMS) pour développer les projets d'exercice coordonné dont nous savons qu'ils sont attractifs pour les nouveaux praticiens. Pour certains soignants le déploiement de cet accompagnement est utile pour sortir des pratiques isolées et créer de nouveaux projets de santé.
- ◆L'organisation dans le Tarn de journées/soirées professionnelles, avec retours d'expériences pratiques, y compris des jeunes installés, dans un format convivial. Ces évènements visent à renforcer l'attractivité territoriale, faire connaître les nouveaux métiers, les aides existantes, l'exercice pluriprofessionnel, ... Un comité de pilotage composé des partenaires du Plan Tarn Santé permet d'enrichir et valider collectivement sa programmation. La prochaîne journée tarnaise des jeunes professsionnels de santé dans le Tarn est prévue samedi 19 novembre 2022 dans le vignoble de Gaillac.
- ◆La valorisation du Tarn et des opportunités de stages et d'installations sur le territoire lors d'évènements et temps d'accueil dédiés aux professionnels de santé, avec l'appui de Tarn Tourisme et le développement d'outils de promotion. A titre d'exemple : lors de la journée de l'Université de Médecine de TOULOUSE, de la venue des stagiaires dans le Tarn, ou encore lors du Congrès national des internes de médecine générale (Tours en 2019, Saint-Etienne en 2020, TOURS en 2022, Lyon en 2023...)
- ◆La poursuite de notre soutien financier à la création d'équipements pluriprofessionnels de santé publics : aides à l'investissement immobilier pour les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et les cabinets médicaux s'inscrivant dans un exercice coordonné. 22 MSP sont désormais labellisées dans le département, dont 11 créées depuis 2017 et 6 depuis 2020. 3 CPTS sont en fonctionnement avec une 4ème en création : Sud Tarn, Centre Tarn, Grand Gaillacois, et ALBI pour la dernière. (Données CPAM du Tarn).
- Le maintien et le développement d'une offre médicale de qualité sur le territoire passe par un projet partenarial ambitieux pour accueillir les internes de médecine générale dans de bonnes conditions à ALBI et le Tarn Nord. Une opportunité de rénovation de l'internat actuel de la Fondation du Bon Sauveur à ALBI permettrait d'accueillir à la fois les internes du Centre Hospitalier et ceux du Bon Sauveur dans un premier temps, puis des stagiaires des autres professions de santé à l'échelle du Tarn Nord à termes. Le Département continuera de favoriser l'aboutissement de ce projet, notamment auprès de l'ensemble des partenaires (Le Département a œuvré en 2021 pour faire inscrire ce projet au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 ainsi que dans l'accord France Relance). Ce projet d'internat pourrait s'inscrire dans la perspective ambitieuse d'un campus interprofessionnel pour héberger l'ensemble des étudiants et stagiaires des praticiens en santé œuvrant à l'échelle d'ALBI et du Tarn Nord.

- ◆Le développement de nouvelles actions innovantes avec le SDIS Sapeurs-Pompiers, pour faire connaître plus largement son action, les valeurs d'engagement, son service de santé et de secours médical regroupant médecins, infirmiers, pharmaciens et vétérinaires.
- ◆Les aides financières pour les internes de médecine générale : Le Département du Tarn peut attribuer aux étudiants une « indemnité d'étude et de projet professionnel ». Il s'agit d'un dispositif d'aides à l'installation sous forme de bourses d'études destinées aux internes en 3ème cycle des études médicales se destinant à la médecine générale. Par ce dispositif, l'objectif est de soutenir la primo-installation qui s'engageront par convention à exercer 5 ans dans une ou plusieurs zones reconnues sous dotées en praticiens par l'Agence Régionale de Santé Occitanie. Plus précisément, les aides financières seront attribuées aux étudiants boursiers ou en précarité sociale inscrits en troisième cycle des études médicales-spécialité générale. Ce programme est formalisée via une conventior d'engagement. Ainsi l'étudiant s'engage à réaliser un stage de six mois au moins dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins. Une fois diplômé, il s'engagera également à exercer au moins cinq années dans une zone de même type, toujours dans le Tarn.
- ◆Le partenariat avec la plateforme Docndoc : le Département finance via un marché public de services ce dispositif pour renforcer les mises en relation entre des médecins remplaçants à l'échelle nationale et les opportunités d'exercice ou d'installation dans le Tarn. Les acteurs de santé et les acteurs locaux telles les collectivités bénéficient d'un accès sur le profil tarnais.





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ◆Création d'une mission « Accueil » au sein des services départementaux, chargée de faciliter l'arrivée des médecins et internes stagiaires sur le territoire. Complémentaire au guichet unique mis en place par la CPAM, cette mission regroupera plusieurs domaines de la vie quotidienne (logement, famille, loisirs...),
- ♦Soutien au MSP,
- Mise en place d'une politique d'aide financière aux communes et communautés de communes visant la création d'internats ruraux basés sur le principe de la colocation et répondant aux critères de la charte nationale de l'ISNAR/ IMG, au sein desquels les étudiants en santé et en priorité les internes en MG pourront loger à tarif réduit
- ◆Promotion du territoire en lien avec la Faculté de médecine de Toulouse
- ♦ Mise en place et animation d'un groupe de travail multi-acteurs chargé de suivre l'avancement des actions sur le thème de la santé

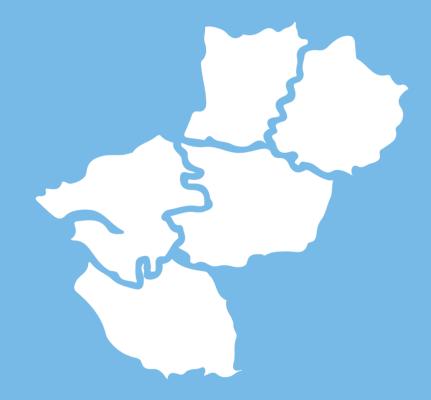




|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦Création d'un GIF
- ◆Ingénierie et participation financière en faveur des équipements de santé portés par les collectivités locales avec bonification des aides dans le cas d'exercices coordonnés (MSP, ESP, CPTS)»
- Organisation d'une journée d'échanges, de soirées d'accueil et d'animations tout au long du semestre de stage des internes en médecine
- Participation active au déploiement des centres de santé portés par le Groupement d'intérêt Public « Ma santé , ma région» créé par la région Occitanie sur les territoires sans médecins, (adhésion du département 82 à titre de membre fondateur).
- ◆Promotion du métier de médecin-pompier en partenariat avec le SDIS 82
- ◆Promotion des logements pour les internes dits « internats ruraux» de Caussade, St Nicolas de la Grave et Valence d'Agen. Ces logements proposent un principe de colocation (salles communes et chambres privatives).
- ◆Contribution aux projets de santé sur les territoires notamment Contrats Local de Santé
- ◆ Soutien à la levée de fonds européens pour le financement des projets des structures médicales du territoire visant l'amélioration du parcours de soin des patients.

PAYS DE LA LOIRE



La région Pays de la Loire est composée de 5 départements :

LOIRE - ATLANTIQUE | MAINE-ET-LOIRE | MAYENNE SARTHE | VENDÉE Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| NANTES |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 26 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 226 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 105 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 3 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : internat.nantes@gmail.com

| ANGERS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 19 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 214 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 105 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 3 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : presidence.internat.angers@gmail.com

| NANTES |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022.

- 15 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 250 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 112 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 16 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 16 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: internat.nantes@gmail.com

| ANGERS |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022.

- 11 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 242 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 117 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 15 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 14 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: presidence.internat.angers@gmail.com





|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆Le Département peut intervenir auprès de communes volontaires par la mise à disposition des services départementaux pour aider au montage d'un projet d'accueil de médecins, en particulier en zone rurale.





|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆Soutien au développement de MSP





|LES AIDES MISES EN PLACE|

◆Campagne de promotion du territoire







|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ◆Soutien à la création de poste au centre hospitalier du Cholet
- ◆Mobilisation pour l'accueil d'étudiant dans le cadre du service sanitaire
- ◆Travail de fond avec le service d'ingénierie territoriale pour le maintien ou l'attractivité de professionnel de santé sur le territoire du Maine et Loire





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦Bourses d'études
- ♦ Aides à l'installation
- ♦Soutien aux MSP
- ◆Accompagnement du conjoint
- ◆Travail avec les université à la promotion de la fonction de MSU
- ♦ Accompagnement sur mesure (étude du projet, choix de la zone, mise en relation d'acteurs, visites sur site, aides financières)
- ♦Guichet unique à l'information
- ◆Service de Conciergerie (emploi du conjoint, solutions de gardes des enfants, logement

2022









|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦ Visite sur-mesure du territoire.
- ♦ Organisation de rencontres avec les confrères locaux.
- ♦ Accompagnement dans les tâches administratives liées à l'installation.
- ♦ Aide à la recherche d'emploi pour le conjoint.
- Assistance dans la recherche du logement souhaité et possibilité de mise à disposition d'un hébergement à moindre coût préalablement à l'installation définitive.
- ◆Soutien à la création de MSP : **15** construites, **5** en projet.
- ◆Des lieux qui correspondent aux besoins des jeunes médecins :
 - Exercice groupé.
 - Possibilité de relais
 - Mutualisation







|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ◆Soutien à l'installation et à la formation de médecins sur le territoire : soin de premiers recours et psychiatrie
- ◆Développement de l'offre de MSP et de l'offre de services dans les MSP
- Mise en place d'aides pour le logement des internes durant leurs stages sur le territoire.
- ♦Investissement dans la formation de plus de MSU
- •Mise en place sur le modèle de l'Ardèche du dispositif médecin pompier





ILES AIDES MISES EN PLACE

- ♦Bourses d'études d'aide à l'hébergement des internes en médecine générale lors de leur stage en Vendée
- ◆Accueil et accompagnement des internes en stage
- ♦Offre de terrains de stage par le service de Protection Maternelle et Infantile
- ♦ Aide à la création de maisons de santé pluriprofessionnelles
- ◆Aide à la recherche d'emploi du conjoint des médecins en cours d'installation en Vendée
- ◆Création d'un centre de santé départemental multi-sites



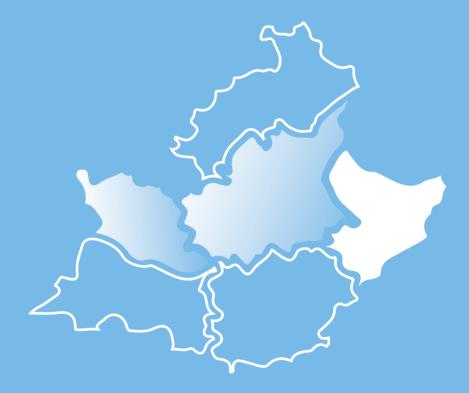




A REFUSER DE RÉPONDRE A L'ENQUETE ESTIMANT QUE LEURS AIDES N'AVAIENT PAS VOCATION A FIGURER DANS CETTE ENQUETE

PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR





La région Provence Alpes Côte d'Azur est composée de 6 départements :

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE | ALPES-MARITIMES BOUCHES-DU-RHÔNE | HAUTES-ALPES | VAR | VAUCLUSE Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| MARSEILLE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 38 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 368 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 191 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 6 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées: president@saihm.org

| NICE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 15 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 145 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 72 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 2 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

Coordonnées : bureauihn@gmail.com

| MARSEILLE |

CAPACITÉ DE EORMATION EN 2022 .

- 16 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 406 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 198 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 25 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 22 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: president@saihm.org

| NICE |

CAPACITE DE FORMATION EN 2022 :

- 11 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 155 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 74 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 9 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 5 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Coordonnées: bureauihn@gmail.com



ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE 04

N'A PAS MIS D'AIDE EN PLACE

N'A PAS MÍS D'AÍDE EN PLACE





|LES AIDES MISES EN PLACE|

- ♦Soutien aux maisons de santé (MSP, Centres de Santé, maisons médicales)
- ♦Interlocuteur dédié
- ♦ Aide financière à l'installation
- ♦Soutien à la recherche médicale
- ♦Soutien à la télésanté





N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE





N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE





N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE





N'A PAS MIS D'AIDE EN PLACE

N'A PAS MÍS D'AIDE EN PLACE

LA RÉUNION LA PÉUNION



Département Outre Mer

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

Elle dispose de pôles de formation pour les internes :

| LA RÉUNION |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018 :

- 10 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 105 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 62 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 2 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN BIOLOGIE MÉDICALE.

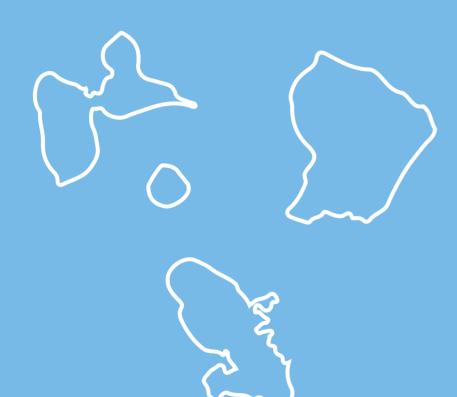
I LA RÉUNION I

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 7 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 133 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 72 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 9 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 5 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION

GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE





Territoires Outre Mer

N'A PAS RÉPONDU A L'ENQUETE

Ils disposent de pôles de formation pour les internes :

| GUADELOUPE, MARTÍNÍQUE, GUYANE |

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2018:

- 20 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 145 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 73 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- • INTERNE PEUT ÊTRE FORMÉ EN BIOLOGIE MÉDICALE.

CAPACITÉ DE FORMATION EN 2022 :

- 20 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN CHIRURGIE
- 128 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN SPÉCIALITÉS MÉDICALES DONT 49 EN MÉDECINE GÉNÉRALE.
- 5 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN URGENCE.
- 8 INTERNES PEUVENT ÊTRE FORMÉS EN ANESTHÉSIE RÉANIMATION.



Jean-Carles Grelier

en collaboration avec le Dr Antoine Reydellet

